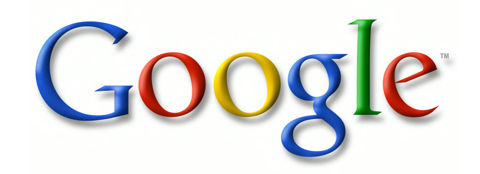
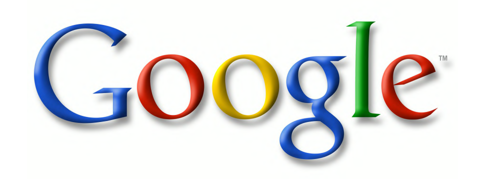


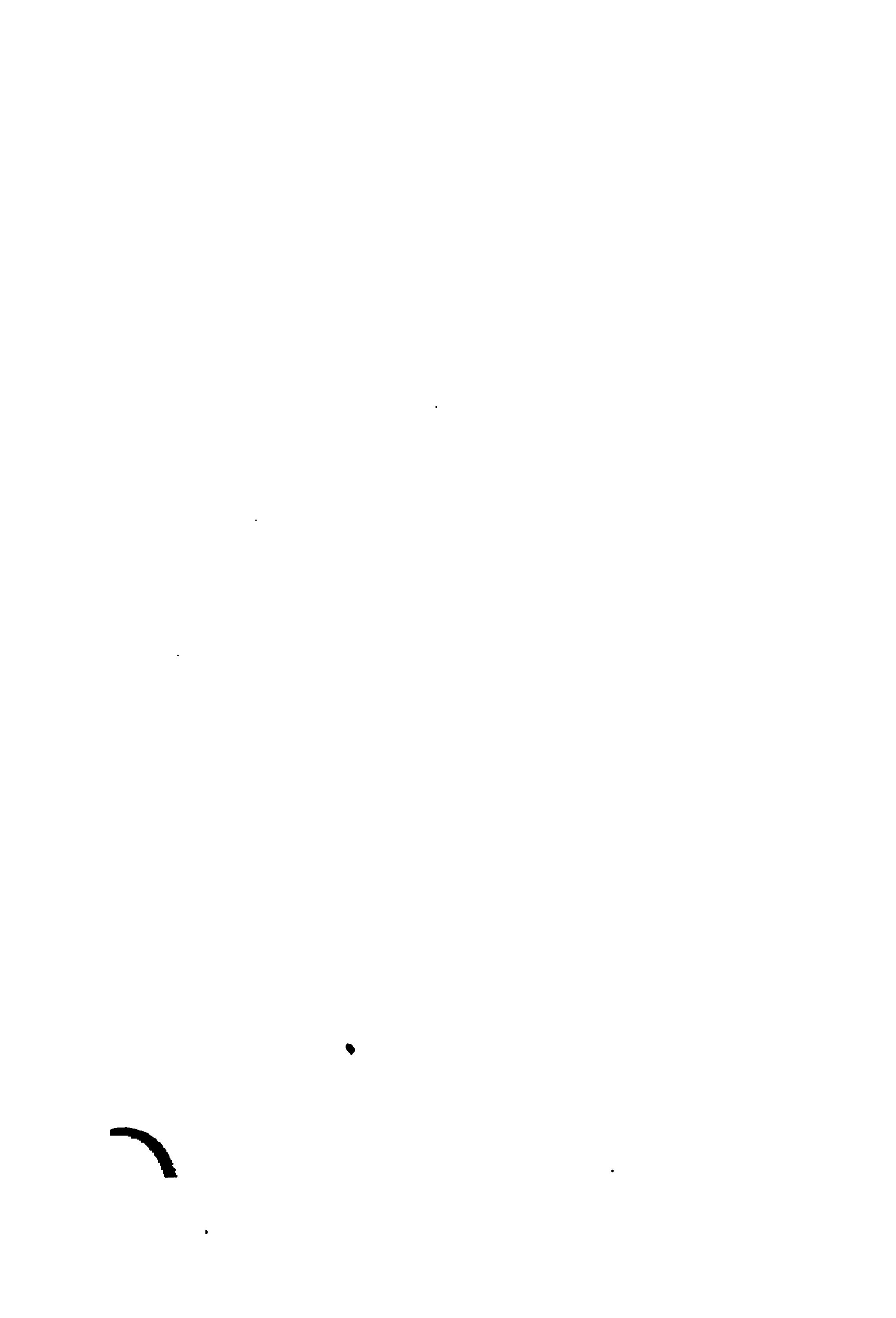







600039193V





# LE CÔTÉ RELIGIEUX

DE LA

# QUESTION D'ORIENT

Imprimerie de Ch. Lahure, rue de Vaugirard, 9.

# LE CÔTÉ RELIGIEUX

DE LA

# QUESTION D'ORIENT

L'ÉGLISE GRECQUE ORIENTALE

LES RÉFUGIÉS POLITIQUES EN ORIENT

PAR LE COMTE

DE FICQUELMONT





PARIS

LIBRAIRIE D'AMYOT, ÉDITEUR

8, rue de la Paix

MDCCCLIV

# AVANT-PROPOS.

Des hommes de l'Occident vont rencontrer des hommes du Nord en Orient. Cet Orient, vaste cimetière de tant de peuples, de tant de villes et de palais, dont les ruines souterraines nous étonnent encore, n'offre plus rien à détruire. La célébrité d'un Érostrate y est devenue impossible. Il n'y a plus que des hommes à y tuer. On y va pour se disputer la possession du sol, comme autrefois et naguère encore, les Européens allaient se disputer les terres lointaines de nouveaux continents.

L'homme qui étudie l'histoire dans la retraite de sa chambre d'étude, y trouve le calme d'une triste mélancolie; mais l'homme politique qui fait de l'histoire, s'enferme dans son cabinet avec toutes ses passions. Le voyageur admire et respecte

les temples, les arcs de triomphe, les colonnes, tous ces témoins isolés et muets d'une ancienne grandeur; il ne pense qu'aux hommes du passé. L'homme politique n'a que faire de ces ruines; mais il voit aussi peu ces débris vivants qui, par leur misère morale et matérielle, prouvent la décadence des peuples dont ils descendent. Victimes des siècles, victimes aussi de leurs propres erreurs, victimes encore d'un fanatisme impitoyable, ce n'est pas un autre fanatisme qu'il leur faut : c'est de la tolérance.

On trouve quelquefois, dans les événements les plus ordinaires de la vie, des enseignements tels que l'esprit le moins disposé à céder à des raisonnements, ne peut résister à l'impression d'une vérité à la fois simple et naturelle.

Qu'il me soit permis de citer sous ce rapport un fait qui m'est personnel.

A mon retour d'un voyage de curiosité en Asie Mineure et en Grèce, je revenais en Autriche par la route de Salonique à Widdin. Deux janissaires d'escorte et un loueur de chevaux me conduisaient; c'était le temps d'Ali, pacha de Janina, et de la guerre de Czerny Georges en Servie. Arrivé, vers la fin de la journée, près d'une grosse bourgade de Bulgarie, entre Sophie et Widdin, l'un des deux

janissaires, qui m'avait devancé pour aller preparer mon gîte, vint à ma rencontre et me conduisit dans la maison d'un rajah que lui avait assignée l'aga du lieu. Dans ce temps, qui appartenait encore à l'ancienne Turquie, les Turcs voyageurs se logeaient ordinairement dans les maisons des chrétiens; ils y vivaient à discrétion, ce qui forçait toujours les habitants à cacher leur aisance.

Les deux janissaires ne trouvant dans la maison dans laquelle ma petite caravane venait d'entrer, rien de ce qu'il fallait pour le repas de voyageurs fatigués, firent sortir avec violence les chefs de la famille, pour les contraindre de chercher ailleurs ce qu'ils disaient ne pas avoir à la maison. Les autres habitants, petits et grands, se sauvaient pour se cacher; je restai seul, assis dans une chambre grande, simple, mais propre; je me reposais d'une longue journée de cheval. J'étais vêtu à l'européenne; j'avais déposé mes armes, pistolets et sabre, attirail obligé d'un voyageur en Turquie. Une vieille femme sortait, rentrait, rôdait autour de moi, inquiète et craintive. Mon costume étranger la rendait curieuse. Me voyant tranquille et patient, elle s'enhardit, m'approche par derrière, me frappe doucement sur l'épaule, puis, quand je la regarde, elle fait un signe de croix, le

faisant suivre d'un geste qui était une interrogation; car ne parlant pas sa langue, nous en étions réduits à cette langue des sourds-muets. J'y répondis par un signe de croix; elle se précipite sur mon épaule, la baise, et court d'un pas vif d'émotion, mais raccourci par l'âge d'une aïeule, hors de la chambre. Peu d'instants après, je me vois entouré d'enfants, de filles grandes et de garçons; puis reviennent les parents, les mains encore vides, malgré les menaces des janissaires. La vieille leur donne la bonne nouvelle : en un clin d'œil, tout fut apporté; il y avait joie et abondance dans la maison. Dès le moment que j'eus fait le signe de croix, j'étais un frère; cela voulait dire, de ma part, amour du prochain, *respect pour les personnes* et pour la propriété; de la leur, hospitalité et confiance. Nous étions tous heureux; les mêmes sentiments nous unissaient.

Cette bonne femme, en me voyant faire le signe de la croix, n'avait pas cherché à voir si je le faisais de gauche à droite ou de droite à gauche. Et voilà une des différences qui suffisent pour tenir séparés les uns des autres, des docteurs plutôt pharisiens que chrétiens!

Vienne, ce 6 mars 1854.

LE

# COTÉ RELIGIEUX

DE LA

# QUESTION D'ORIENT.

---

## L'ÉGLISE GRECQUE ORIENTALE.

L'Europe, au milieu des troubles qui l'agitent, présente un phénomène qui surprend tous les esprits. Personne, il y a trente ans, ne pouvait prévoir que l'agitation qui la tourmente prendrait un caractère religieux et que ce serait du fond des consciences que s'élèveraient de nouveaux orages. Comment en effet des sentiments religieux assez vifs pour causer le mouvement dont nous sommes les témoins ont-ils succédé à l'indifférence qui avait été le caractère du siècle précédent? Celui qui se donnera la tâche difficile d'écrire l'histoire de notre époque aura à montrer les causes qui

ont amené un pareil changement. Ces causes sont d'autant plus difficiles à saisir qu'elles ne se manifestent encore que par le désordre des différentes opinions religieuses.

Une longue époque d'indifférence avait conduit les esprits au doute et à l'incrédulité. L'incrédulité, d'abord timide, en relâchant tous les liens, avait fini par tout envahir et par amener les longues agitations politiques dont nous souffrons encore. Les nombreux malheurs particuliers qu'elles ont causés ont reconduit les esprits vers les principes qui leur offraient du moins des consolations; tandis que l'expérience acquise (combien est insuffisante la force matérielle pour donner à l'ordre social un principe de stabilité assez puissant pour garantir sa durée!) reconduisit les hommes sérieux à la conviction que la religion est celle des bases sans laquelle son existence est impossible.

Chacun a donc cherché cette base dans le principe de sa croyance; les catholiques dans l'autorité du chef de l'Église et dans l'action du clergé; les Grecs dans le principe de leur séparation de l'Église de Rome; les protestants dans le principe de résistance et de libre examen qui leur a donné naissance.

Ainsi un retour général vers des idées religieuses a renouvelé des querelles que l'indifférence seule avait fait cesser. Les consciences sont troublées;

l'Église et l'Etat sont replacés en présence ; le conflit est grave ; il menace de toute part.

La position de l'Église, comme celle des gouvernements, est devenue également complexe et difficile. Le seul moyen de conjurer le conflit est de se rendre un compte exact de cette double position. Il faut pour cela rechercher quels sont les droits et les devoirs de l'Église ; quels sont les droits et les devoirs des gouvernements. Esquissons ce travail. Nous sommes forcés, pour le rendre plus concis, de prendre une forme d'antithèse. Insuffisante en elle-même, elle peut cependant servir de base à des recherches plus approfondies. N'étant ni théologien ni savant dans l'histoire de l'Église proprement dite, nous ne voulons traiter que le côté politique de la question. Il n'est déjà que trop épineux en lui-même pour ne pas exiger la plus attentive discussion et pour ne pas nous faire un devoir de réclamer de l'indulgence et de l'appui quand on nous donnera raison. Nous ne vivons pas dans un temps où l'on puisse abandonner à eux-mêmes des arguments, bien qu'on les ait reconnus vrais.

L'esprit de parti dans lequel on élève systématiquement notre siècle n'hésite jamais à combattre la vérité, souvent même contre la conviction de sa propre conscience. La vérité ne suffit donc plus à elle-même ; elle veut être soutenue, défen-

due sans cesse et sans relâche ; car on feint souvent de prendre le silence pour l'aveu d'une défaite.

Puisqu'il faut parler, parlons donc selon notre conscience et dans la mesure de notre point de vue.

Le pape ne peut gouverner que des catholiques.

Le prince doit gouverner tous ses sujets avec une égale justice.

Le pape ne peut ni ne doit soigner que les intérêts éternels de l'autre vie.

Le prince ne peut ni ne doit soigner que les intérêts variables, mobiles et passagers de cette vie.

Le pape n'est que le dépositaire de l'autorité qui lui a été confiée ; il ne doit que veiller à l'observation et au maintien de lois qu'il n'a pas faites.

Le prince au contraire est législateur ; il a la double obligation de faire observer les lois qu'il trouve établies ; il doit en faire de nouvelles pour des intérêts nouveaux.

L'origine comme la nature de ces deux autorités sont entièrement différentes.

L'une repose sur un titre qui vient du ciel et qui demande de la foi ; l'autre existe en vertu d'un titre qui vient des hommes et qui demande de l'obéissance.

L'une soumet à son empire par la prédication

qui fait naître la foi ; elle ne doit jamais employer la force contre ceux qui ne croient pas. L'autre exige l'obéissance et peut y contraindre par la force.

La différence entre ces deux autorités est si grande que, tandis que ce serait un sacrilége de se soumettre aux lois de l'une sans y croire, c'est toujours un crime de ne pas obéir aux lois de l'autre.

L'une ne demande que la conviction, et ce sont des martyrs qui ont fondé sa puissance ; l'autre exige la soumission , ce sont des juges et des soldats qui la maintiennent.

L'une en un mot ne s'adresse qu'à l'intelligence et au cœur, à l'homme moral ; l'autre ne s'adresse qu'à la raison instinctive de l'homme et à ses intérêts matériels.

L'une parle à l'universalité des hommes ; elle soigne les intérêts de l'éternité ; ses lois sont de tous les temps, comme de tous les lieux ; l'autre ne soigne que des intérêts matériels. Aussi est-elle dépendante de tout ce qui constitue la dépendance de la matière. Elle est restreinte à des frontières que les hommes ont tracées et qu'ils peuvent effacer pour en tracer d'autres ; c'est l'œuvre de la guerre et de l'ambition.

La première de ces autorités a toujours au contraire une mission de paix à remplir ; elle est

un lien entre les hommes; sa mission est constante, invariable. La seconde est toujours modifiée, dans ses formes et dans l'exercice de sa puissance, par la différente nature des races, par leurs passions, et par la différence des temps et des lieux.

Ces deux autorités sont placées sur deux terrains si différents, qu'elles ne devraient jamais se rencontrer et n'entreraient jamais en conflit, s'il était possible de dédoubler la nature de l'homme. Mais le mystère de notre existence consiste précisément dans la réunion d'une double nature qui a besoin d'être gouvernée par une double législation. C'est l'application de cette double législation à un même individu qui fait naître le conflit des deux autorités. Ce conflit domine toute l'histoire des peuples chrétiens.

Mais alors, dira-t-on, puisque la double nature de l'homme est indivisible, pourquoi diviser l'autorité qui doit le gouverner? C'est ici que se présente le principe fondamental et primitif du christianisme dans son application à l'état de l'homme sur cette terre.

La religion serait une abstraction, que l'homme ne pourrait comprendre si elle devait rester sans application à sa position dans ce monde. La loi de Dieu doit régler les destinées de l'humanité dans son acception sociale, comme elle règle l'éternité.

L'homme d'État doit l'étudier dans sa première application. Cette étude le conduira à reconnaître le phénomène remarquable que présente le christianisme, phénomène qui le distingue de toutes les autres religions, et qui suffit, à lui tout seul, pour constituer son essence ; c'est celui d'un pouvoir spirituel, indépendant du pouvoir temporel, et s'adressant dans la plénitude de son autorité à la conscience de l'homme.

Le symbole de la foi n'a pas, à lui tout seul, d'influence sur le gouvernement du monde; il y a des peuples qui le récitent tous les jours avec foi et ferveur depuis des siècles et qui sont restés plongés dans l'ignorance et la barbarie par la raison très-simple que le symbole de la foi dit ce qu'il faut croire, mais qu'il ne dit pas ce qu'il faut faire.

Ce ne sont donc pas les dogmes qui auraient pu donner au gouvernement des peuples chrétiens le caractère qui lui a été imprimé par le christianisme.

Ce qui a formé ce caractère, c'est l'indépendance du pouvoir spirituel; c'est la barrière morale que ce pouvoir oppose à la puissance civile ; et cette barrière, ce pouvoir la place dans la conscience de chaque individu; dans celle du prince pour lui défendre d'abuser de son pouvoir, comme dans celle du sujet pour lui défendre d'o-

béir au prince qui lui commanderait un crime. Cette défense est de telle nature qu'elle fait un martyr, mais jamais un rebelle.

C'est donc en affranchissant la conscience de l'homme de toute autre autorité que de celle de la loi religieuse, que le christianisme est devenu une loi de liberté ; tous les martyrs ont scellé de leur sang le droit qu'ils ont conquis.

Le caractère distinctif du christianisme est donc celui d'avoir fondé deux pouvoirs indépendants l'un de l'autre, dont l'action simultanée est nécessaire pour gouverner l'homme.

Devant continuellement s'appliquer à un même individu, ces deux pouvoirs sont de même continuellement placés dans la nécessité absolue de se comprendre, de se concerter, de s'allier; quand ils ne se comprennent pas, quand ils ne s'accordent pas, la société est troublée; quand ils vont jusqu'à combattre, il y a guerre de religion.

Le mal serait encore plus grand, si l'équilibre entre les deux pouvoirs devait être rompu, et le triomphe de l'un des deux devenir absolu.

Le pouvoir religieux seul ne suffit pas aux intérêts de cette vie, tandis que le pouvoir temporel seul détruirait la liberté morale de l'homme.

Les hommes qui combattent l'Église catholique ne comprennent donc pas ce qu'il y a de profond dans son établissement; ils ne savent pas que l'in-

dépendance du pouvoir spirituel a, seule, fonde l'indépendance morale de l'homme; le plus grand bienfait qui ait jamais pu être accordé aux hommes, et qui a suffi, à lui tout seul, pour fonder la civilisation des peuples modernes, aussi supérieure à celle des peuples anciens que la vérité est au-dessus de l'erreur.

Ce bienfait a été celui de dédoubler le pouvoir.

La réforme (en matière de religion) est hostile à ce principe, et sous ce point de vue l'Église d'Orient est aussi une Église protestante. Les États protestants ayant triomphé de ce principe, tout en conservant la foi au christianisme, ne peuvent plus en faire l'application à l'état social pour lequel ils ont adopté le principe de la réunion des deux pouvoirs que nous trouvons en vigueur chez quelques peuples de l'antiquité : le mouvement de leur histoire les y avait conduits; pendant que ces États renversaient cette grande et profonde séparation, ils ont été conduits à rétablir, dans une échelle inférieure, la division des pouvoirs, division qui engendre une lutte incessante entre ces pouvoirs, comme le seul moyen de conserver encore une forme de liberté, mais aussi d'un ordre inférieur; faible indemnité pour la liberté de conscience, qui est toujours perdue quand le pouvoir civil est armé de la puissance de faire des lois religieuses.

C'était au contraire en affranchissant la conscience de l'autorité temporelle que le christianisme avait fondé la liberté morale de l'homme. Cette liberté existe quand le prince n'a que le droit de la soumettre à son obéissance pour les seuls devoirs qu'exige l'état de société.

Il résulte de l'exposition qui précède, qu'il existe dans un État chrétien, constitué comme il doit l'être selon l'esprit du christianisme, deux principes moraux en présence l'un de l'autre, c'est-à-dire deux principes de liberté; car un principe n'est moral que quand il est libre.

Ces deux principes sont l'Église et l'État, dont le double mouvement libre garantit à l'individu la liberté de sa conscience; car l'État, pour ne pas être absorbé par l'Église, doit maintenir le principe de cette liberté; de même que l'Église, de son côté, doit d'autant plus la protéger qu'elle est une des conditions fondamentales de son essence. En suite de cette double garantie de sa liberté de conscience, l'homme s'élève comme un troisième élément entre ces deux pouvoirs ayant mission d'exercer sur eux une action continuelle et médiatrice.

Il n'existe qu'un seul principe dans les États protestants : celui de l'État, qui s'est incorporé l'Église. L'homme se trouve donc seul en face du pouvoir de l'État. Deux forces en présence l'une

de l'autre, destinées à exercer l'une sur l'autre une action réciproque, si elles étaient égales, produiraient l'immobilité; inégales, la plus forte dominerait et finirait par absorber l'autre. Leur action ne pourrait donc, dans aucun cas, produire le principe d'une vie libre et indépendante.

L'individu en face du pouvoir de l'Église réuni à celui de l'État, ne pouvait plus avoir aucune mission à remplir; il ne pouvait plus jouir d'aucune liberté morale. Il fallut, pour lui en garantir une, trouver une autre force à opposer à la réunion de l'Église avec l'État. Ce fut la force de la liberté politique.

La division des pouvoirs politiques, en fondant cette liberté, aurait donc dû, en même temps, servir d'égide à la liberté de conscience. En a-t-il été ainsi à l'époque de l'établissement des gouvernements protestants?

Le principe chrétien catholique avait pu donner la liberté au monde, tandis que le principe protestant, qui la lui aurait nécessairement enlevée, s'est vu obligé, pour la lui conserver, de la chercher dans certaines formes de gouvernement qui ont le défaut de tout ce qui est secondaire, celui de ne pouvoir être d'une application générale; ce qui a fait remplacer l'Église universelle par des Eglises nationales, et ce qui remet, comme dans

les temps antiques, le principe de la nationalité au-dessus de celui de l'humanité.

On a dit, comme une des preuves de la vérité, et par conséquent du caractère d'universalité du christianisme, qu'il n'excluait aucune des formes de gouvernement.

Cette opinion n'est pas entièrement exacte; elle demande une rectification.

Il est vrai que le christianisme convient à toutes les positions; ainsi il console le pauvre de ses misères, tandis qu'il inspire la charité aux riches; il donne du courage au faible, tandis qu'il commande l'humilité à l'orgueil que donne la force. Il a des règles pour tous les devoirs, des freins pour toutes les passions, des consolations pour toutes les afflictions, des espérances pour toutes les vertus et le cri vengeur de la conscience pour tous les crimes. Il vient donc consoler les peuples opprimés, mais il ne suffit pas à leur développement. C'est la religion de l'intelligence; et pour que ce culte puisse avoir tout l'éclat de son origine, il faut que l'intelligence soit libre. C'est la religion du cœur, il faut donc que le cœur puisse sentir. C'est la religion qui, plus que toutes les autres qui ont existé ou existent encore, s'empare de toutes les facultés de l'homme pour les développer, mais en même temps pour les régler.

Le christianisme est incomplet quand l'intelli-

gence étouffe le culte du cœur pour ne se livrer qu'à celui de la raison ; ce qui conduit à l'indépendance absolue du rationalisme.

Il est encore incomplet, d'un autre côté, quand le culte des sensations étouffe l'intelligence ; le culte devient alors un code de simples traditions matérielles et de pratiques dont les formes mystérieuses et symboliques restent incomprises; ce qui conduit et enferme la raison dans une enceinte étroite, sans issue pour l'intelligence. Toute forme de gouvernement qui s'oppose, soit par la trop grande puissance du monde matériel, soit par une culture de l'intelligence ou trop avancée ou trop arriérée, au développement complet et simultané du principe religieux est donc contraire à l'esprit du christianisme.

L'histoire des peuples chrétiens n'en fournit-elle pas la preuve? Quoique de source profonde, ses résultats sont à la surface; ne le voyons-nous pas? Les causes qui les ont produits les laissent devant nous d'autant plus utiles à notre instruction, que le temps les conserve encore sans en avoir rien effacé.

Quand l'empire d'Occident eut succombé sous les coups redoublés des hommes du Nord, ces hommes simples et primitifs se trouvèrent en face de l'Église latine libre et indépendante, qu'elle était alors. Leurs âmes ardentes et naïves devinrent

facilement accessibles aux principes du christianisme; ils eurent de la foi, parce que leur raison fut saisie par la grandeur de la doctrine et par la simplicité de son enseignement. Le germe civilisateur fut déposé dans leur sein; il y fructifia, parce que le principe politique, nous dirons plutôt par un terme moins avancé, le principe social, qui prédominait chez tous les peuples venus du Nord, était celui de l'individu, comme il est aussi celui du christianisme pour qui tous les hommes sont susceptibles de culture, et qui travaille à former dans chacun d'eux la personnification entière du chrétien.

Le principe de l'indépendance individuelle, mais subordonnée, devint la base des formes que se donnèrent alors tous les nouveaux États; organisation qui fut connue ensuite sous la dénomination de système féodal. Ce principe d'indépendance individuelle, loin de s'opposer à l'action du principe religieux, en favorisait au contraire par affinité le travail graduel et mystérieux. C'est ainsi que les deux principes, la politique et le religieux, grandirent ensemble, se prêtèrent un mutuel appui et conduisirent, malgré des orages intérieurs momentanés, l'occident de l'Europe à ce degré de civilisation et de lumière qui se répandent aujourd'hui sur l'universalité du globe.

Que se passait-il pendant ce temps dans les

pays soumis à l'empire et à l'Église d'Orient? Ces peuples du Bas-Empire, débris languissants de la civilisation romaine, n'en avaient plus que les vices. Leur courage était affaibli; leur esprit, trop vieilli, trop subtil pour avoir pu être rajeuni par le christianisme, n'en comprenait pas la morale à la fois sublime et simple; ils disputaient sans cesse sur les traditions, sur les pratiques; ils commentaient toutes les paroles du Christ de manière à rendre son enseignement, de clair et positif qu'il était, pour ainsi dire inaccessible à l'intelligence. Tandis que les hommes sauvages du Nord croyaient tout sans examen, l'empire d'Orient n'eut le triste avantage d'exister plus longtemps que pour disputer sur tout et pour voir comment on lui enlevait successivement ses provinces; comment ces illustres Églises d'Afrique et d'Asie, pendant un temps d'une foi si vive, si riches de zèle et de lumières, furent détruites les unes après les autres, et comment la plupart des chrétiens conquis embrassaient un autre culte.

Le déisme simple de Mahomet parvint facilement à triompher de toutes les subtilités dont les Grecs avaient surchargé le christianisme et en avaient obscurci les vérités premières.

Si l'empire d'Occident n'eût pas été renverse par des hommes nouveaux qui, en embrassant la nouvelle religion, furent animés d'une foi vive,

aussi simple que l'était leur esprit ; si ces hommes eussent pris les mœurs de l'ancien monde romain ; si les Arabes eussent trouvé l'Occident chrétien rhéteur et disputeur et de vie relâchée comme l'était resté l'empire d'Orient, croit-on que les Gaules, que l'Espagne et que l'Italie eussent pu résister à la fois au cimeterre et au Coran ?

L'homme qui s'occupe de ces questions ne doit-il pas s'arrêter à considérer le contraste que présente cette période de notre histoire ? Ce contraste restera-t-il là devant nous comme un simple fait historique ? Ne faudra-t-il pas en étudier la cause ? et si cette cause est mise en lumière, cette lumière ne nous conduirait-elle pas à trouver un enseignement qui aurait alors le caractère d'une irrécusable vérité ? Celle : que c'est la différence de la constitution des deux Églises qui a produit la différence des deux histoires.

Les premiers pères de l'Église grecque ont été des hommes aussi éminents de foi, d'éloquence et d'érudition que l'ont été ceux de l'Église latine. Les lumières n'ont donc manqué nulle part aux premiers siècles chrétiens.

D'où vient donc alors la faiblesse morale de l'Église byzantine, appuyée qu'elle était de tout le poids de la puissance impériale ? L'Empereur devenu chrétien n'était-il pas en même temps devenu son chef et son protecteur ? Comment se

fait-il que cette Église, si puissamment armée, resta cependant si faible, tandis que l'Église latine, n'ayant d'autre arme à sa disposition que la foi et la prédication, acquit une si grande influence sur les destinées humaines? N'est-il pas de la dernière évidence que ce n'est pas dans le pouvoir temporel que réside la puissance de l'Église? Cette puissance lui est en effet intrinsèque; elle lui appartient en propre; elle ne peut que s'affaiblir *en se laissant assimiler ou en s'assimilant elle-même avec un autre élément.*

Ces deux dernières positions, quoique différentes en principe, produiront le même résultat. L'Église, soumise au pouvoir temporel, loin de trouver une force nouvelle dans cette soumission, affaiblira celle qui lui est inhérente par les erreurs et les fautes du gouvernement qui l'entraîne dans son orbite. Si les principes sur lesquels doit reposer l'état social sont immuables comme le sont ceux de l'Église, n'y a-t-il pas toutefois dans le gouvernement des hommes des vérités qui ne sont que relatives, circonscrites, variables, à la totalité desquelles l'Église devrait ne pas prêter l'appui de son assentiment? Et la dépendance qui l'entraîne, malgré elle peut-être, mais qu'elle ne doit pas avouer, ne prend-elle pas, aux yeux des hommes, le caractère d'un libre assentiment?

Si le cas opposé se présente, c'est-à-dire si c'est

l'Église qui soumet le pouvoir temporel à son autorité, n'en sera-t-elle pas également affaiblie? car alors, ou elle pactise avec le gouvernement temporel et devient solidaire de toutes ses fautes; ou bien l'Église s'empare de toute la puissance pour fonder un gouvernement purement théocratique. La théocratie, quelle que soit la religion qu'elle représente, rend cette forme de gouvernement inhabile aux choses de ce monde, elle ne sait pas soigner les intérêts temporels; elle doit donc amener un appauvrissement général des choses de la terre, ou bien l'opposition qui lui sera faite produira l'anarchie.

Tel a été le dilemme dans lequel ont été placés tous les peuples de l'ancien monde. Peuples, gouvernements, religions, tout a péri par suite de l'une des deux chances de cette inévitable alternative.

La chaîne non interrompue du pouvoir temporel antique, seul et unique débris des institutions de l'ancien monde, conservée à Constantinople comme pour nous montrer les causes de sa destruction, a laissé l'Église d'Orient placée dans cette dangereuse position, et il n'y a pas une seule phase de son histoire qui ne montre comment en sont sorties toutes les terribles vicissitudes qu'elle a eu à subir.

L'Église d'Orient a été déchirée par des guerres

que l'on peut appeler à bon titre guerres civiles de religion. On se disputait sur des questions de métaphysique chrétienne, ou sur l'interprétation des textes; il n'y avait cependant pas encore de schisme. Les hérésies étaient jugées par des conciles; mais elles devenaient des luttes sanglantes parce que les empereurs les combattaient ou les soutenaient du poids de leur puissance. Alors des croyants, qui se disaient également chrétiens, s'égorgeaient entre eux. On se disputait l'autel les armes à la main, comme dans les premiers temps de l'Empire on s'était disputé la pourpre impériale. La corruption des mœurs romaines était passée tout entière à la ville de Constantin, de même que ce prince y avait apporté avec lui la corruption du pouvoir suprême. On y vit plus tard des impératrices, dignes émules de la dissolution et de la cruauté de celles de Rome. La nouvelle religion ne corrigeait rien, parce qu'elle était restée dans la dépendance du pouvoir qu'elle aurait eu pour mission de ramener aux principes et aux vertus du christianisme. On vit donc se reproduire à Constantinople toute la dépravation, tous les vices de l'ancienne Rome, moins son courage et sa grandeur politiques.

On avait vu dans l'ancienne Grèce l'anarchie des idées philosophiques amener à sa suite l'anarchie politique. Tous les liens, dans le monde des intel-

ligences, ayant été rompus, les liens entre les différents États de la Grèce se rompirent également. Sans unité de doctrine, sans unité de formes politiques, toutes les croyances affaiblies, la décadence des Grecs de la mythologie devint générale, tous leurs États tombèrent en pleine dissolution. Toutes les voies furent ouvertes à la conquête des Romains; elle leur fut facile, ils ne trouvaient devant eux que des débris. La Grèce était couverte de ruines; elle avait déjà renversé de ses propres mains une partie des superbes monuments, œuvres de son époque de gloire et de grandeur; elle fut mise au pillage, et c'est en Italie que nous avons retrouvé les plus beaux témoignages de son génie.

Mais, singulière destinée que celle de cet Orient! un nouvel Empire, de création romaine, survivait à celui de Rome elle-même; cet Empire pouvait apparaître aux nations comme une réparation du mal qu'y avait fait cette capitale du monde, et nous le voyons périr par les mêmes causes qui avaient amené la destruction de tous les anciens États grecs.

Les sciences, la littérature, la culture de l'esprit avaient été abandonnées, parce qu'elles n'avaient rien pu sauver. Les anciennes formes, les anciennes maximes de gouvernement qui s'étaient montrées insuffisantes, puisqu'elles n'avaient donné aucune force de résistance contre l'invasion des barbares,

s'étaient également perdues. Tous les esprits se ralliaient sincèrement à la nouvelle croyance, lui demandant à la fois sûreté pour cette vie et salut pour l'autre.

Mais des dissensions théologiques et religieuses vinrent, en jetant de nouveaux doutes dans les esprits, troubler et inquiéter toutes les intelligences; de nouvelles violences vinrent les épouvanter. Des peuples vieillis et fatigués, longtemps découragés, avaient eu besoin de puiser de nouvelles forces dans leur nouvelle foi, source vive d'une nouvelle vie; ce fut aussi là qu'ils cherchèrent ces forces; mais au lieu de s'en servir d'une manière utile à la reconstruction d'un nouvel état social, ils les dépensèrent et les épuisèrent toutes dans les disputes auxquelles ils se livraient avec toute l'ardeur de consciences fortement agitées. Les esprits en furent comme paralysés pour tout autre genre d'effort et d'application.

Le pouvoir impérial lui-même, entraîné dans cette voie pernicieuse, ne pouvait plus suffire à aucun des besoins de l'État, qu'il ne faisait que troubler davantage par la violence de ses variations en matière de foi. Les peuples retombèrent dans ce même genre de découragement que la double destruction du monde grec et romain avait donné à toute la partie civilisée du genre humain.

Des voies de conquête se rouvrirent de toute part en Orient; mais des conquérants de nouvelle espèce ne vinrent pas, comme les Romains, conquérir pour piller et conserver leur butin. Les musulmans ne pillaient pas, ils détruisaient; car ils voulaient, en l'honneur du Créateur, ne rien laisser subsister des ouvrages des hommes. Pour eux, la vie de l'homme n'était alors, comme elle n'est encore aujourd'hui, qu'un voyage, et toute œuvre qui pourrait l'attacher à la terre est regardée comme une impiété.

Après plusieurs siècles de démolition successive, le siége de l'Empire fit enfin place à celui de Mahomet.

Le spectacle de cette immense destruction de la plus belle partie du monde, qui était déjà depuis plusieurs siècles domaine de l'Église, ne devait-il pas porter le plus profond découragement dans l'âme du chrétien, et la remplir de cette tristesse qui la reconduit vers le Seigneur pour l'interroger et lui demander l'explication de ce qu'il ne comprend pas?

Les grands événements de l'histoire ont donc été, à différentes époques, le sujet de nombreuses études et de nombreux commentaires.

Arrêtons-nous un instant à une opinion d'un des plus célèbres commentateurs, parce qu'elle est encore aujourd'hui dominante.

Bossuet, qui cherchait l'élévation de l'esprit

dans la simplification des principes, considérait toute l'histoire comme une série de décrets de la Providence. Il disait donc que Dieu, dans son impénétrable sagesse, permit aux Romains la conquête du monde, afin que, tout entier soumis à une seule volonté, il pût pour ainsi dire, dans un seul jour et par un acte de cette seule volonté, devenir chrétien.

On comprend que les pères de l'Église aient pu avoir cette opinion, en voyant craquer de toute part et se lézarder cet immense édifice de la puissance romaine. Les hommes qui l'avaient élevé étaient trop faibles pour le soutenir; il y avait dans la grandeur de la construction et dans la faiblesse de l'appui quelque chose qui devait paraître surnaturel, et qui l'était en effet; car on vit sortir des ruines de l'unité de l'Empire, l'unité de l'humanité dans une seule et même foi, dans un seul et même amour. L'esclavage de l'homme et des nations disparut devant la double liberté du cœur et de la conscience; mais la durée de cette œuvre nouvelle, sur cette terre, était liée à des conditions qui se rattachent à la terre, c'est-à-dire aux hommes.

Comment expliquer, d'après la doctrine de Bossuet, ce qui serait aussi un autre décret de la Providence, en vertu duquel les plus belles et les plus nombreuses parties du monde chrétien lui furent enlevées par un faux prophète, peu de siècles

après leur conversion? Ne paraît-il pas impossible d'expliquer l'apparition de Mahomet de la même manière que la venue du Messie et que l'établissement du christianisme? Il est évident qu'il faut chercher d'autres lois que celles de Bossuet pour expliquer et comprendre de pareils événements, et pour les mettre d'accord avec la grandeur et la justice de Dieu.

Et cependant l'opinion de Bossuet fut admirée; et pourquoi? Parce que dès que l'intelligence ne peut suffire, avec le secours seul de l'esprit, pour expliquer les destinées humaines, il faut bien recourir à l'autorité du ciel; ainsi, dans ce genre de travail, l'erreur de l'esprit est bien moins étonnante que la hardiesse.

On a trouvé de la grandeur dans cette vue d'homme prêtée à la Providence. Cette sorte de religion de l'histoire séduisit alors l'admiration, comme la philosophie de l'histoire la séduit aujourd'hui. Ce calcul de permettre de longues guerres pour amener l'asservissement du monde à une seule volonté, afin que cette seule volonté le fasse chrétien, présente, il est vrai, l'idée du sacrifice de quelques générations; mais ce sacrifice était le moyen d'assurer le salut universel, ou au moins d'en ouvrir la voie. Et comme c'est à peu près de cette manière que les hommes gouvernent les États, ils ont admiré Bossuet d'avoir agrandi l'é-

chelle de l'esprit humain. Il y a, en effet, quelque chose de noble dans l'idée de dévouer une partie pour sauver le tout; mais il faudrait alors que le dévouement des victimes eût été de libre volonté, et dans cette conception nous ne trouvons de libre que l'esprit de l'auteur. Cette combinaison, loin de nous convaincre, nous effraye ou contrarie; car elle porte en elle le germe du fatalisme.

Mais le fatalisme ne serait-il pas la destruction de cette liberté morale qui a été et qui doit rester l'inébranlable fondement de la doctrine chrétienne? On comprend comment cette liberté de *nouvelle annonciation* n'avait pas encore pu, dans les premiers siècles, jeter de profondes racines dans l'esprit des peuples renversés et jetés les uns sur les autres par les violences d'un pouvoir qui ne trouvait aucune limite à sa volonté, et qui paraissait même n'en plus reconnaître aucune dans l'espace.

On comprend que des hommes, d'âme affaiblie, énervés de courage, eussent pu trouver enfin du repos dans le fatalisme musulman; on comprend même que cette nouvelle doctrine pouvait les relever de leur avilissement; car l'orgueil de l'homme peut encore renaître et se grandir, quand il croit que son Créateur se charge du soin de l'affranchir de son semblable et de diriger ses destinées. Mais il est plus difficile de comprendre comment, après l'histoire déjà longue des peuples chrétiens, il soit

possible de les ramener encore au fatalisme ; et ne serait-ce pas du fatalisme que de se résigner aux événements comme à des arrêts de la Providence, impénétrables avant, inexplicables après, quand on fait abstraction de la part que les hommes y ont prise ? Que serions-nous autre alors à toutes les époques de calamités publiques, de guerres et de massacres, que d'aveugles instruments, que des exécuteurs de hautes-œuvres ? Gardons donc pour nous, prenons à notre charge les œuvres de nos passions et n'en faisons pas honte à la Providence. Ses lois sont immuables ; nos misères sont la juste punition que nous encourons chaque fois que nous les violons ; *elles sont donc aussi un avertissement.*

Voilà ce qu'il y a de providentiel dans nos destinées. Pourrait-il en être autrement ? L'homme responsable de toutes ses actions, quand il s'agit de son libre arbitre, c'est-à-dire de sa conscience, serait-il sans responsabilité quand il travaille à l'histoire ? L'homme public pourrait-il être affranchi des devoirs que lui impose sa conscience, des bornes qu'elle met à son libre arbitre ? C'est impossible. Il ne peut y avoir d'autre moralité dans l'histoire que celle qu'y apporte la conscience de l'homme. Y a-t-il un autre moyen d'en expliquer les violences, les passions et les crimes ? Y a-t-il un autre moyen de comprendre pourquoi le

monde devient si souvent un vaste cirque où les hommes, comme de modernes gladiateurs, se disputent le pouvoir et les richesses ?

Pour arrêter l'homme dans ses fureurs, proclamons-le coupable. Pourrait-il l'être si tous les événements sont des décrets de la Providence ?

Comment Bossuet, penseur si éminent, homme d'Église si profond, a-t-il pu arriver à professer une pareille doctrine ? Les deux siècles qui l'avaient précédé avaient été remplis de ces calamités dont nous parlons. Il se trouvait en face d'un pouvoir restaurateur de l'ordre public, mais qui, faisant abus de sa puissance, n'avait fait que donner une forme plus régulière à la guerre, sans en diminuer les malheurs ; son ambition, d'un caractère plus civilisé, n'en était pas moins hautaine ; sa volonté pas moins arbitraire. L'orateur chrétien, désirant combattre une pareille volonté et ne trouvant, ni dans sa raison ni dans celle du siècle, aucun moyen d'opposition capable d'en modérer les excès, crut sans doute y parvenir en établissant le principe de l'intervention de la Providence, en face de laquelle devrait s'annuler toute puissance humaine.

Mais si une tête altière, éblouie de sa propre grandeur, a pu être ramenée par ces paroles à une plus juste appréciation de soi-même, cette hérésie morale, proclamée par une bouche qui

faisait autorité, n'a-t-elle pas fait un mal qui a survécu à celui qu'elle voulait combattre? La doctrine qui détruit la conscience ne serait-elle pas une hérésie morale? et n'est-ce pas détruire la conscience que de lui enlever sa liberté?

La digression à laquelle nous venons de nous livrer, et que nous soumettons au lecteur en la recommandant à son attention, nous a paru indispensable, ne voulant pas faire un pas de plus dans la recherche que nous nous sommes proposée, avant d'avoir établi la liberté de conscience comme un fait irréfragable.

N'est-elle pas la première des lois morales qui rend l'ordre social possible? N'est-elle pas le premier anneau de cette chaîne qui, seule, peut unir tous les hommes entre eux? *Elle est le commencement et la fin de toutes les choses humaines; car la conscience libre est la seule qui puisse être jugée.*

Il n'y a, en effet, que les hommes qui nient le jugement qui ne veuillent pas de la conscience. Ce sont ceux qui se livrent sans inquiétude à toutes les erreurs de leur esprit, sans remords à tous les écarts de leurs passions, sans crainte aucune à tous les genres de convoitise; ce sont ceux qui renversent les États, qui troublent le repos des peuples, qui ruinent les nations, et qui dînent joyeusement en buvant à leur prospérité.

La foi chrétienne rend l'homme responsable de ses propres actions; elle rattache cette responsabilité à son libre arbitre, c'est-à-dire à la liberté de sa conscience. C'est donc l'homme qui apporte à l'état social et qui lui donne le principe de sa moralité. Mais la doctrine d'une intervention surnaturelle qui s'occuperait à régler les destinées collectives n'annulerait-elle pas ce principe? et sans le caractère de moralité publique, qui ne peut trouver son principe que dans la conscience individuelle, les peuples seraient-ils autre chose que des ruches d'abeilles, des troupes de singes ou des bandes de loups? N'entrevoyons-nous pas déjà le commencement de cette transformation?

Après cet essai de prolégomènes, retournons à notre travail.

Selon le principe chrétien, l'Église libre doit protéger la liberté de conscience, car elle ne demande la soumission qu'à la conviction; l'État, au contraire, exige la soumission à ses lois.

Il faut donc, pour que ces deux puissances puissent vivre en paix et gouverner de concert l'individu, que la liberté de conscience que lui donne l'Église ne l'affranchisse pas du degré d'obéissance que l'État a le droit d'exiger de lui; mais il faut que, de son côté, l'État ne promulgue pas des lois qui porteraient atteinte à la liberté de l'Église, et par elle à la liberté de conscience.

Ainsi, dans l'intérêt des deux pouvoirs, la liberté de conscience est un principe qui doit être maintenu.

Il faut donc un compromis perpétuel entre ces deux pouvoirs. Dès qu'une circonstance nouvelle suscite une nouvelle difficulté, c'est par une négociation qu'elle doit être écartée.

Le domaine de ces deux pouvoirs se compose de deux éléments de nature différente; l'un est invariable, permanent; l'autre est variable et peut être modifié. L'un est celui qui sépare les deux pouvoirs, l'autre est celui qui leur sert de lien et qui offre le terrain de la négociation possible entre les deux.

Ainsi, l'État a pour principe, comme il en a le devoir, de gouverner tous ses sujets avec une égale justice. L'Église ne peut gouverner que ceux qui la reconnaissent.

L'État gouverne des hommes; l'Église ne gouverne que des fidèles.

Le point fixe de l'Église c'est le dogme; celui de l'État c'est la nécessité de son indépendance, ce qui veut dire de sa souveraineté.

Le point variable de l'Église est sa discipline; le point variable de l'État est sa législation.

C'est donc sur ce terrain intermédiaire de discipline et de législation que l'Église et l'État peuvent se rencontrer pour négocier et se mettre

d'accord. On voit comment la liberté absolue de l'Église, d'un côté, et le pouvoir absolu de l'État, de l'autre, rendraient cet accord impossible.

Cette discussion montre que la liberté de conscience doit nécessairement servir de base à cet accord, car elle est condition d'existence pour les deux parties.

La puissance et l'universalité de l'Eglise ne peuvent exister que par conviction. D'un autre côté, si l'Église libre voulait faire violence à la liberté de conviction et imposer sa loi, l'État, pour se défendre, ne doit pas avoir recours au principe de sa souveraineté; ce qui amènerait nécessairement un conflit, qu'il s'agit toujours d'éviter; mais il doit lui opposer le principe de la liberté de conscience.

Si le principe de la liberté de conscience est nécessaire, d'une manière absolue, à l'accord de l'Église avec l'État, la séparation de la communauté chrétienne, en plusieurs grandes divisions, en impose d'autant plus aujourd'hui la nécessité, comme la seule et unique loi de paix possible entre les nations.

Depuis que les États se sont trouvés avoir des sujets appartenant à différentes confessions, les lois ont dû être conçues dans un esprit de conciliation. Des guerres de religion prolongées amenèrent cette nécessité. Les principaux États euro-

péens ont donc pris pour base de leur législation en matière religieuse, les uns plus tôt, les autres plus tard, le double principe de tolérance et de liberté de conscience. Ainsi, la tolérance permet aux différentes confessions d'exister comme Église séparée, et de pratiquer leur culte, tandis que la liberté de conscience permet aux individus de passer à l'Église que leur conviction leur fait adopter.

Les États catholiques, comme les États protestants, sont arrivés à cette inévitable situation.

La paix publique, le repos de leurs sujets leur en faisaient une loi. L'application des deux principes de tolérance et de liberté de conscience n'est pas encore, il est vrai, d'une mesure égale dans tous les États; mais elle forme déjà dans tous la base de leur législation en matière religieuse, de manière que la pacifique coexistence des différentes confessions est rendue possible. Il ne serait même plus possible à aucun de ces États de rétablir aujourd'hui l'unité de croyance; car il faudrait, pour y parvenir, ou bannir, ou détruire, ou convertir les dissidents.

Il ne se trouverait certainement personne qui voulût ou conseiller ou entreprendre le bannissement ou l'extermination d'un aussi grand nombre de millions d'hommes.

Quant à une conversion qui ne serait pas le ré-

sultat du principe de liberté de conscience, elle serait, sous le double point de vue religieux et politique, une véritable destruction morale, qui jamais ne produirait une véritable pacification.

La paix intérieure des États n'est donc possible qu'à la condition d'une législation qui, pour être applicable à toutes les confessions, doit avoir pour base les deux principes de tolérance et de liberté de conscience.

Si la religion seule est insuffisante au gouvernement des hommes, si elle ne peut pas être le seul et unique principe, je veux dire le principe générateur et régulateur des intérêts temporels, pourrait-on le prendre comme le principe sur lequel reposeraient les relations internationales? Insuffisante à elle seule pour l'existence d'un peuple, pourrait-elle devenir la règle des relations des peuples entre eux? Ce qui conduirait un État à l'anarchie, à la guerre, à l'appauvrissement, pourrait-il constituer un état de paix, de développement et de prospérité entre les nations?

Un homme qui, avant tout, ne veut s'occuper que des affaires du ciel, c'est-à-dire du salut de son âme, peut-il être un homme politique qui, comme tel, a principalement le devoir de s'occuper des intérêts de la terre?

Si l'accomplissement des devoirs est une des premières obligations qu'impose la religion, la

première conséquence de cette obligation sera donc la nécessité d'étudier quels seront ces devoirs.

Ils seront de nature différente, selon la différence des positions.

Un seul homme peut-il prendre sa conscience pour règle de toutes les consciences? Et quand personne ne peut avoir le droit d'imposer à tous les autres sa volonté, un homme seul pourrait-il avoir celui de leur imposer sa conscience? Et quand un prince temporel est politiquement placé de manière que sa volonté puisse devenir une loi de la terre, peut-il faire de sa conscience une loi du ciel? Y a-t-il un homme sur la terre qui puisse se dire envoyé pour parler, pour agir au nom de Dieu? Qu'il donne les preuves de sa mission.

Pour prouver une mission qui serait surnaturelle, il faudrait des preuves surnaturelles; il faudrait des actes qui sortissent des bornes naturelles mises à la puissance de l'homme. Et si nous renonçons à demander ce genre de preuves auxquelles on a donné le nom de miracles; si nous ne demandons que des preuves morales, qu'on nous montre donc cette supériorité d'intelligence qui dépasserait toutes les autres intelligences et qui ajouterait à un plus haut degré de lumière, à une plus grande profondeur de pensée le caractère irrécusable d'infaillibilité. Comme aucun pouvoir tem-

porel ne peut prouver qu'il possède ce caractère d'infaillibilité, nous avons le droit d'en appeler pour tous au principe de tolérance.

Quand il s'élève quelque part un cri de religion qui menace de troubler ou qui trouble déjà la paix du monde, ce cri peut sortir d'une conviction sincère, mais à coup sûr il ne sort pas d'une conscience éclairée.

Il ne peut nous appartenir de parler du dogme qu'au point de vue gouvernemental. Mais puisque le dogme seul ne peut pas suffire au gouvernement des peuples, ne paraît-il pas, sous le rapport de législation humaine, qu'une base manque encore à nos institutions, base qui soit de nature à pouvoir se concilier avec notre condition sur cette terre?

Les signes que nous voyons de tous côtés se manifester autour de nous reportent involontairement la pensée sur les dangers dont nous menace une grave incertitude morale.

Il faut la formuler clairement pour en comprendre l'importance.

La tolérance en matière religieuse nous est-elle imposée seulement par la nécessité de capituler avec des erreurs que condamne notre conviction? Dans ce cas, ce serait le triomphe de l'erreur sur la vérité; ce serait le triomphe du mal; car l'erreur finit toujours par conduire à mal. Dans ce cas, chaque homme de bien aurait le devoir de

travailler à changer une pareille situation. Tout gouvernement qui aurait la conviction de compter parmi ses sujets des millions de réprouvés, ne serait-il pas dans l'obligation absolue d'employer tous les moyens temporels qui sont en sa puissance pour les reconduire dans la voie de leur salut? La permanence d'un tribunal d'inquisition serait inséparable d'une pareille conviction. L'expulsion des juifs du territoire de l'Espagne; la conduite des Espagnols dans l'Amérique qu'ils venaient de découvrir; la révocation de l'édit de Nantes, et beaucoup d'autres faits de cette nature ont tous été une suite nécessaire de cette conviction.

Opposons à de si tristes souvenirs une autre définition de ce que devrait être la tolérance, si l'on veut lui donner la valeur d'un principe moral, au lieu de n'être, comme elle est à présent, qu'un acte d'impuissance, une capitulation imposée par l'erreur au sentiment de la vérité. La tolérance, pour atteindre ce but, doit naître de la conviction que Dieu seul est notre juge à tous; que nous ne devons donc pas risquer de condamner ce qui trouvera peut-être grâce devant lui.

La justice humaine ne peut, en effet, avoir que le droit de condamner les œuvres et de punir le criminel quand le bien de la société l'exige; mais elle ne peut punir aucune erreur, car les erreurs ne sont que des pensées, et la pensée pou-

vant être erreur ou vérité, quel homme pourrait en être le juge, surtout quand cette pensée s'élève à des choses qui ne sont pas de cette terre ?

En étudiant l'institution du christianisme dans l'ensemble des enseignements qui nous ont été donnés, n'y trouvons-nous donc pas la tolérance comme un principe qui nous vient du ciel? Loin d'être une capitulation d'âmes faibles et désarmées, elle est au contraire une des vertus nécessaires à notre condition d'ici-bas. Elle est à la fois un acte d'humilité de notre esprit et d'humanité de notre cœur, qui se refuse à traiter en ennemis des hommes qui ont les mêmes vertus que nous, malgré une différence, ou dogmatique, ou disciplinaire.

Tenons-nous-en donc à ce qui nous a été enseigné par celui que sa double nature appelait à devenir notre maître. N'y a-t-il pas dans ses enseignements le principe de tolérance tel que nous avons essayé de le concevoir et de le déduire des nécessités de notre ordre social ? et la nature plus élevée que nous croyons lui reconnaître ne lui donnerait-elle pas l'autorité d'un dogme ?

Quand le Christ a dit : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu, » n'y a-t-il pas dans cet enseignement le partage des deux pouvoirs aussi clairement exprimé qu'il nous a été possible de le comprendre humainement parlant ?

Et depuis que nos Césars sont chrétiens, n'a-t-on pas le droit de leur rappeler combien vivement fut repris celui qui se servit de son glaive, qu'il n'avait tiré cependant que pour défendre la personne du Sauveur. Et quand, livré à Pilate, interrogé par lui sur ce qu'il avait fait, Jésus lui répondit : *Mon royaume n'est pas de ce monde. Si mon royaume était de ce monde, mes gens auraient combattu pour m'empêcher de tomber dans les mains des Juifs.* Cette sentence restera-t-elle sans signification ; restera-t-elle, comme si elle n'était qu'un simple récit d'histoire sans application pour nous ?

En sera-t-il de même de la puissante exhortation que la liturgie de l'Église adresse chaque jour, après la célébration du sacrifice, à l'assemblée des fidèles sous la forme d'une prière aussi simple que sublime d'expression ? Restera-t-elle sans effet, comme si nous ne l'eussions pas entendue ?

Quand les chrétiens commencèrent à sortir des catacombes pour se réunir publiquement dans les églises, l'entrée n'en était pas interdite aux gens encore non chrétiens. Les premiers pasteurs désiraient, au contraire, voir les païens assister au service divin ; ils espéraient que la puissance de la parole et l'effet du nouveau culte sur l'esprit et le cœur seraient les plus efficaces des moyens d'obtenir leur conversion. Cependant, comme les

prières qui doivent préparer et réaliser le sacrifice, appartiennent aux saints mystères, que l'on ne voulait pas livrer à l'incrédulité, on ne prononçait, à haute voix, que les prières lesquelles, en dehors des mystères de la foi, s'adressaient directement à l'homme.

Le prêtre, après la consommation du sacrifice, se tourne encore aujourd'hui vers l'assistance, et les premières paroles qu'il adresse à haute voix à tous ceux qui sont présents sont l'expression de la loi de tolérance. Il dit : « Que la paix du Seigneur soit avec vous ! » Et c'est encore avec une plus grande solennité que la liturgie de l'Église grecque prononce ces paroles.

Aujourd'hui, comme aux temps primitifs, les temples des deux confessions sont ouverts à tous ceux qui veulent y entrer.

Après avoir vu s'éteindre les feux de l'inquisition, après avoir vu les hommes se rapprocher les uns des autres dans un esprit de conciliation, et les mœurs s'adoucir ; après avoir vu le cimeterre de l'Orient usé à force d'avoir coupé des têtes, verrons-nous encore des armées marcher, non pas pour la propagation de la foi, mais pour le triomphe d'une opinion différente en matière de foi ? Verrions-nous donc renaître une sorte de Coran chrétien qui continuerait à mettre les consciences au supplice par ses lois ?

Revenons encore à l'Église d'Orient; car c'est le cours de son histoire qui nous offre les plus utiles instructions, parce que la réunion constante des deux pouvoirs a multiplié ses dissensions, ses violences et ses erreurs.

La première fois que se fit entendre l'expression d'*orthodoxe* à Constantinople, ce fut à l'occasion de l'arianisme; plus tard à l'occasion des iconoclastes et d'autres sectaires encore. On ne disait pas, on ne pouvait pas dire l'*Église orthodoxe*, car il n'y avait pas encore de schisme; il n'y avait encore aucune hérésie qui se fût constituée en Église séparée. On disait les orthodoxes, en opposition aux ariens, aux iconoclastes et à toute autre secte. Quand du sein de la communion chrétienne s'élevait une secte, les fidèles qui ne l'adoptaient pas s'appelaient les orthodoxes. Quand l'Empereur n'était pas sectaire lui-même, il appartenait aux orthodoxes; mais dans ces temps qui précédèrent le schisme, aucun d'eux n'avait pris le titre d'orthodoxe.

L'Église était l'Église catholique d'Orient, comme l'Église latine était l'Église catholique romaine; ce qui voulait simplement dire que son chef siégeait à Rome. Il n'y avait dans ce dernier titre, qui est toujours resté le même, aucune idée de condamnation pour une autre Église.

Quand on donna à Rome le titre de *schisma-*

*tique* à l'Église d'Orient, cette application marquait un fait historique, celui de la séparation, sans que pour cela l'Église eût cessé d'appartenir à la communion chrétienne.

Il n'y a, dans les titres religieux ajoutés aux titres ordinaires de souveraineté des princes catholiques, rien qui porte condamnation contre qui que ce soit, rien qui puisse s'opposer à un principe de tolérance. Le roi de Portugal est S. M. très-fidèle; le roi d'Espagne S. M. catholique; le roi de France, le roi très-chrétien. L'empereur d'Autriche a gardé le titre d'apostolique que le pape avait conféré au roi de Hongrie, en mémoire de ce que saint Étienne avait converti son peuple au christianisme. Aucun de ces titres ne blesse ni aucune autre croyance ni aucun autre peuple.

Mais l'Église d'Orient, prenant depuis le schisme le titre de *catholique orthodoxe*, a été entraînée, par une première erreur, à s'enfonçer dans une voie qui devait chaque jour l'éloigner davantage de la base et, par conséquent, de l'esprit de son institution primitive.

Il y a contradiction dans les termes de ce titre; car il est impossible de s'appeler *universelle* (catholique) et d'y ajouter un titre d'*exception* (orthodoxe). Cependant cette liaison illogique de deux termes qui se contredisent, tout en prouvant

une erreur, n'eût rien eu de dangereux pour le monde, si cette erreur n'eût pas trouvé l'appui de la puissance temporelle impériale. Le danger provint de ce que le pouvoir armé se trouvait entraîné par l'Église à faire usage de tous ses moyens pour la soutenir.

L'empire de la foi commence là où les facultés de l'esprit cessent de comprendre. Avec cette ligne de démarcation strictement observée entre les deux éléments de la religion, celui de la foi et celui de l'esprit, on peut, sans risquer de s'égarer, analyser la question du schisme qui, depuis si longtemps, sépare l'Église d'Orient de celle de Rome.

Parmi les quatre causes qui ont amené le schisme, trois appartiennent au domaine de la foi; il n'y en a donc qu'une seule qui puisse être prise en considération par l'homme politique, c'est celle de la suprématie du pape. Bien qu'élevée par l'Église romaine à la hauteur d'un dogme, elle peut être néanmoins soumise à discussion, *parce qu'elle est d'une nature visible ;* c'est elle qui forme le lien de la religion chrétienne avec la puissance temporelle. La suprématie est donc de ce domaine mixte qui appartient en même temps à la religion et à l'État. Loin de les confondre, elle a, au contraire, toujours pour objet de les tenir séparées, sans toutefois les désunir. La na-

ture de cette suprématie peut donc être appréciée comme si elle n'était qu'une loi de l'État. Ne constitue-t-elle pas en effet la loi politique la plus élevée, parce qu'elle est en même temps loi religieuse ? Une loi qui a pour objet de maintenir l'indépendance du principe d'autorité en matière de religion ne doit-elle pas être placée hors de l'atteinte des hommes ? N'est-ce pas dans le même esprit que l'autorité temporelle des princes a été placée sous l'égide de la religion ? N'est-ce pas de même que l'Église a donné au mariage le caractère d'un sacrement, afin de rendre l'union qui doit procréer l'homme et fonder la famille plus sainte et plus indissoluble ?

S'il a été démontré que la séparation des deux pouvoirs est la plus grande garantie qui puisse être donnée à la liberté morale de l'homme, ne devenait-il pas nécessaire de placer le pouvoir spirituel, ce qui veut dire l'autorité en matière religieuse, sous une garantie assez puissante pour assurer son indépendance ? Et son indépendance elle-même pourrait-elle être trouvée dans un autre principe que dans celui de l'unité de son pouvoir, ce qui veut dire, en d'autres termes, dans *le principe de suprématie*, qui seul peut donner à cette autorité *un degré de force morale capable de remplacer la force matérielle qu'elle n'a pas et qu'elle ne doit pas avoir ?*

Aussi longtemps que le droit du plus fort était la base des sociétés politiques, il avait été humainement impossible que l'Église ne se prévalût pas de ce droit en faveur de la religion. Elle le demandait au pouvoir temporel qui le lui accordait. *Les papes, dans ces temps primitifs, croyaient donc avoir le droit de combattre avec les armes spirituelles et temporelles pour une cause qu'ils regardaient comme celle de Dieu, et de continuer la lutte jusqu'à l'anéantissement de leurs adversaires. Ils n'auraient cependant jamais voulu obtenir la victoire par quelque moyen odieux*[1]. Mais l'appui d'une force temporelle, dont le principe était et devait être placé hors de l'Église, lui faisait perdre son indépendance et diminuait en elle cette puissance morale qui seule commande le respect.

Quand le développement progressif des institutions politiques vint changer la base du pouvoir temporel et substituer des lois d'ordre et de justice au droit du plus fort, on vit alors l'Église rester dans la plénitude de son indépendance et y retrouver aussi la plénitude de cette force morale au moyen de laquelle elle devint à la fois l'institutrice des grands et des petits de la terre. A cette

1. *Histoire des souverains pontifes romains*, par Artaud; règne d'Innocent III, t. II, p. 326.

phase de son développement, la conviction vint remplacer la crainte.

Telle fut la carrière de l'Église romaine.

Quelle a été celle de l'Église d'Orient?

Si la raison nous a prouvé que le principe d'autorité en matière de religion ne peut être maintenu que par le principe de l'unité, et que l'unité ne peut pas exister sans la suprématie, nous trouverons, par le tableau comparatif que nous allons compléter, que l'histoire ajoute à la théorie des principes la preuve irréfragable de leur nécessité.

Constantin n'avait pas divisé l'Empire romain; il n'avait changé que la résidence de l'Empereur; mais l'Empire continuait à exister.

L'étoile de la ville de Rome avait pâli, mais le prestige de son nom dominait encore le monde. Ce fut par suite de ce prestige que les hommes donnèrent à l'autorité du pontife de Rome le titre d'universelle, comme l'Empire l'avait été.

Si les papes, il est vrai, relevaient de l'Empire, en soumettant depuis le règne de Constantin, qui avait placé l'Église à côté de lui sur son trône, leur élévation à la sanction de l'Empereur, leur siége séparé leur donnait cependant une plus grande indépendance, une existence plus digne que celle qu'ils eussent trouvée dans la résidence impériale.

Pendant quelque temps encore, Constantinople continua à reconnaître la prééminence du pontife de Rome; elle ne lui était contestée ni par l'empereur d'Orient, ni par aucune Église de son empire. Mais quand l'empire d'Occident, qui était encore celui de Rome, eut à subir la dernière honte, celle d'avoir été renversé et détruit par Odoacre (en 476), le moins illustre des chefs barbares dont l'histoire nous ait conservé les noms; quand Rome fut devenue une ville ravagée, pillée, de faible population, et qu'elle n'eut plus rien de son ancien lustre, et qu'on vint à lui comparer toutes les grandeurs dont jouissait Constantinople, on commença à penser que ce n'était plus à Rome, mais à la ville de Constantin que devait appartenir la suprématie religieuse; car les hommes abusés ne comprenaient pas encore que la suprématie de l'Église, ce qui veut dire son universalité, ne pouvait pas exister sans son entière indépendance.

La pensée de la séparation fut donc d'abord politique; elle ne devint théologique que pour rendre cette séparation plus complète et plus populaire; car, dans ces temps de primitive Église, les idées religieuses n'étaient pas assez indépendantes du monde politique pour rester pures et ne pas le troubler.

Ce fut également par suite de l'influence des

idées religieuses que les catholiques romains eux-mêmes travaillèrent à rompre les liens politiques qui les unissaient encore à l'Empire, dont Constantinople était devenue le seul siége.

Ils préférèrent la faiblesse politique qui devait en résulter pour eux aux dangers dont leur Église était menacée par toutes les hérésies qui se succédaient sans cesse en Orient, dangers augmentés par l'appui que leur donnaient des empereurs, souvent eux-mêmes hérésiarques.

Cette résolution prise en 732, en constituant une position religieuse plus forte, mais en même temps un État politique trop faible pour qu'il pût durer, facilita à Charlemagne la reconstruction de l'empire d'Occident, qui fut proclamée à Rome l'an 800.

Cette époque inaugura le principe de la séparation des deux pouvoirs de la manière la plus formelle, et montra le principe de l'universalité du pouvoir spirituel comme conséquence voulue de la nature de son origine.

Une dotation politiquement souveraine, conférée à l'Église par Charlemagne, en consacra l'indépendance comme un principe à la fois politique et religieux. *Le Rubicon, barrière protectrice de l'ancienne Rome, qui ne savait nourrir sa liberte qu'en immolant l'univers à tous ses appétits*, fut rétabli en faveur de la Rome moderne, pour lui

faciliter la protection et la prédication de la nouvelle liberté qu'elle apportait au monde, — la liberté morale de l'homme.

Pendant le temps que cette nouvelle organisation du sacerdoce et de l'Empire, qui eut sans doute encore bien des vicissitudes à subir, se développait en Occident, le schisme fut promulgué à Constantinople en 866.

Le rapprochement des dates suffira pour prouver qu'il fut bien plutôt amené par l'opposition des deux empires que par celle des deux Églises, d'autant plus que l'on vit un concile tenu à Constantinople, en 869, condamner Photius qui, après plusieurs essais de réhabilitation, termina en 891 sa carrière agitée dans la réclusion d'un cloître.

La dissidence en matière de foi avait donc succombé, et la suprématie de Rome continua à être reconnue.

Il s'écoula cent quatre-vingt-sept ans dans cette position. Ce ne fut qu'en l'année 1053 que le patriarche Michel Cérularius consomma le schisme.

L'entière émancipation de l'Occident devait être, sans doute, un sujet de regrets pour les empereurs d'Orient, qui, d'ailleurs, ne pouvaient pas voir sans jalousie la grandeur et le lustre du nouvel empire d'Occident. Si tels devaient être les sentiments des empereurs, le patriarchat, habi-

tué depuis sa fondation à chercher sa force dans la protection de l'Empire, dut d'autant plus craindre l'ascendant que, selon le cours des idées de l'Orient, le puissant et nouvel empire d'Occident ne manquerait pas de donner à l'Église latine.

Sous de tels auspices, la suprématie du pape devait devenir le motif déterminant du schisme. Les deux pouvoirs de Constantinople se réunirent pour le promulguer; leur liaison en devint plus intime, plus étroite, mais l'Église en devint aussi plus indépendante que jamais.

Le cours des événements amena plus tard plusieurs faits importants, qui ont prouvé encore davantage que le mobile principal du schisme avait été de nature plutôt politique que religieuse.

Un concile tenu à Lyon en 1274 proclama la réunion des deux Églises. Un second concile tenu à Florence en 1453, rendu plus solennel que celui de Lyon par la présence de l'empereur Paléologue, accompagné d'un clergé grec nombreux, avait aussi amené la réconciliation et proclamé la réunion.

Ainsi deux fois les sommités des deux Églises étaient parvenues à se réunir; les difficultés théologiques avaient été aplanies, elles n'étaient donc pas insurmontables; et deux fois le peuple de Constantinople, excité sans doute par des hom-

[illegible]

à l'empire grec parut devoir assurer le retour de l'Église grecque à l'unité de l'Église, le pape Innocent III, qui régnait alors, était doué de trop de lumières, il était animé d'un esprit trop sincèrement chrétien, pour n'avoir pas hautement condamné les hommes qui, la croix sur la poitrine, venaient de se livrer à une entreprise d'une conception si coupable, et dont l'exécution fut accompagnée d'excès aussi honteux que barbares. L'histoire a conservé la lettre qu'il écrivit à ce sujet aux croisés.

Empruntée à l'ouvrage de Hurter sur le pape Innocent III et ses contemporains, nous la reproduisons ici telle qu'elle a été traduite dans l'*Histoire des souverains pontifes*, par Artaud, parce que ce document fera mieux comprendre que toute autre étude la haine que les Grecs devaient porter aux Latins, et qu'il est une preuve que ce fut cette haine, bien plutôt que la théologie, qui sépara définitivement l'Orient de l'Occident.

« Vous vous êtes écartés avec légèreté de votre vœu, puisque, ayant juré dans votre obéissance envers le Crucifié, de délivrer la terre sainte des mains de l'infidèle, vous avez attaqué, malgré les menaces d'excommunication, un pays chrétien, bien qu'il vous fût défendu d'agir ainsi tant que les habitants ne s'opposeraient pas à votre passage ou ne vous refuseraient pas le nécessaire ; et

dans ce cas même, vous ne deviez rien entreprendre sans l'avis du légat. Vous vous êtes servi du glaive, non contre les Sarrasins, mais contre les chrétiens; vous n'avez pas conquis Jérusalem, mais bien Constantinople; vous avez préféré les richesses de la terre aux trésors du ciel. Mais ce qui vous rend plus coupables encore, c'est que vous n'avez ménagé ni âge ni sexe; c'est que vous vous êtes livrés publiquement à la prostitution et à l'adultère. Vous avez abandonné à la lubricité de méchants non-seulement les femmes et les veuves, mais encore les vierges vouées au culte du Seigneur. Ce n'était pas assez pour vous de puiser dans le trésor impérial et de vous emparer des richesses des grands et des petits, vous avez encore porté une main sacrilége sur les richesses de l'Église et sur ses domaines, vous avez enlevé les tables d'argent des autels, enfoncé les sacristies, volé les croix, les images et les reliques. Aussi, malgré les poursuites exercées contre l'Église grecque, elle refuse l'obéissance au saint-siége, parce qu'elle ne voit chez les Latins que trahisons, œuvres de ténèbres, et qu'elle les fuit comme des chiens. »

Cette lettre n'a-t-elle pas été dictée par un véritable esprit de tolérance? Le pape nomme-t-il les Grecs des schismatiques pour lesquels le saint-siége n'aurait que de la haine? Il déplore

sans doute qu'ils se soient éloignés de lui; mais ce sont des chrétiens auxquels il doit amour et protection. Il blâmait d'autant plus vivement les croisés que sa haute intelligence prévoyait les malheurs que leur conduite causerait à la chrétienté. L'histoire de Hurter (édition allemande, tome I, page 777) en donne la preuve, que nous croyons devoir placer ici.

Les deux légats du saint-siége en terre sainte avaient mission de la protéger et de diriger la conduite des croisés par l'autorité de leur voix pastorale. Ces deux légats, les cardinaux Pierre et Soffred, se rendirent à Constantinople après la prise de cette ville; ils y entraînèrent à leur suite une partie des croisés. Il y avait alors un armistice entre le royaume de Jérusalem et les Sarrasins; mais il était à craindre que ceux-ci, voyant que Jérusalem, loin de recevoir le secours des nouveaux croisés qui y étaient attendus, était au contraire abandonnée par une partie de ceux qui s'y trouvaient, ne renouvelassent leurs attaques contre la ville sainte, Innocent III, effrayé de la conduite imprudente du cardinal-légat Pierre, la lui reprocha et lui en fit voir les dangers. Ce légat avait délié les croisés de leur vœu sous la condition qu'ils prendraient l'engagement de prolonger leur séjour à Constantinople pendant une année, pour se vouer à sa défense. « Comment (lui écri-

vait Innocent III) as-tu osé te laisser aller à un pareil acte ? Eux (les croisés) qui s'étaient voués au Seigneur, entraînés qu'ils ont été par des sensations toutes de terre à dévier de leur voie, comment as-tu pu non-seulement les délier de leur vœu sacré, mais même leur en imposer un autre dans un sens opposé ?

« Prends toi-même le fait en considération. Nous sommes pénétrés de chagrin, de honte, et saisis d'inquiétude lorsque nous nous demandons s'il est possible que l'Église grecque puisse rentrer dans l'unité du siége apostolique quand elle ne voit chez les Latins que des œuvres de ténèbres ? Les Sarrasins, qui tremblaient après la prise de Constantinople, ne tomberont-ils pas comme des loups sur les brebis que vous avez délaissées, quand ils apprendront que les croisés vont, dans le cours de l'année, retourner dans leur patrie ? Et nous ! pourrions-nous encore appeler les peuples de l'Occident à voler au secours de la Palestine et de Constantinople, quand tu leur as donné le droit de nous reprocher à nous, qui cependant ne le méritons pas, que les croisés déliés de leur vœu, chargés du butin qu'ils ont fait dans l'Empire, l'abandonnent et le laissent sans défense pour regagner leurs foyers. »

Quoique Innocent III, avait observé Hurter

(page 757) eût été un des papes qui travaillèrent avec le plus de zèle à étendre et à consolider la suprématie du saint-siége, son esprit chrétien ne l'abandonnait cependant jamais. Ainsi, après que les croisés eurent conquis Constantinople et l'Église d'Orient les armes à la main, il ne voulait cependant d'aucune manière tolérer que les croisés s'arrogeassent sur l'Église byzantine de plus grands droits que ceux que possédaient les princes de l'Occident. Partout, disait-il, où l'Église avait été fondée, elle devait s'élever dans l'éclat de sa liberté; le pouvoir temporel devait lui servir d'égide et la protéger, sans toutefois jamais exercer aucun droit sur elle.

Dans ces temps reculés de nouvelle formation sociale en Occident et de décadence en Orient, lorsque l'on voyait la force d'un côté fonder de nouveaux droits, tandis que de l'autre elle ne savait plus conserver aucun de ceux qu'elle avait autrefois conquis, il ne faut pas s'étonner qu'Innocent III cherchât partout à gagner l'appui de la force temporelle pour la défense de l'Église. Il prévoyait les événements, il protégeait l'Église byzantine au point de vue de sa politique religieuse, dans le but d'apaiser la haine que les croisés venaient de soulever dans l'esprit des Grecs. Il ne put y réussir. Les croisés, en se disputant non-seulement les dépouilles matérielles

de Constantinople, mais aussi la souveraineté des débris de l'Empire qu'ils venaient de renverser, amenèrent eux-mêmes leur défaite et la ruine totale des croisades. Les Grecs parvinrent à les chasser entièrement et à rétablir leur trône et leur Église séparés.

Ce ne fut plus alors qu'une longue agonie qui finit par amener la chute de l'Empire et l'esclavage de l'Église.

Après les premiers temps de cette Église, qui furent si riches de lumières et d'éloquence, la conversion de Constantin, qui avait été regardée comme son plus beau triomphe, vint, au contraire, la frapper de cette stérilité dont sa soumission toujours passive au pouvoir impérial fut la cause.

Quinze siècles d'histoire, de malheurs, ne devraient-ils pas en être une preuve suffisante? Il paraît que non.

Cherchons à éclairer encore davantage cette question, et portons-nous à cet effet sur un autre terrain.

L'histoire du Bas-Empire, depuis le moment de sa création jusqu'à sa destruction totale, prouve que l'Église d'Orient ne sut donner aucune force morale au gouvernement temporel, ni se protéger elle-même. Le triomphe de l'islamisme fut non-seulement complet les armes à la main, mais il le fut aussi moralement; car de

nombreuses populations chrétiennes passèrent du côté des infidèles. Cependant, à l'époque même où l'Église de Constantinople avait à gémir sur des pertes déjà bien cruelles et qui devaient le devenir bien davantage encore, elle poussait une nouvelle branche vers le nord, qui y jeta de profondes racines, et qui finit par abriter de ses rameaux de vastes régions. L'Église d'Orient sut, dans cette direction, porter la foi chrétienne chez des nations jusqu'alors inconnues. Elle déposa dans leur sein ces mêmes germes que le christianisme avait semés en Occident.

Des hommes sauvages et primitifs, partis du nord, sans annales, sans souvenirs, ne sachant rien d'eux-mêmes, ni de leur origine, ni du temps qu'ils avaient vécu; poussés en avant par une force invisible, comme le sont les vagues de l'Océan par les ouragans, tous arrivés en Occident, furent les souches de peuples nouveaux qui devinrent les plus civilisés de la terre.

Ces mêmes régions du nord, dans le temps où l'Église d'Orient y pénétra, étaient habitées par des hommes qui en tout leur étaient semblables; ils reçurent dans leur sein les mêmes germes; ils embrassèrent la foi chrétienne sincèrement, avec amour. Depuis ce temps, ils lui restèrent fidèles; et cette foi, qui porta des fruits si heureux dans toutes les autres contrées de l'Europe, ne sut, au

milieu d'eux, ni rien faire grandir, ni rien développer; elle n'y donna aucune preuve de cette fécondité qui la caractérisa partout ailleurs.

Les peuples de l'empire russe devinrent de meilleurs hommes; leurs mœurs s'adoucirent; vivants d'une vie nouvelle, ayant acquis quelques vertus de plus; mais ils restèrent stationnaires sous le rapport social, ayant plutôt de l'instinct que de la culture; et cependant la culture de l'intelligence peut seule rendre les vertus utiles et bienfaisantes. Sous ce rapport, ne voyons-nous pas combien les expériences les plus récentes faites en Occident ont augmenté, par le travail de l'esprit, les ressources de la charité et de la bienfaisance? La pratique des plus nobles vertus demande aussi de l'intelligence.

Il y a deux choses que la religion doit enseigner : résister au mal et savoir faire le bien. Rien de ce qui est en germe dans l'esprit du christianisme pour régler comme pour améliorer les destinées humaines ne fut ni compris ni pratiqué par l'Église d'Orient. Elle ne se fit pour ce monde qu'un instrument de plus d'obéissance inerte et passive.

La Russie, chrétienne depuis la fin du xe siècle, resta donc ignorante et sauvage jusqu'au commencement du xviiie; elle ne connut, pendant cette longue période de son histoire, aucun des bienfaits de la civilisation. Il est permis de le

dire sans offenser personne, puisque les Russes, leurs historiens comme les gens du monde, ne datent eux-mêmes leur civilisation que du règne de Pierre le Grand. Et cependant le peuple russe a été doué par la nature de toutes les facultés de caractère et d'intelligence qui eussent pu, depuis longtemps, le faire monter au niveau des nations les plus avancées.

C'est à l'Église byzantine que s'était convertie la Russie. C'est à Cherson, ville grecque alors florissante par le commerce, que Wladimir alla chercher le baptême, et c'est de là qu'il rapporta le christianisme à son empire. L'Église, en Russie, qui n'avait rien appris de l'Église latine, puisque la Russie tout entière ne devint chrétienne que depuis la consommation du schisme, a donc dû nécessairement toujours agir selon l'esprit de l'Église dont elle était issue. Aussi, de même que nous avons vu l'Église byzantine ne savoir rien sauver des débris de l'ancienne civilisation de l'Orient — la plus ancienne du monde, dont plusieurs branches n'avaient rien d'incompatible avec la religion chrétienne, — de même nous voyons cette Église en Russie se montrer incapable de civiliser les millions de néophytes qu'elle avait convertis.

De nombreuses générations se succèdent sans sortir de cet état. La Russie ne possédait donc en

elle-même aucun principe de civilisation. D'où cela pouvait-il venir, chez un peuple qui possédait cependant la force, le courage, la foi religieuse, l'obéissance et beaucoup de facultés naturelles? Il manquait donc quelque chose à l'action isolée et réciproque des deux pouvoirs, ou bien l'un des deux absorbait l'autre et ne lui laissait plus aucune liberté.

La longue lutte que la Russie eut à soutenir contre les Tartares, en favorisant, par la nécessité de la défense, la concentration de la puissance, fit prendre au pouvoir que cette puissance exerçait quelque chose de la violence absolue des ennemis qu'elle avait à combattre.

De son côté, l'Église avait puissamment contribué, dans ces temps si menaçants, à soutenir le courage chrétien contre les envahissements de l'islamisme. Plus d'une fois, elle sauva, par son énergie et sa persévérance, le pouvoir temporel prêt à succomber.

Comment se fit-il que l'Église, qui avait pu aider à sauver le pays, ne put rien pour le civiliser? Ne faudrait-il pas en chercher la cause dans la nature de ses rapports avec le pouvoir temporel? Ces rapports n'ont-ils pas été les mêmes que ceux qui existaient entre l'Église de Constantinople et le pouvoir impérial? L'histoire doit répondre à cette question; et c'est Karamsin qui donnera

cette réponse, empruntée à son *Histoire de l'empire russe*, livre classique en Russie.

En parlant du rétablissement du patriarchat en Russie, Karamsin s'exprime de la manière suivante[1]: « Depuis le IVe siècle on désignait du nom de patriarche les pasteurs qui siégeaient dans les trois villes les plus célèbres de l'Empire du monde, tel qu'il existait alors. C'étaient ceux de Rome, d'Alexandrie et Antioche. Jérusalem, la ville des saints souvenirs, et Constantinople, celle du christianisme victorieux, furent aussi reconnues comme des patriarchats. La Russie, depuis l'époque de saint Wladimir[2] jusqu'aux temps de Théodore, n'avait pas recherché cet honneur. Byzance, l'orgueilleuse ville impériale, n'aurait pas souffert que sa hiérarchie descendît à devenir l'égale de celle de Kiew ou de Moscou. Byzance, devenue l'esclave des Ottomans, n'eût plus refusé cette élévation à Jean III ou à son fils; mais ils ne la demandèrent pas, soit par respect pour l'ancienne organisation de l'Église, « soit par la crainte que ce titre plus « élevé n'affaiblît le pouvoir monarchique en « donnant plus de force au pouvoir spirituel. »

« Boris-Godunow, qui gouvernait l'Empire au

1. *Histoire de Russie*, édition allemande de Leipzig, 1827, t. IX, p. 185.
2. Celle de l'événement que raconte l'auteur.

nom du czar, fut d'une autre opinion. Il voulut donner plus d'éclat à son administration en introduisant le patriarchat dans l'Église russe. Après s'être servi de la présence en Russie d'un patriarche exilé de Constantinople pour mettre son projet en exécution, et après que l'élévation et le sacre du métropolite de Moscou à la dignité de patriarche eurent eu lieu (en 1588), il fit rédiger un diplôme par lequel la dignité et les droits du patriarchat russe devaient être confirmés.

« On y lisait que *la ville de Rome était tombée par l'héresie d'Apollinarius, qui eut lieu au* IV^e^ *siècle, et que Constantinople, la nouvelle Rome, étant tombée au pouvoir des Ottomans, Moscou devenait la troisième Rome.*

« Qu'au lieu et place du premier prince de l'Église d'Occident, aveuglé par un esprit de fausse sagesse et de mensonge, le premier pontife du monde chrétien était le patriarche de Constantinople, le second celui d'Alexandrie, le troisième celui de Moscou et de toute la Russie, le quatrième celui d'Antioche et le cinquième celui de Jérusalem. Qu'on devait prier en Russie pour les patriarches grecs et en Grèce pour celui de Russie qui, dans l'avenir, sans être assujetti à l'adhésion et à la ratification de ceux de la Grèce, devrait être jusqu'à la fin du monde élu et sacré à Moscou.

« Cent et dix ans après que cette nouvelle dignité eut été introduite dans la monarchie russe, ajoute Karamsin, *un autocrate de grand caractère la supprima comme inutile à l'Église et comme nuisible à l'autorité du souverain, quoique celui qui l'avait créée eût eu bien soin de ne donner aucune nouvelle force politique au clergé, et qu'il en eût laissé le chef, malgré son titre nouveau, entièrement dans la dépendance du trône. Mais Pierre le Grand, qui ne voulait que des serviteurs, divisa de nouveau le pouvoir spirituel pour l'affaiblir. Il eût de même supprimé la dignité de métropolite s'il eût trouvé, comme cela existait dans les temps anciens, qu'un métropolite eût été le chef de toute l'Église de Russie.* Boris-Godunow, qui n'était alors qu'un sujet, n'avait voulu rendre l'Église plus forte que pour la gagner et en faire l'instrument de son ambition. »

Nous trouvons dans ce fragment d'histoire la peinture complète de la position qui avait été faite à l'Église en Russie. Quand on voit de vastes contrées placées dans des circonstances aussi différentes que l'ont été l'ancien empire d'Orient et le nouvel empire de Russie arriver aux mêmes résultats, serait-il possible de penser que cette similitude eût été produite par des causes différentes? Ne faut-il pas bien plutôt admettre qu'il a existé

une cause efficiente plus forte que les circonstances sur lesquelles elle agissait, et que, malgré les différences qu'il y avait entre elles, cette cause a été assez puissante pour les forcer à produire les mêmes formes ?

L'empire d'Orient perdit l'ancienne civilisation païenne et fut inhabile à créer la nouvelle civilisation chrétienne ; les peuples qui lui étaient soumis finirent tous par retomber dans une profonde ignorance et dans une barbarie d'autant plus grande qu'elle était celle de la faiblesse, de l'épuisement ; ainsi, barbarie sans espoir.

L'empire de Russie n'avait jamais vu, dans aucune partie de ses vastes territoires, aucune civilisation ; les peuples qui les habitaient, élevés dans cette lutte formidable de l'homme contre la nature, étaient tous pleins de courage et de vigueur ; et cependant, avec cette soumission de caractère que donne le sentiment continuel d'une force supérieure à l'homme, cet empire fut également inhabile à créer une civilisation nouvelle. De ces deux pays, pendant longtemps doués de la même religion et d'un pouvoir politique semblable, l'un ne sut rien sauver de ce qui périssait, rien mettre à la place de ce qui avait péri ; l'autre ne sut rien tirer d'une nature d'homme entièrement neuve.

Personne ne pourra se refuser à l'évidence de la

vérité que les seuls éléments qui étaient semblables dans les deux empires doivent avoir nécessairement amené la similitude des résultats. Or, nous ne trouvons de semblable que la nature des deux pouvoirs, le temporel et le spirituel, et leurs rapports réciproques.

La soumission du pouvoir spirituel au pouvoir temporel et le principe de l'intolérance qui est une suite inévitable de cette soumission sont les deux causes de cette similitude.

L'esprit le moins disposé à vouvoir admettre cette conclusion pourra-t-il résister à cette terrible logique des siècles ? Le temps est de toutes les manières le maître de l'homme ; rien dans l'homme ne peut se soustraire à sa puissance, ni le corps, ni l'esprit. La sagesse la plus simple, la plus naturelle, celle qui doit le moins coûter à notre orgueil, ce sera donc de reconnaître les leçons qu'il nous donne et de savoir en profiter.

Pierre le Grand était construit de corps et d'esprit dans des proportions gigantesques ; ses actions devaient donc être dans les mêmes proportions. Humilié qu'il se sentait de voir son empire depuis si longtemps stationnaire, ignorant, quoique doué d'intelligence ; pauvre, quoique possesseur de vastes territoires ; sans industrie, sans commerce ; ayant du courage sans les avantages qu'il aurait dû en retirer : il résolut de le porter d'un

seul coup à la hauteur des autres peuples, et pour ce faire, après avoir reconnu que le retard devait avoir été causé par ceux qui avaient mission de marcher pour conduire les autres, mais qui en étaient incapables, puisqu'ils ne marchaient pas eux-mêmes, soit par intérêt de position personnelle, soit par ignorance, qu'ils étaient donc l'obstacle qu'il fallait écarter, après s'être convaincu que cet obstacle, c'était l'Église et les boyards, il n'hésita plus; il brisa l'Église en lui enlevant le patriarchat, point central de sa hiérarchie, en la dépouillant de ses biens, et en la mettant à la solde de l'État; œuvre dont l'exécution fut achevée par Catherine la Grande; de sorte que, par une contradiction singulière, le nom de Grand fut décerné par la Russie, cependant si pieuse, aux deux souverains qui détruisirent tout l'édifice et l'existence de son ancienne Église, après l'avoir donné à Wladimir qui en avait été le fondateur.

Pierre le Grand annula ensuite les boyards en les assujettissant, pour les tranformer. L'Europe sait jusqu'à quel point cette transformation lui a réussi.

De même que Wladimir avait été chercher le christianisme en Orient, le czar Pierre alla chercher la civilisation en Europe.

Il la rapporta toute faite dans son empire.

Nouveau Deucalion, d'une moins symbolique

espèce, il sema partout, en marchant dans son empire, des villes, des arts, des sciences, des soldats, des hommes de guerre pour les commander, des académies pour les instruire, des colléges de toute sorte; il créa des ports, des flottes et des marins pour les conduire; il construisit des palais, il planta des jardins, il dessina des frontières plus naturelles à son empire, laissant à ses successeurs tous les moyens et toutes les voies ouvertes pour achever son ouvrage.

Charles XII apparut comme un homme de sa destinée en lui procurant l'occasion de prouver aux Russes la force qu'il leur avait déjà donnée. C'est de même qu'un siècle plus tard apparut un autre Charles XII, d'une mesure immense, qui vint prouver à tout l'empire de Russie et à l'Europe, que l'œuvre du czar Pierre était accomplie.

Ce fut en effet le génie de Pierre le Grand qui triompha de celui de Napoléon, égaré qu'il était déjà, comme l'avait été Charles XII, par une ambition sans mesure, sans cesse ni trêve.

Il est des moments dans l'histoire des peuples qui marquent une époque comme un nouveau point de départ pour de nouvelles destinées. Quand de grands événements ont été de nature à faire la même impression sur toutes les classes de la population d'un grand empire, il doit en résulter un mouvement moral qui développe à la fois des

facultés qui longtemps ont été latentes, et des sentiments qui deviennent, par le nombre des hommes qui les éprouvent, une véritable puissance.

Le principe d'une nationalité rendue orgueilleuse d'elle-même devint en Russie cette puissance.

Les classes élevées ayant pris, soit dans les conseils, soit les armes à la main, une part d'influence plus grande et plus directe à la glorieuse délivrance de leur patrie, acquirent la conviction de la force que donnent les lumières et l'instruction ; ces classes sentirent que c'était à leur nouvelle civilisation que leur pays devait sa délivrance et sa gloire. Elles comprirent donc que la Russie, loin de se détacher et de se séparer de l'Europe, devait, au contraire, puiser dans ses rapports avec elle les lumières et les moyens dont elle avait encore besoin pour développer ses immenses ressources; qu'il lui fallait continuer une œuvre qui avait déjà porté de si beaux fruits, et qu'il lui fallait un travail intelligent pour rendre ce sol, pour ainsi dire encore vierge, plus fertile et plus riche. Telle était l'opinion de toute la partie intelligente de la nation.

L'impression de ces grands événements sur le peuple fut également vive, peut-être plus profonde encore, parce qu'elle était plus spontanée, toute de sentiment, sans aucun retour de pensée. Elle produisit donc d'autres effets. Cette armée

d'invasion, d'organisation si formidable, si forte par son nombre et par le sentiment de ses victoires, pleine d'une confiance aveugle dans le chef qui la conduisait, tant ce qu'il y avait de prodigieux dans sa vie et de grand dans ses entreprises ressemblait à l'accomplissement d'une mission, le peuple russe la vit périr, tout entière, misérablement. Dominé par un profond sentiment religieux, ne sachant distinguer aucune des causes humaines qui avaient amené cette immense destruction, ce peuple y vit le doigt de Dieu ; frappé de l'injustice de l'agression, cette destruction lui apparut comme un dernier jugement qui punissait l'injustice et l'orgueil, et comme une protection spéciale que le ciel lui accordait, en récompense du sacrifice volontaire que tous avaient fait de leurs biens, de leurs maisons et de leur vie.

La poésie s'empara de ce thème; ses chants donnèrent au triomphe un caractère sacré. Mais le meilleur sentiment, quand il passe par un esprit sans lumières, peut changer de nature. Ainsi, loin de recevoir avec une humble reconnaissance le bienfait qu'on attribuait à la protection du ciel, on en fit un titre d'orgueil; les poëtes et les écrivains politiques parlèrent du *Dieu des Russes* et proclamèrent la Russie *terre sainte;* comme si le christianisme pouvait avoir deux terres saintes, et comme si l'humilité ne devait pas toujours

rester la première condition de la sainteté. Y aurait-il un seul exemple que l'Église eût préconisé saint l'homme qui, de son vivant, se serait annoncé comme tel.

On a dit que la littérature est l'expression de l'état social. C'est une vérité aussi simple que de dire : cet arbre est un oranger, car j'ai cueilli une orange sur une de ses branches. La littérature d'un pays ne peut être, en effet, à une époque donnée, que le produit de la culture, des mœurs et des opinions de cette époque. La littérature est une preuve, une démonstration; c'est un certificat historique de science, de savoir, de moralité ou de corruption. L'étude de la littérature a donc un grand charme pour toutes les sortes d'esprit; car chacun peut y trouver ce qui l'intéresse le plus particulièrement; mais elle n'est que d'une importance rétrospective; elle enseigne le passé, mais elle n'a rien en elle qui puisse dominer l'avenir. Ce qui fait l'avenir d'un peuple, ce sont ses lois. Le titre du livre de Montesquieu, l'*Esprit des Lois,* suffit à lui seul pour commander l'admiration, car il donne la meilleure clef de l'histoire. Cependant le but de ce livre est aussi d'enseigner l'art de faire des lois, et si l'on peut apprendre qu'un tel peuple est devenu telle chose, parce qu'il avait telle loi, il faut apprendre dans ce livre, ou du moins par le chemin qu'il montre,

l'art de dire : tel peuple deviendra telle chose, parce qu'il vient de se donner telle loi.

Et quand nous parlons de loi, nous ne voulons pas parler de cette abondance, et peut-être surabondance de mesures législatives, que sont obligés de prendre les législateurs de notre époque, tant sont nombreuses les affaires qui demandent à être réglées. Ils sont forcés d'être législateurs à la manière de Mahomet qui[1], « selon les diverses circonstances de sa vie et de sa doctrine, sortait de sa tente avec les versets qu'il publiait de son livre à mesure qu'il était question d'autoriser un projet, d'approuver ou rejeter une action, d'absoudre ou de condamner quelqu'un, de confirmer ou d'abolir différentes lois, établies même par des sûres (versets) précédents. » Ce qui fait qu'après une certaine période de temps, la collection des lois finit par un désordre dans la jurisprudence semblable à celui que l'on trouve dans les idées de l'Alcoran. C'est aussi ce qui a amené la nécessité des codes.

Nous voulons parler de ces lois qui renferment en elles une force de corollaires de nature à modifier l'existence sociale de tout un peuple. Par exemple, une loi qui substitue un principe d'éga-

1. D'Ohsson, *Tableau de l'empire ottoman*, I, 2e partie dogmatique.

lité à celui de classification; ou bien une loi qui règle les facultés de tester et d'hériter, ce qui donne à la propriété une mobilité plus ou moins grande, et ce qui en modifie ou change entièrement la nature.

Les lois qui peuvent être rendues en matière religieuse, seront d'une bien plus haute importance encore; la religion n'ayant point de limites, ces lois peuvent conduire à la collision du droit d'un peuple avec un droit plus élevé, le droit des gens. Au bout de cette collision, se trouve nécessairement ou la modification des lois, ou la guerre.

Un seul coup d'œil sur la législation de la Russie va nous en donner la preuve.

C'est en 1821 et 1822 que la rédaction du code russe, publié plus tard, a été terminée par la commission de législation qui, pendant longues années, avait été occupée de ce travail. Cette date prouve que ses derniers travaux, en tant qu'ils se rapportent à la matière religieuse, ont été faits sous la profonde impression produite par les événements de l'année 1812. Par suite de cette impression, dont nous avons cherché à retracer l'origine, s'est formée, en Russie, une école politique qui a cru pouvoir profiter de l'excitation du sentiment de nationalité, pour prendre les bases du nouveau code dans les annales de l'histoire de

Russie, et pour donner aux esprits une direction religieuse capable de rendre l'Église russe aussi grande, aussi indépendante et aussi puissante que l'était devenu l'empire. Selon l'opinion de ces hommes d'État, il ne fallait, pour fermer la porte aux révolutions politiques, que rédiger les lois dans un esprit qui relierait le principe de la nationalité à la religion : comme si substituer une intolérance armée, à la place d'un principe de véritable tolérance chrétienne, telle au moins que les mœurs l'avaient déjà faite, n'était pas la plus grande des révolutions morales. Ces hommes, législateurs imprudents, ne savaient-ils donc pas que les révolutions qui viennent d'en haut sont bien plus terribles que celles qui viennent d'en bas? Tandis que ces dernières peuvent trouver au-dessus d'elles une force qui peut les contenir, les arrêter et finir, sinon par restaurer, au moins par régler le sort de tout ce qu'elles n'ont pas détruit, celles qui viennent d'en haut traversent le monde comme des ouragans, semblables à ces trombes qui, après avoir tout renversé sur leur passage, finissent par se perdre et par expirer dans l'espace.

On s'est moqué dans bien des endroits, mais particulièrement en Angleterre, du traité de la Sainte-Alliance. On n'a pas compris que ce traité, conclu entre trois souverains, dont chacun appartenait à une des trois grandes communions

chrétiennes, représentait dans leur alliance la chrétienté tout entière; que c'était un traité de véritable tolérance; car il est impossible qu'aucun de ces trois souverains, déjà si intimement liés entre eux par les plus grands événements politiques de notre époque, ait pu, en signant ce traité, nourrir une pensée d'hostilité contre les confessions des deux autres.

Aussi faut-il en conclure que si l'esprit dans lequel ce traité avait été rédigé et signé, existait encore, nous ne verrions aucune de ces tristes complications dont nous sommes les témoins et les acteurs.

La diplomatie qui souvent, par trop de prudence, devient trop défiante, regarda ce traité, signé à Paris, comme un arrêt de mort rendu en secret contre l'empire ottoman. Ce fut dans ce sens que les amis officieux de la Porte le lui communiquèrent. En effet, les deux cours impériales trouvèrent dans leurs relations avec elle des preuves non équivoques du soupçon qu'on lui avait donné; or il arriva, peu d'années après, que la France et l'Angleterre, qui avaient refusé d'accéder à ce traité, se déclarèrent en faveur de l'insurrection grecque, qu'elles entraînèrent la Russie dans leur alliance, et que l'Autriche ne cessa pas de leur faire une opposition ouvertement prononcée en faveur de la Turquie.

Mais ce traité n'était pas le seul qui, pour le nord, établissait la tolérance comme une obligation; elle y était d'une date bien antérieure et basée sur une série d'actes les plus solennels et les plus réciproquement obligatoires.

La première base de tolérance dans le nord a été posée par le traité d'Oliva. Ce traité était dirigé contre l'intolérance des lois de la république de Pologne. Les dissidents, au nombre desquels se rangeaient alors les Russes, obtinrent tous le libre exercice de leur culte.

Depuis ce temps, la Russie réunit à son empire la totalité des provinces baltiques, la Finlande et la partie la plus considérable de l'ancienne Pologne.

Les provinces baltiques s'étaient soumises en vertu de capitulations qui leur garantissaient le libre exercice de leur culte, et la conservation des lois qui existaient chez elles en matière de religion, lois qui, dans tous les pays habités par des peuples de différentes confessions, ont principalement pour objet les mariages mixtes et l'éducation des enfants qui proviennent de ces mariages.

Lorsque l'époque du partage de la Pologne fut arrivée, un des articles les plus importants du premier traité que les puissances copartageantes passèrent entre elles et avec la république de Po-

logne, fut le règlement des affaires religieuses. Le principe, d'une égale tolérance pour toutes les confessions, fut pris pour la base des différentes transactions qui eurent lieu alors. Cette base fut conservée pour les traités subséquents et devint, après l'extinction de la Pologne, une obligation que les trois puissances avaient prise les unes envers les autres. Aucune transaction quelconque postérieure n'est venue infirmer ce principe.

Tout cet ordre de choses qui, à travers tant de violences avait, au moins fondé et assuré le repos des familles, conforme à cette loi d'équité sous laquelle l'Europe, depuis le traité de Westphalie, a travaillé à se ranger, a été entièrement renversé par le code pénal russe, en matière de religion, qui se trouve inséré dans le XVe volume du *Swod.*

Les lois de ce code ont été prises dans la collection des anciennes lois russes, qui avaient toutes été faites dans un temps où la Russie ne comptait pas encore de sujets qui appartinssent à un autre culte que celui qu'elle professait. Cette collection remonte elle-même à l'année 1649; elle fut faite sous le règne du czar Alexis Mickailowisch; elle est connue sous le titre de Ulozénie.

Or, le nouveau code pénal est venu remettre

en vigueur, contre des populations depuis plus ou moins longtemps soumises à divers titres, mais toutes désarmées, toutes les rigueurs qu'avait pu rendre nécessaires l'époque intolérante des Jagellons, avec qui la Russie était continuellement en guerre.

L'esprit de cette nouvelle législation pénale est de condamner les catholiques et les protestants à une immobilité absolue dans leur confession, pendant que le prosélytisme russe est placé, non-seulement sous la protection spéciale des lois, mais qu'il est directement encouragé par la concession d'avantages temporels.

Dès que, dans un pays quelconque, une peine est prononcée en vertu d'un code pénal, l'exécution de cette peine est un devoir qui est imposé à l'État. Du moment que cette peine a été prononcée, en matière de religion, contre des fidèles d'une autre confession, cette exécution prend le caractère d'une persécution. Aucun gouvernement, sous l'empire d'une pareille législation, ne peut se soustraire à cette conséquence; ses tribunaux deviennent forcément des tribunaux d'inquisition.

L'organisation sociale et la législation russe lient d'une manière si intime les rapports civils avec les rapports religieux, que tous les individus qui sont en dehors de la religion de l'État ne

cessent pas un instant d'être soumis à la surveillance continuellement active de toutes les autorités judiciaires.

Ce court exposé de la position intérieure de la Russie suffira pour comprendre comment il a été possible que trente années de l'action continue d'une pareille législation aient pu produire l'état d'exaltation religieuse dont nous voyons les effets. Ce n'est pas une irritation fortuite, suscitée par une excitation individuelle ; elle est pour le peuple russe une situation naturelle, permanente, qui lui est, pour ainsi dire, incarnée. C'est une force qui est en lui, qui se repose quand il se repose, qui devient expansive quand il s'agite. Ce peuple, puisant dans ses lois le sentiment d'être privilégié entre les nations qui ne sont pas, comme lui, dans les voies de la vérité, se livre avec d'autant plus d'entraînement à ce sentiment que rien dans sa vie habituelle ne vient le distraire de cette disposition de son âme. Il vit dans un état d'isolement complet; il n'est pas entouré d'un mouvement social qui pourrait occuper son esprit; sa vie est tranquille, simple, monotone, et cependant laborieuse, mais de ce travail qui se renouvelle toujours sans le faire avancer. Quand la religion devient pour lui une certitude de salut, en même temps qu'elle est un titre d'orgueil, et quand son culte est le seul objet qui soit capable de lui don-

ner de l'émotion, comment cette émotion n'enflammerait-elle pas son imagination ? Et quand cette émotion se rattache au souvenir de la gloire nationale, quand de longues victoires remportées sur l'ennemi de sa foi lui apparaissent comme le résultat d'une mission qu'il aurait à remplir, quand il voit cet ennemi se préparer de longue main à reprendre les armes, croit-on qu'un pareil peuple attende un ordre pour sentir ?

Si à l'époque de la grande prépondérance politique de l'Espagne, un cabinet, pour la combattre, eût fait envoyer une nouvelle invasion d'Arabes sur ses côtes, croit-on que les communes espagnoles eussent continué leur opposition à Charles-Quint? Peut-on douter qu'à l'instant même ce peuple, fier de tous ses souvenirs et fort de sa foi, ne se fût levé spontanément pour aller rejeter à la mer son ancien adversaire, et qu'il n'eût, dans un seul jour, renouvelé toutes les gloires du règne de la reine Isabelle?

A l'époque de l'explosion de la révolution grecque, n'avait-on pas vu poindre en Russie cette clarté de l'indépendance d'un sentiment national qui se fit jour alors malgré la retenue que l'empereur Alexandre se trouvait dans la nécessité de lui imposer? Il y a des fibres, que l'histoire a formées dans l'organisation des peuples, qui deviennent force motrice, et cette force se montrera chaque

fois que se reproduiront des événements semblables à ceux qui l'ont produite.

Tel est aujourd'hui le spectacle que nous avons sous les yeux ; il est le résultat naturel des causes variées que nous avons exposées dans cet écrit.

L'étude qui vient d'être faite de l'histoire de l'Église d'Orient n'a pas eu pour objet principal de montrer son antagonisme avec l'Église latine, mais de prouver par l'expérience que, n'importe quel puisse être l'empire chrétien qui s'établirait à Constantinople, il recommencerait infailliblement l'histoire du Bas-Empire, si la même manière de gouverner devait y assujettir, comme autrefois, le pouvoir spirituel au pouvoir temporel.

Nous ne pouvons entrer exclusivement dans la question politique proprement dite sans avoir fait un rapprochement sur lequel notre pensée s'arrête; nous citerons le fait en l'abandonnant à l'attention de ceux qui auront bien voulu lire ces feuilles.

Il y a sept siècles, les croisés qui occupaient Jérusalem, quittèrent les lieux saints et vinrent rejoindre d'autres croisés arrivés d'Europe. Ces derniers, au lieu d'aller à leur sainte entreprise, prirent Constantinople et renversèrent l'empire grec. Ces événements furent amenés par l'hostile rivalité des deux Églises grecque et latine. Nous avons montré aux yeux des lecteurs comment la cause de l'Empire et celle des deux Églises y furent éga-

lement perdues. Nous voyons dans ce moment cette même rivalité se disputer l'usage des lieux saints. Mais ces lieux sont trop étroits, nous voulons dire trop saints, pour servir de théâtre à une dispute qui a besoin d'une plus vaste arène; Constantinople devient à présent, comme il le fut alors, le centre d'une conflagration qui met aux prises les mêmes acteurs qu'autrefois, mais avec d'autres combinaisons.

Ce sont les Grecs, les Latins et les musulmans.

L'ardeur religieuse des anciens Orientaux désire le secours des Russes, leurs coreligionnaires. Mais leur confiance est affaiblie par la crainte de voir leur Église mère tomber dans la dépendance de l'Église russe, qu'elle a, pour ainsi dire, créée et mise au monde; ils craignent peut-être plus encore que la suprématie politique d'un puissant Empire n'étouffe leurs petits États qui sont en travail de renaissance.

De même que les anciens croisés venaient accomplir en Orient un vœu de leur conscience, les Occidentaux y viennent aujourd'hui poursuivre une grande aventure politique et se placer avec une entière indifférence au milieu des éléments religieux les plus opposés. Définir la position qu'ils vont prendre, et prévoir comment ils sortiront des difficultés de cette position, sont deux choses éga-

lement impossibles. Il y a quelque chose de si hardi, pour ne pas dire d'inconsidéré, dans leur entreprise, que la raison peut d'autant moins en chercher la solution qu'à l'instar des anciens croisés, ils se regardent, étonnés de se trouver ensemble à côté les uns des autres.

En face d'ennemis puissants, au milieu de sujets toujours prêts à la rébellion, les musulmans, trop fidèles à leur croyance pour avoir une entière confiance dans leurs nouveaux amis, sont cependant encore excités par leur ancien fanatisme. Mais leur caractère est affaibli par leur désir d'entrer dans un ordre de civilisation qu'ils ne comprennent pas encore; ils voudraient lui emprunter des armes et ne savent prendre que ses faiblesses.

Personne en Europe ne veut la guerre — au moins on le dit — et cependant elle devient chaque jour plus certaine. D'où vient donc un pareil phénomène? La guerre est-elle donc là, devant nous, comme une inévitable calamité? Notre ordre politique serait-il soumis à un aveugle destin sous lequel il faudrait se courber sans le comprendre? Serions-nous condamnés à jouer un de ces grands drames antiques d'Euripide et de Sophocle, dans lesquels les héros périssent comme des prédestinés, leurs passions elles-mêmes n'étant si libres et si fougueuses que pour les conduire plus sûre-

ment à leur perte ? Si les dieux de l'ancien monde faisaient le malheur des hommes parce qu'ils étaient plusieurs, nous n'en avons qu'un seul, le Dieu de l'ordre et de la miséricorde, le Dieu de la justice et de la vérité. Les violences, les injustices ou les erreurs viennent de nous ; les coupables sont parmi nous. Il ne faudrait peut-être qu'ouvrir les yeux pour les trouver ; mais nous aimons mieux ne voir que ceux qui se trompent.

Récapitulons donc, en peu de mots, les erreurs qui ont amené la crise actuelle ; et puisque nous avons traité l'affaire orientale au point de vue religieux, arrêtons-nous encore un instant sur ce terrain.

Le point de départ de toute cette crise a été le soulèvement de la Grèce, dont le mobile principal fut la religion. La France catholique et l'Angleterre protestante prirent cette insurrection sous leur protection. La Russie vint les rejoindre. Ainsi, le grand principe de l'unité chrétienne paraissait devoir triompher de la disjonction de ses membres. L'alliance trilatérale était comme un autre traité d'une nouvelle sainte alliance. Cependant des points de vue d'un horizon beaucoup moins élevé ne tardèrent pas à faire descendre cette alliance au rang d'une coalition simplement politique, qui à son tour fut troublée par la divergence des intérêts. Au lieu d'une large régénération dont

tous les élements s'étaient mis en mouvement, on fit un petit royaume de Grèce. On stipula que tous les Grecs situés en dehors des étroites frontières qu'on lui assigna seraient Turcs; et tandis qu'on brûlait les vaisseaux turcs-égyptiens, sans déclaration de guerre, on livrait tout ce qui ne devait pas rester grecs à la vindicte musulmane. Sans compter d'autres dévastations, on se rappellera toujours comment l'île de Scio, devenue le paradis terrestre d'une renaissance, fut anéantie; tout disparut à la fois de sa surface : les hommes, les maisons et les arbres.

Si le jugement de Salomon avait été une menace qui devait lui faire découvrir la vérité, le jugement des trois puissances fut une véritable exécution : l'enfant qu'il s'agissait de protéger fut coupé en deux.

C'est ce qu'il y avait de faux dans la position que prirent alors les trois puissances soi-disant protectrices de la Grèce qui produisit toutes les interminables complications de l'affaire d'Orient, ce qui explique aussi les évolutions successives qui eurent lieu dans leur attitude. Ces complications resteront interminables aussi longtemps que les principes opposés qui les ont amenées ne seront pas arrivés à un compromis, c'est-à-dire aussi longtemps que les fautes ou les torts ne seront pas réciproquement avoués. Un sentiment

passionné qui, par obstination ou par intérêt, conduit un homme à l'impénitence finale, pourrait-il conduire les États à la paix? Il ne s'agit, sans doute pas, pour un État, d'avouer une faute à haute voix; le regret, dans ce cas, doit être, comme repentir, le secret du pécheur : les actes qui suivent le repentir doivent suffire à la réparation. Personne n'a le droit, même dans la vie privée, d'exiger une amende honorable. Tout homme d'État doit partir toutefois du point de vue qu'il n'existe point de petite faute pour un grand État. La faute prend toujours la mesure de celui qui la commet. L'injustice d'un pauvre homme ne blessera que l'intérêt d'un autre pauvre, tandis que l'injustice d'un grand fera toujours un grand nombre de malheureux. Il faut donc, en affaire d'État, savoir s'arrêter dans la carrière de l'erreur et ne pas croire que la persévérance puisse en faire une vertu; la grandeur des débris dont on chercherait à la recouvrir ne ferait que la mettre dans une plus grande évidence. Les plaintes de ceux dont on a causé les souffrances sont une sorte d'accusation. L'histoire, en les enregistrant, en devient la punition.

Au milieu de la confusion qui menace de mettre une guerre générale à la place d'une paix de quarante ans qui avait fait le bonheur de l'Europe, il faut marcher, une boussole à la main, au

travers des faits. Or, cette boussole ne peut être que celle de l'ordre et des principes.

Pour délivrer les chrétiens du joug des Ottomans, la Russie voulait une révolution religieuse. Cette révolution était le principe d'une guerre d'antagonisme qui devait aller jusqu'à la destruction : aussi les traités de paix entre la Turquie et la Russie n'ont été que des trêves; les gouvernements faisaient la paix, peut-être même avec l'intention de la tenir, mais les peuples ne la ratifiaient pas.

La paix d'Andrinople, en 1829, rompit l'alliance trilatérale. L'Angleterre changea sa politique en Orient. Elle avait depuis longtemps désespéré de la domination turque, dont la décrépitude lui paraissait sans espoir. Mais par quoi la remplacer ? Après avoir flatté les Grecs d'une entière émancipation, qui devait les conduire au rétablissement de leur ancien Empire, il paraît que deux considérations éloignèrent de cette combinaison. On craignit ce que pouvait devenir une aussi belle position maritime, soumise à un peuple qui venait de montrer une aussi grande aptitude pour le service de mer. On craignit aussi que la Russie ne trouvât, dans la communauté de croyance, un lien qui lui donnerait une grande influence sur ce nouvel Empire. Cette idée abandonnée, on imagina celle de remplacer la race

turque par la race arabe, plus intelligente, et qui avait de plus glorieux souvenirs. Cependant Méhémet-Ali, turc lui-même, à la tête de Bédouins, de Wahabis, parut une folie. On finit donc par en venir à la résolution de soutenir l'empire turc, tel qu'il était, et de travailler à le civiliser. On vit donc l'Angleterre et la France, après avoir soutenu pendant plusieurs années l'hétairie et la cause grecque par tous les moyens de propagande et de comités en usage pour ces sortes d'entreprises, après avoir déclaré tous ceux qui prendraient le parti des Turcs, individus ou gouvernements, comme de vils suppôts de despotisme, ennemis des lumières et de la liberté, on vit tout à coup ces deux grands pays se livrer à un travail semblable en sens opposé. L'Europe, philhellène pendant plusieurs années, devint tout à coup turque, et ce volte-face, d'une échelle unique dans l'histoire, fut motivé par l'urgente nécessité d'opposer en Orient une digue à l'ambition de la Russie. Mais qui donc avait, depuis le commencement de ce siècle, le plus affaibli l'empire turc, si ce n'est l'Angleterre elle-même?

Lord Aberdeen, dans la séance du parlement du 14 février 1854, dit à la chambre des lords : « Regardez ce qui s'est passé en 1827. Notre ambassadeur était retiré de Constantinople, nous bloquions les ports turcs ; nous avons eu aussi notre Sinope ;

nous avons détruit la flotte turque dans le port, avec une immense perte d'hommes, et nous n'étions pas en guerre. »

Nous ne citons cette phrase que pour rappeler à Sa Seigneurie que l'Angleterre avait eu deux Sinope : le premier, sinon en compagnie avec la Russie, comme le second, au moins tout à fait dans ses intérêts. L'Angleterre qui voulait, en 1807, empêcher la Turquie de déclarer la guerre à la Russie, afin d'assurer à la cour de Saint-Pétersbourg la possibilité d'opposer l'intégralité de ses forces à Napoléon, ordonna à l'amiral Dukworth de forcer les Dardanelles et d'aller se présenter au sérail à la tête de son escadre. L'amiral faisant cette opération sans déclaration de guerre, trouvant au cap Nagara, à l'entrée de la mer de Marmara, une division turque embossée, laquelle se composait d'un vaisseau de 64, de quatre frégates et de deux corvettes, la fit brûler en passant et continua sa route jusqu'à la Corne-d'Or [1].

Il faut se rappeler aussi que ce fut par l'entremise active de l'Angleterre que la Turquie signa, en 1812, la paix de Bucharest, par laquelle la Porte, dans la position favorable que lui faisait l'invasion de Napoléon, fit à la Russie la cession de la Bes-

1. On trouve le récit détaillé de cette expédition dans le tome VII de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, par Thiers.

sarabie et des bouches du Danube. C'est alors que l'armée russe partit de la Moldavie pour venir à la Bérésina, couper la ligne de retraite de l'armée française.

Et l'Angleterre, après avoir travaillé plusieurs années à mettre la Russie en état de lutter avec succès contre Napoléon, s'étonne tout à coup de la prépondérance qu'elle exerce en Orient ?

Nous ne faisons ce rapprochement d'événements déjà éloignés les uns des autres, que pour montrer qu'il est impossible de déplacer, en faveur des intérêts d'un moment donné, tout à coup et en sens opposé, le poids des grands corps politiques, sans causer une perturbation générale, dont il devient alors impossible de se rendre le maître. Ainsi, comme nous le voyons à présent, la France et l'Angleterre, en passant subitement du camp des Grecs dans celui des Turcs, ont jeté un tel trouble dans les relations politiques des grands États, que la diplomatie s'épuise depuis vingt-cinq ans à vouloir rétablir une espèce d'équilibre qu'on ne retrouve plus.

La Turquie, dans cette nouvelle combinaison, devait compter comme un poids dans la balance; la plus grande partie de l'Europe ayant été entraînée dans ce système, on vit tout le monde travailler à l'envi à lui rendre des forces. Les uns lui envoyèrent des professeurs d'artillerie; d'autres,

des officiers du génie; d'autres des instructeurs d'infanterie, des maîtres d'éducation de tous genres; des professeurs en médecine et chirurgie, même des professeurs de musique, sans doute pour charmer les loisirs du sérail et adoucir ses mœurs. On vit des établissements d'éducation se former dans les grandes capitales de l'Europe; on y élevait des Turcs et des Égyptiens, les uns pour la guerre, les autres pour les sciences. Enfin d'autres envoyèrent à la Turquie des conseillers intimes pour lui souffler des lois organiques de gouvernement, d'administration, et pour guider la Porte en diplomatie. Et ce fut avec cette mosaïque de civilisation, plus quelques milliers de réfugiés, qu'on se flattait pouvoir restaurer un Empire capable de contenir l'ambition de la Russie!

On accuse la Russie (nous ne jugeons pas les faits, nous ne ferons que les raconter) de préparer la conquête de l'empire ottoman au moyen du protectorat qu'elle demande en faveur de ses coreligionnaires. Un homme qui, par sa place, avait sans doute le droit de calculer la portée que la concession de cette demande pourrait avoir pour la Porte, conseilla la résistance au sultan. Cette conduite ne mérite aucun blâme; quand même il eût pu y avoir de l'exagération dans l'inquiétude, une sage diplomatie commande de la

prudence. Mais ce même homme d'État, pour neutraliser d'un seul coup et pour toujours ce moyen d'influence que voulait la Russie, conseilla en même temps au sultan d'accorder à tous les chrétiens de son Empire une parfaite égalité de droits civils entre eux et les musulmans; ce qui, en sapant par sa base l'édifice religieux et politique fondé par le prophète, en amènerait infailliblement la destruction d'une manière bien plus prompte et plus décisive que le droit de protection que demandait la Russie.

Ces deux faits, mis en regard l'un de l'autre, suffisent pour prouver avec la plus entière évidence que la guerre qui va se faire n'a point pour objet principal, de la part des puissances occidentales, la conservation de l'empire ottoman, mais qu'elle est amenée par une rivalité d'influence. Nous pouvons donc nous borner à considérer les différentes positions de ce point de vue.

Depuis le commencement de ce siècle, la Turquie n'a pas cessé d'être un objet d'ambition et un sujet de rivalité. Les puissances entre elles ont parlé quelquefois de son démembrement; elles se sont, d'autres fois, occupé des moyens qu'il y aurait à prendre pour l'empêcher. Enfin, on a consacré, dans les derniers temps, le principe de son *intégrité* et de son *indépendance*. Ces deux termes, une fois accouplés, n'ont plus été séparés.

Or, cette base qu'on a prise pour stipuler la conservation de l'empire turc, est aussi fausse en elle-même que l'ont été les différentes positions prises envers cet Empire.

Rien de plus simple que de stipuler l'intégrité territoriale d'un État; c'est un fait matériel qui peut s'obtenir par des moyens matériels; il est donc régulier d'insérer cette stipulation dans un traité; on sait d'avance que la violer serait affronter la guerre. Mais, si l'on excepte ces clauses, qui seraient un véritable vasselage, comme celle, par exemple, de payer un tribut annuel, ou celle de concéder un droit de transit ou de navigation intérieure qui serait exclusif, l'indépendance d'un État ne saurait être stipulée, ni garantie, car il est essentiellement de son essence qu'elle existe par elle-même. Stipuler l'indépendance d'un État par un acte diplomatique est donc un contresens moral; ceux qui passent un pareil acte supposent que cet acte donne et garantit l'indépendance; si on retirait cette garantie, elle cesserait donc d'exister. Ainsi, pour donner à une négociation de cette sorte, sa véritable valeur, il faut dire que l'indépendance d'un pareil État est dépendante des États qui la lui donnent.

. Cette erreur logique n'aurait pas eu lieu si l'on avait considéré que l'indépendance est un fait moral qui s'élève au-dessus de toutes les stipula-

tions. L'indépendance, en effet, se compose de toutes les qualités de caractère, d'intelligence et d'esprit que possède un peuple qui serait, du reste, assez fort pour faire usage de ces qualités.

Les négociations de la conférence de Londres de l'année 1839 portèrent la plus forte atteinte, non-seulement à l'indépendance de la Turquie, mais plus directement encore au principe de son existence. Si, au moment où l'on fit au gouvernement turc la communication de l'acte diplomatique qui stipula la clôture des détroits, la Porte l'eût déchiré avec orgueil, elle n'eût fait que ce qu'elle avait le droit de faire, tant ce traité blessait la dignité du sultan et compromettait le principe de la sûreté de son Empire. La Porte, en faisant usage de la forme de l'axiome célèbre en philosophie : « Je pense, donc je suis, » pouvait dire : « Je suis, donc je pense. » La première pensée du pouvoir qui réside à Constantinople ne doit-elle pas être, en effet, celle de tenir fermées ou d'ouvrir à son gré les deux portes maritimes qui conduisent à ce centre de sa souveraineté? C'est là que sont accumulés tous ses trésors et tous les moyens matériels de sa défense et de sa puissance. Mettre en discussion ces deux droits, c'est les contester au pouvoir qui règne à Constantinople, c'est lui enlever le principe de sa vie; mettre ces droits sous la garantie d'un traité,

c'est anéantir son existence politique, c'est la déclarer déchue de toute indépendance, c'est la mettre en curatelle, c'est la traiter enfin comme les lois traitent ces hommes dont les fonctions de l'intelligence ont cessé : la vie morale a cessé pour eux.

Les erreurs en politique sont rarement spontanées, elles ont ordinairement une filiation. L'erreur diplomatique de la conférence de Londres remonte au traité d'Unkiar-Skelessi.

L'article secret de ce traité se terminait de la manière suivante : « . . . . La Sublime-Porte ottomane, à la place du secours qu'elle doit prêter, au besoin, d'après le principe de réciprocité du traité patent, devra borner son action, en faveur de la cour impériale de Russie, à fermer le détroit des Dardanelles, c'est-à-dire à ne permettre à aucun bâtiment de guerre étranger d'y entrer sous un prétexte quelconque. »

Cette stipulation était inutile. Rien n'est aussi simple, sous ce rapport, que la position de la Porte : elle ne doit permettre à aucune flotte de guerre étrangère de venir à Constantinople, pas plus que les puissances de l'Europe n'ouvrent leurs ports aux bâtiments de guerre étrangers. Il est impossible de passer par les détroits quand la Porte n'en accorde pas la permission ; il est tout naturel qu'elle ne donnera cette permission qu'à

ses alliés, dont elle attend du secours, et jamais à ses ennemis. Si, dans le cas d'une guerre, elle se déclare puissance neutre, elle n'accordera le passage de ses détroits à aucune des puissances belligérantes.

Ces principes sont tellement inhérents à la possession des détroits, qu'en faire un objet de stipulation, c'est pour ainsi dire mettre en question le droit de possession.

L'article cité stipulait, évidemment dans un sens qui devait être favorable à la Russie, la clôture des Dardanelles et ne disait rien du Bosphore. Cela éveilla la défiance et amena le traité de Londres, qui avait pour objet d'effacer celui d'Unkiar-Skelessi; mais en agissant ainsi qu'on l'a fait, c'est la Porte ottomane elle-même qu'on effaçait, car on disposait, sans la consulter, du droit dont les hommes sont le plus jaloux, de son droit de domicile.

Il faut que ce droit soit rétabli dans sa simplicité native, afin que la mer Noire ne devienne pas un théâtre de batailles auxquelles l'empire turc voudrait rester étranger. La mer Noire doit être close pour la guerre, mais ouverte sans distinction à tous les bâtiments marchands de toutes les nations. Personne ne pourra contester à la Russie le mérite d'avoir été la première à stipuler ce droit général. De même, personne ne pourra lui con-

tester le droit d'avoir une flotte de guerre dans ses ports de la mer Noire; elle en a besoin pour se défendre contre les forces navales que la Porte peut armer dans les eaux de Constantinople, et qu'elle peut faire sortir du Bosphore quand elle veut. Il n'y a pas de bonne foi à dire que la flotte de Sébastopol menace Constantinople. Une seule barque pourrait-elle passer par le Bosphore quand la Porte ne le veut pas?

La puissance matérielle seule ne pourra cependant jamais suffire à assurer l'indépendance d'un État quelconque auquel manqueraient toutes les conditions qui constituent l'indépendance morale. On peut bien venir au secours d'un État menacé d'une invasion à main armée; mais le moment du danger passé et le secours retiré, la supériorité morale reprendra sur-le-champ son influence, et l'action de cette supériorité, qu'aucun traité ne saurait empêcher, n'importe de quel côté elle puisse venir, finira par conduire inévitablement à une irréparable décadence l'État qui ne renferme en lui aucune condition de lui résister. Cette action de supériorité n'est d'ailleurs pas un acte prémédité, c'est le mouvement naturel du monde moral.

Ainsi, par exemple, l'on voit les populations en voie de progression des États-Unis d'Amérique repousser, sans lutte matérielle, les sauvages vers

leurs forêts dans les obscures profondeurs desquelles ils finissent par disparaître.

Si l'on voulait mesurer avec exactitude la marche de décadence de l'empire ottoman et soumettre, en même temps, à une juste appréciation les causes qui la produisent, on trouverait que les vingt-cinq années de paix qu'il a eues depuis la paix d'Andrinople, l'ont beaucoup plus affaibli que toutes ses grandes guerres antérieures. La civilisation européenne l'a pénétré de tous les côtés à la fois, et ce qui le fait périr c'est qu'il ne peut s'ouvrir à cette influence qu'en renonçant à tous les principes sur lesquels il repose.

L'ordre politique de la Turquie a été fondé par la conquête; ses lois n'ont été que de la régularité donnée à une invasion victorieuse; elles tiennent encore la race conquérante aussi strictement séparée des populations conquises qu'elles l'étaient au moment de la conquête. Mais le mouvement moral qui, chaque jour, bat en brèche cette muraille de séparation, démolit en même temps l'empire. Les pays qui ont le plus importé d'éléments de cette nature sont donc ceux qui ont le plus contribué à son affaiblissement. Or les peuples de l'Occident, fiers à beaucoup de titres de la supériorité de leur civilisation, et qui savent multiplier par leur mouvement sa force d'expansion, ne voudraient jamais convenir que leur in-

fluence soit, sous ce rapport, inférieure à celle de la Russie. Tel n'est pas aussi le cas.

Le contact de la Russie avec la Turquie a toujours été celui de la guerre; la Russie a exercé sur son voisin principalement la supériorité des champs de bataille. Son contact avec les populations de la Turquie, dans des voies pacifiques, a presque toujours été nul, tandis que celui des Grecs avec l'Occident a toujours été en augmentant pendant la longue paix dont l'Europe a joui; ils y ont tous appris à connaître les moyens de civilisation, à en apprécier les bienfaits.

Ce sont des faits tellement connus qu'il n'est pas nécessaire de les prouver par des détails.

Il résulte de cette position que la paix était le moyen le plus naturel et le plus certain de diminuer l'influence de la Russie. Cependant comme la race turque est la plus belliqueuse de l'Orient, que l'antagonisme religieux la maintient ce qu'elle a toujours été, une ennemie naturelle de la Russie, l'intention qu'on avait d'opposer une barrière aux projets qu'on lui supposait, conduisit à l'idée que le contrepoids politique que l'on cherchait ne pourrait pas se trouver dans les populations chrétiennes, mais dans la domination de la race turque qui seule constitue le caractère particulier de cet Empire; il fallait donc la civiliser

afin de la rendre aussi formidable qu'elle avait été autrefois.

La marche suivie par les puissances de l'Occident devait amener la guerre. Si la guerre peut toutefois rendre une force momentanée aux Turcs, elle met obstacle au développement progressif des populations chrétiennes qui, seules, pouvaient, avec le temps, devenir capables de résister avec succès soit aux forces matérielles soit à l'influence morale de la Russie. Car le peuple russe, par le degré encore inférieur de sa culture comme nation, peut bien être civilisateur des peuples de l'Asie centrale, ses voisins, qui lui sont fort inférieurs encore, mais il ne saurait déjà plus, dans son état actuel, se montrer supérieur aux populations chrétiennes répandues en Turquie depuis que ces populations se sont appropriées une partie des ressources de l'intelligence plus avancée des peuples de l'Occident.

La Russie peut longtemps soutenir contre l'Europe la lutte des forces matérielles; sous ce rapport, la géographie ajoute à ses moyens une force invincible. Mais à quoi bon cette lutte, quand les uns ne peuvent pas entrer et les autres difficilement sortir? Elle est donc une folie puisqu'elle porte un dommage égal à tous les deux, sans qu'on puisse en prévoir la fin autrement que de guerre lasse.

Mais ce que la Russie ne peut soutenir avec avantage, c'est une hostile rivalité pacifique avec des États chez lesquels on voit tous les jours se développer le mouvement d'une civilisation qui s'émane, pour ainsi dire, d'elle-même parce qu'elle est le résultat naturel d'un ordre social qui, sous différentes formes politiques, repose, pour tous, sur des bases d'ordre, de justice, de liberté civile, de crédit public et de crédit particulier, le second plus nécessaire encore que le premier, car si le crédit de l'État prouve la richesse, le crédit particulier seul peut la produire. Cette dernière source de prospérité qui, d'ailleurs, existe à peine en Russie, ne peut être rendue féconde que par une progression législative que la paix seule peut amener. La guerre est donc beaucoup plus nuisible à la Russie qu'à tout autre État, car elle a, plus qu'aucun autre, besoin de développer toutes les richesses que peuvent lui donner les vastes territoires que la force lui a soumis.

Chaque chose dans l'histoire des nations doit avoir son temps. Les travaux d'Hercule ne seraient pas devenus si célèbres, si, après avoir tué tous les monstres, il eût continué à employer sa force aux dépens de ceux qui devaient profiter de leur destruction. Après la longue phase héroïque de son histoire, la Russie doit se livrer à d'autres travaux : ce sont ceux de la paix qu'il faut confier



à l'intelligence, *à la tolérance* et à la justice. Nous ne craignons donc pas de le dire, c'est un crime de lèse-humanité que d'avoir suscité cette guerre, pour laquelle on paraît ne vouloir permettre la neutralité à personne ; comme si au milieu de la tempête politique que l'on prépare, pour ainsi dire à plaisir, la rendre plus générale ne serait pas en rendre les dangers plus grands, et comme si la grandeur de ces dangers devait à la fois faire tomber les armes de toutes les mains et faire sortir de ces tempêtes une paix miraculeuse. Ne serait-il pas, au contraire, plus simple et plus raisonnable de ménager avec soin des voix neutres, capables, dans les moments opportuns, de faire entendre des paroles de paix et de réconciliation ?

Tout esprit calme et impartial devrait reconnaître que les puissances engagées dans la question orientale ne pourraient atteindre que par la paix le but particulier que chacune d'elles se propose : et cependant toutes en sont arrivées à la guerre. Quoiqu'il ne soit plus au pouvoir de personne de l'empêcher, soit que des passions trop excitées ou des vues secrètes s'y opposent, il serait toutefois utile de savoir pourquoi le monde politique a été conduit dans une impasse de laquelle on ne sait plus comment sortir.

La France, en formulant en son nom, comme

Mais ce que la Russie ne peut
avantage, c'est une hostile rivalit
des États chez lesquels on voi
développer le mouvement d'
s'émane, pour ainsi dir
qu'elle est le résultat n
qui, sous différentes
pour tous, sur des
liberté civile, de c
culier, le secon ...églises
premier, car ...able; elle est
chesse, le cr ...paix est impossible.
Cette dern ...ndre possible serait de se
existe à ...ain commun du Christianisme.
conde ...ent que la Russie avait été conduite,
paix ...que présentation opposée, à substituer, dans
co... nouvel engagement qu'elle exigeait de la Porte,
le terme de « Grecs » à celui de « chrétiens » qui
avait été inséré dans le traité de Kainardjy, et
que le refus de la Porte donnait à la guerre un
caractère religieux, c'était de la part des puissances s'engager dans cette guerre que de s'allier
à la Turquie.

Comme il n'y a pas de paix morale possible entre le peuple russe chrétien et les musulmans, il en résulte donc une guerre qui a deux caractères. Il y a, entre les deux parties principales, une guerre de religion; il y a entre la Russie et les

puissance catholique, les demandes des Latins dans les lieux saints, a forcé la Russie à parler aussi, comme puissance, en faveur des Grecs. Cette position devait nécessairement engendrer la guerre. Si les deux Églises eussent parlé, chacune pour ses fidèles, l'intolérance dogmatique qui les caractérise n'eût pas troublé la paix du monde; *le scandale de faire sortir la guerre du berceau sacré de la paix eût été évité*. Mais quand de grands gouvernements parlent au nom d'Églises intolérantes, la guerre devient inévitable; elle est d'autant plus fâcheuse que la paix est impossible. Le seul moyen de la rendre possible serait de se replacer sur le terrain commun du Christianisme. Dès le moment que la Russie avait été conduite, par une présentation opposée, à substituer, dans le nouvel engagement qu'elle exigeait de la Porte, le terme de « Grecs » à celui de « chrétiens » qui avait été inséré dans le traité de Kainardjy, et que le refus de la Porte donnait à la guerre un caractère religieux, c'était de la part des puissances s'engager dans cette guerre que de s'allier à la Turquie.

Comme il n'y a pas de paix morale possible entre le peuple russe chrétien et les musulmans, il en résulte donc une guerre qui a deux caractères. Il y a, entre les deux parties principales, une guerre de religion; il y a entre la Russie et les

alliés de la Porte une guerre qui, de la part de ces derniers, ne peut être que politique. On voit donc tout à la fois l'indifférence et l'intolérance sous les armes, et quand toutes les considérations politiques devraient porter, des deux côtés, les puissances à la paix, la confusion des principes les entraîne à la guerre.

De sorte qu'au milieu de ce conflit, dont personne ne peut se rendre compte, on ne pourrait en trouver une explication qu'en admettant une pensée secrète.

On pourrait, en effet, admettre la pensée que, ne croyant pas à la possibilité de sauver l'empire ottoman de sa ruine, on ait voulu d'avance déterminer, par la lutte des forces réciproques, la part d'influence à laquelle chacune des parties aurait droit quand viendrait à se réaliser un événement que l'on craint ne pas pouvoir empêcher; et comme c'est à la Russie que l'on prête le projet de vouloir le précipiter, afin d'y trouver plus facilement la chance de s'approprier la plus belle part de cette succession, on a pris la singulière résolution de plaider, à mains armées, pour une cause d'héritage avant son échéance.

Et l'Angleterre qui se refuse toujours, par un principe fixe de sa politique parlementaire, à prendre des engagements éventuels, n'hésite pas à faire une guerre générale, toute d'éventualités.

La Russie, du reste (la gravité des circonstances exige de le dire), a contribué, par une contradiction dans sa marche politique, à conduire l'Angleterre à risquer ce que nous avons désigné plus haut comme une grande aventure politique.

Le cabinet de Saint-Pétersbourg a posé, comme base de ses dernières négociations, le principe qu'elle avait toujours traité avec la Porte sans aucune intervention et qu'elle ne consentirait jamais à dévier de ce principe.

Cependant c'est la Russie qui, par son adhésion au traité dont son concours a fait l'alliance trilatérale, et plus tard par la recherche qu'elle a mise à se réunir avec l'Angleterre en conférence à Londres, a introduit, plus que ne l'a fait aucune autre puissance, les deux grandes puissances occidentales dans les affaires d'Orient, et après les avoir pendant si longtemps traitées, de concert avec elles, la prétention de les en exclure, dans un moment où les objets sur lesquels elle négociait avec la Porte étaient par leur nature d'une importance européenne, pouvait d'autant moins être admise par ces deux puissances que, comme puissances maritimes, elles sont plus voisines encore des provinces maritimes de l'Empire turc que la Russie ne l'est elle-même.

Or, quand le concert sur des affaires d'un inté-

rêt commun ne peut pas s'établir par la voie des négociations, c'est aux chances de la guerre qu'il faut abandonner le travail d'en chercher les moyens. C'est mettre, comme cela n'arrive que trop souvent dans les affaires des hommes, une force aussi trop souvent aveugle au-dessus de celle de l'intelligence et de la raison.

Dans le monde matériel, l'antagonisme des forces de nature différente est la condition de l'équilibre et de l'ordre dans l'univers. Les éléments de forces semblables se réunissent pour faire opposition à celles qu'elles doivent contenir. Les forces qui se dégagent des liens qui les retiennent captives dans la sphère d'action qui est assignée à chacune d'elles, produisent ou des cataclysmes, quand elles sont trop puissantes, ou des perturbations partielles, pareilles à celles dont nous sommes quelquefois les témoins.

Il en est de même dans le monde moral. Les grands événements de la société humaine ne sont jamais l'effet d'une force aveugle; ils sont soumis, comme tout l'univers, à des lois constantes. Les résultats de principes donnés seront invariablement toujours les mêmes. Ce qui donne une si haute valeur à la pensée de l'homme, c'est qu'il peut reconnaître ou ignorer ces principes, les suivre ou les violer; il a donc en lui la puissance de l'ordre ou du désordre. L'homme causera du

désordre toutes les fois qu'il rapprochera les uns des autres des principes opposés, et qu'il excitera en même temps les passions que ce rapprochement doit soulever, tandis que la prudence aurait voulu qu'il tînt ces principes séparés, de manière qu'ils soient bornés à se faire équilibre de loin.

Faisons l'application de ce principe, énoncé sous forme théorique, à la question orientale, envisagée du point de vue le plus général et le plus élevé.

Nous nous permettrons d'observer qu'elle a été posée, dès son origine, dans des termes qui devaient la rendre insoluble. N'en voit-on pas la preuve aujourd'hui?

L'erreur primitive a été de déclarer que la conservation de l'empire ottoman était d'une nécessité absolue pour maintenir la paix en Europe. Ainsi, on faisait dépendre la prospérité des pays les plus riches de tous les bienfaits de la civilisation de l'existence d'un peuple encore barbare, qui campe au milieu des ruines qu'il a trouvées et de celles qu'il a faites, qui laisse les plus belles terres du monde sans culture, qui rend impraticables les voies les plus faciles de communication entre l'Europe, l'Asie centrale et les Indes, qui, par ses lois religieuses et civiles, détruit sa propre intelligence, et par son despotisme l'in-

telligence des peuples qu'il tient en esclavage. Et quoique ce peuple ne sache ni gouverner ni administrer, quoiqu'il ne sache développer en lui aucune des conditions de la vie et qu'il ne possède individuellement d'autre sorte de courage que celui de savoir encore mourir, l'Europe dit cependant : « Il faut que ce peuple vive au milieu de nous ! »

Qu'il vive donc aussi longtemps qu'il pourra vivre ! que personne, soit d'intention, soit par ses fautes, ne contribue à le faire mourir plus tôt qu'il ne le devrait; mais ne dites pas que sa mort est pour nous le plus grand des désastres ! Quel est donc le marasme dont souffre l'Europe ? Le principe de sa propre vie est-il donc si faible que la cessation d'une pareille vie menacerait la sienne ? Et si la source en était affaiblie, s'il fallait en fortifier le principe, l'antipode de sa civilisation, de sa religion et de ses lois pourrait-il en donner le moyen ?

On a élevé cette opinion à la hauteur d'un axiome politique, et c'est en vertu de cet axiome que l'on voit l'Europe se battre aujourd'hui pour sauver la Turquie, pour se battre ensuite encore après qu'elle aura péri; car c'est toujours la guerre qui met fin à l'existence des peuples arrivés à l'époque de leur décadence.

L'Europe civilisée aurait donc dû dire, et puisqu'elle ne l'a pas fait, elle devrait le dire aujourd'hui : « Si l'empire turc ne peut pas vivre, les gouvernements européens doivent se concerter entre eux de manière que sa mort ne cause aucune perturbation, ni dans le système social européen, ni dans son équilibre politique. »

Au fond de toute cette question, il n'y a que l'inintelligente inquiétude sur le sort des débris de cet empire turc, et pour prévenir des dangers *éventuels* dont on n'a eu ni la sagesse ni le courage de chercher la solution, on se livre à la merci de dangers *positifs*, *immédiats*, dont personne ne peut calculer ni la portée ni la durée : situation d'autant plus fausse que ces dangers précipiteront la ruine de ce que l'on doit vouloir sauver, et d'autant plus périlleuse que les grandes évolutions dans les alliances ont toujours légué de longues guerres à l'avenir.

Nous avons à nous prémunir d'avance contre le blâme que nous pourrions encourir de nous être portés accusateurs des gouvernements sans en avoir le droit. Nous appellerons donc l'histoire à notre secours : on trouve dans ses annales comme le fait le plus avéré, que toutes les grandes calamités ont toujours été amenées par les fautes, ou les erreurs, ou les passions de ceux qui ont

gouverné. Il nous suffira, pour le prouver, de jeter un coup d'œil rapide sur les principaux événements de nos derniers siècles et sur ceux dont nous sommes encore les contemporains.

---

LES

# RÉFUGIÉS POLITIQUES

## EN ORIENT.

---

Pour se faire une idée de ce qu'a été la marche des événements politiques en Orient, il sera utile de remarquer les embarras dans lesquels se trouvait l'Angleterre au mois de septembre 1853. Elle voulait les déguiser, parce qu'il en coûtait à son orgueil d'avouer que, malgré sa puissance, elle ne possédait aucun des moyens qui pouvaient lui donner la supériorité qu'elle ambitionne d'y exercer. Le public anglais ne savait pas cacher l'humeur qu'il en éprouvait ; ce sentiment se faisait alors jour de toutes parts, dans les meetings comme dans les journaux, dans les discours des hommes politiques comme dans ceux des hommes populaires.

Ainsi, à la même époque, lord John Russell

proclamait (à Greenock, en Écosse, le 23 septembre), peut-être pour la centième fois pendant le cours de sa vie politique, que l'Angleterre, dans la question d'Orient, devait rester fidèle à son principe fondamental de soutenir toujours les États faibles contre les forts, et de protéger la liberté civile et religieuse dans tout l'univers, tandis qu'à l'occasion d'un meeting, à Sheffield, on votait un mémorandum à remettre au ministère, pour demander, au nom du peuple anglais, que les Russes soient chassés des principautés, non pas avec l'intention que celles-ci soient rendues à la Turquie, car on demandait en même temps que la Hongrie fût enlevée à l'Autriche, afin de former de l'ensemble de ces pays une république assez puissante pour tenir tête à la fois aux deux empereurs d'Autriche et de Russie.

Pourquoi des fabricants de canifs, de ciseaux et de couteaux ne pourraient-ils pas concevoir de pareils projets, quand des ministres d'État leur en ont donné l'exemple ?

La révolution de 1848 n'a-t-elle pas été pour les premiers hommes politiques de l'Angleterre l'occasion de travailler à enlever le royaume lombardo-vénitien à l'Autriche, et à soutenir le projet de séparer la Hongrie de cet empire ? Pourquoi des calculs de cette sorte, mis au jour par le cabinet britannique, ne seraient-ils pas admis par des

populations animées, comme elles le sont, du désir constant de réunir aux profits que leur donne leur industrie, la jouissance patriotique de voir l'Angleterre plus puissante que tous les gouvernements qui n'abdiquent pas encore le pouvoir monarchique en faveur de la liberté des peuples ? Cette cause leur paraissait si juste, l'Angleterre est si forte que sa volonté seule devait suffire pour lui assurer ce triomphe. Si ce triomphe devait lui échapper, la lâcheté et l'imbécillité des ministres qui dirigeaient sa politique devaient en être la seule et unique cause ; il fallait donc les renvoyer. Quelques journaux, organes de l'ancien parti conservateur, allèrent même jusqu'à demander qu'ils soient mis en état d'accusation.

C'était l'ancienne rivalité des torys contre les whigs.

Personne, dans ce genre de guerre, ne s'enquiert ni du droit ni de la raison. Cette absence de droit et de raison ne s'est-elle pas manifestée dans la politique du cabinet ? car l'action de l'Angleterre dans ses relations extérieures est toujours le reflet de ses dissensions intérieures.

N'est-ce pas en parlant de liberté que l'on voulait soutenir à tout prix le despotisme le plus brutal et le plus inintelligent qui ait jamais pesé sur les hommes ? Et, pour motiver cette monstruosité morale, n'a-t-on pas dit que les peuples soumis à

l'Autriche sont moins libres et moins heureux que ne le sont toutes les populations de l'empire turc ?

N'a-t-on pas dit que rien n'égale l'abrutissement dans lequel l'empereur de Russie retient tout son peuple enchaîné ? Et c'est sur de pareilles assertions que devait se baser la croisade libérale de la France et de l'Angleterre ; car, de leur côté, de nombreux écrivains français tenaient le même langage. Et c'est après s'être enfoncé dans un désordre d'idées sans limites (car les idées fausses ne peuvent jamais en avoir), que l'on s'étonnait de ne pas voir deux États aussi puissants rétablir à l'instant même la paix, l'ordre et la prospérité.

Mais d'où pouvaient provenir, dans l'esprit de tout un peuple, tant d'erreurs et tant de déceptions ?

Les ministres anglais qui ne se sont servis, dans les derniers temps, des théories de liberté que pour semer partout des germes de guerre civile et d'insurrection, ont fini par démoraliser politiquement leur pays.

Les gouvernements ne font l'éducation des peuples que par leur exemple. Les peuples deviennent passionnés quand les hommes du gouvernement se livrent à toutes leurs passions ; ils perdent leurs notions du droit et de la justice quand ils

voient leur propre gouvernement ne tenir compte que des intérêts matériels.

Il n'existe point de tribunal pour juger les différends entre les nations. Dès que les idées de droit et de justice disparaissent, il ne reste plus, pour les terminer, que l'appel au droit du plus fort, et cet appel c'est la guerre, peu importe le métal avec lequel elle se fait; avec du fer comme dans les temps héroïques, ou qu'on y ajoute, comme on le fait de nos jours, de l'or et de l'argent. N'en devient-elle pas alors, au contraire, plus dangereuse en ajoutant aux armes dont se sert le courage celles de la corruption ? Si les hommes qui gouvernent étaient bien convaincus de la grande influence que leurs actions exercent sur la moralité des peuples, eux, qui le plus souvent sont des hommes de bien et d'honneur dans leurs relations privées, ils ne se livreraient pas à des passions sans frein quand ils traitent des affaires publiques. En soumettant alors leurs combinaisons politiques aux lois de l'ordre et de la justice, ils cesseraient de se faire les artisans de troubles et de désordres.

On accuse généralement les écrivains, philophes, ou littérateurs, d'avoir causé les maux qui affligent la société : on dit que leurs ouvrages ont sapé les bases de la religion et de la morale, et qu'ils ont ruiné le principe de l'obéissance. Les

hommes d'Église comme de gouvernement ont porté la même accusation.

Il y a eu de tout temps des moralistes plus sévères pour les autres qu'ils ne le sont pour eux-mêmes ; ils ont tenu et on les entend encore de nos jours tenir le même langage.

Quand même chacun ferait avec sincérité un sévère examen de conscience, cependant, en pareille matière, la conscience seule ne suffit pas a l'œuvre ; une justice éclairée demande une clarté plus vive et plus pénétrante. Les facteurs du mal sont nombreux, ils sont souvent aveugles, ignorants d'eux-mêmes, ne sachant pas apprécier l'importance de leurs actions. Les livres ne peuvent renfermer que la théorie du mal; les actions en donnent l'exemple. Or, la plus grande partie des hommes sont bien plutôt entraînés par la séduction de l'exemple que par l'étude des livres. Le peuple des campagnes, les hommes du petit commerce, de la moyenne et de la petite industrie ne lisent pas; ils voient les événements et les jugent.

Les études qui ont été faites et que l'on fait encore chaque jour pour expliquer les causes du relâchement de toutes les disciplines resteront insuffisantes aussi longtemps qu'elles ne soumettront pas à leur examen l'influence que les hommes d'action exercent sur les sociétés. Ce sont les

hommes constitués en associations qui ont, dans tous les temps, exercé la plus grande part de cette influence. Ceux dont la réunion forme le gouvernement ont toujours été la plus influente des associations, qu'ils sachent ou qu'ils ne sachent pas faire usage de la puissance qui leur appartient ou dont ils sont investis; car même les résultats de l'omission, que cette omission provienne de nonchalance ou d'ignorance, sont souvent aussi graves que ceux d'une action, ou mal réglée, ou coupable.

Chercher à se rendre compte de la cause des maux dont souffre aujourd'hui l'ordre social est un travail d'une si haute gravité que chacune des questions qui peuvent y appartenir est importante; il devient donc naturel de les accompagner de toutes les considérations qui peuvent jeter du jour sur l'ensemble de la situation.

Consultons un instant l'histoire; et pour que le fanal de l'histoire puisse montrer à tout le monde le chemin de la vérité ne faudra-t-il pas le placer sur le point le plus élevé? Gravissons donc les hauteurs qui nous y conduiront, nous y trouverons à la fois la lumière et la concision. Le raccourci n'enlève rien à la vérité des formes; il peut montrer toutes les situations; car il fait son effet de haut en bas comme de bas en haut.

Parlons d'abord de la France, parce qu'elle est

accusée et qu'elle se fait à elle-même un titre de gloire d'avoir produit la révolution.

Prenons pour point de départ l'expérience faite que le système politique que suit un gouvernement a toujours exercé la plus grande part d'influence morale sur la nation.

François Ier fut le premier prince chrétien qui se fit l'allié du Grand-Turc; c'était avec l'intention de l'opposer à Charles-Quint. Richelieu, le cardinal, protégeait les protestants de l'Allemagne de tout le pouvoir de la France, tandis qu'il poursuivait ceux de France. Henri IV faisait à l'espoir de s'affermir sur le trône le sacrifice de convictions qui avaient paru être celles de sa conscience. Louis XIV ne faisait continuellement qu'un échange de capitulations entre l'Église et ses faiblesses.

Voilà ce qui amena en France le relâchement de toutes les croyances, de toutes les disciplines et ce qui rendit possible à la philosophie et à la littérature de mettre les travaux de l'esprit et de l'imagination à la place de ce qui avait cessé d'exister.

Les racines de l'ordre avaient été cependant si profondes que l'ébranlement n'était pas encore général. Il y avait lutte entre l'erreur et la vérité. L'Église était attaquée, mais elle n'était pas encore mise au pillage. La noblesse était peu réglée;

elle perdit de sa considération, mais elle existait encore.

Les ligueurs n'étaient pas des philosophes; les chefs de la Fronde n'étaient pas métaphysiciens. Du temps de la Ligue la querelle était religieuse. Les huguenots, les calvinistes, les luthériens, les catholiques eux-mêmes n'avaient certes rien de la légèreté de ces beaux esprits, comme on en vit plus tard, qui trop souvent ruinent tout en se riant de tout. Les uns étaient sectaires de bonne foi, d'autres, ambitieux, ne suivaient une bannière religieuse que pour servir des intérêts tout à fait terrestres.

Les frondeurs étaient d'une espèce différente. Ils ne pensaient, grands seigneurs qu'ils avaient été, qu'à reconquérir sur le trône leur ancienne puissance féodale, ou au moins à conserver ce qui leur en restait encore. Ils apportaient dans cette lutte le caractère distinctif de l'ancienne chevalerie qui avait toujours été de braver gaiement tous les dangers, la perte des biens comme celle de la vie.

Tous les hommes de ces temps, théologiens, catholiques, religionnaires ou factieux politiques agissaient dans un sens opposé à ce que leur eût enseigné la philosophie, à ce que leur eût conseillé l'étude des lettres. Ce qui fit naître l'irréligion en France, ce fut la politique suivie par des princes

de l'Église. Les cardinaux Richelieu, Mazarin, de Retz et, après eux, Dubois firent plus de mal à l'Église que tout ce qu'on écrivit plus tard contre elle.

Que se passait-il alors en Allemagne ?

Les mauvais exemples y produisirent des résultats bien plus prompts, plus décisifs ; car ils précédèrent dans la voie des faits l'époque de la philosophie proprement dite et d'une culture de l'esprit plus tardive. L'Église y fut attaquée plus tôt qu'en France ; mais elle y devint aussi plus tôt victime de la convoitise de ses biens qui devinrent la proie du protestantisme. Celui-ci sut en même temps s'emparer de l'influence politique que l'Église avait possédée comme partie intégrante du corps germanique. La guerre de Trente ans n'eut, dans aucune de ses phases, le caractère d'avoir été amenée par la philosophie ou par ce genre de littérature ironique qui vint plus tard affaiblir davantage les principes en ébranlant plus encore ce qui restait des anciennes convictions. Des querelles théologiques, le désir de gagner de l'indépendance politique au moyen de la réformation religieuse, le désir peut-être plus vif et plus général encore d'acquérir des richesses par la spoliation, ces divers motifs réunis causèrent cette grande crise qui a changé la face de l'Europe. La vio-

lence laboura le terrain de l'injustice longtemps avant qu'il produisît ses fruits.

En Allemagne comme en France, les idées nouvelles naquirent successivement de l'ébranlement politique qui fut l'ouvrage des princes et des gouvernements.

L'exemple de la frivolité donné par les classes élevées produisit plus tard chez le peuple, d'abord l'incrédulité, puis le relâchement des mœurs. Tout ce qui se dit dans les régions supérieures est entendu ; tout ce qui s'y fait se voit ; car c'est toujours vers le haut que les hommes aiment à prêter l'oreille et à porter leurs regards. Le peuple, dans le monde de l'intelligence, est le sol sur lequel tombe tout ce qui vient de plus haut que lui. Les mauvais comme les bons germes peuvent y prendre également racine. Les premiers, pour la plupart plantes sauvages et souvent parasites, en couvriront bientôt toute la surface si des soins attentifs et des hommes laborieux ne viennent les en arracher. Mais qu'en adviendra-t-il, quand des jardiniers imprudents laissent échapper de leurs mains affaiblies toutes les mauvaises semences qu'elles ne savent plus retenir ?

Personne n'a jamais pu mettre en doute que les peuples aient été conduits dans les voies de l'ordre et de la civilisation par les hommes éminents qui leur ont donné des lois. L'histoire prouve à

chacune de ses pages combien a toujours été grande l'influence de l'action des gouvernements sur la destinée des hommes. Les observations que nous venons de faire n'ont donc pour objet que de répéter une vérité reconnue par tout le monde. Nous avons un autre but.

Chez les peuples parvenus à un haut degré de civilisation, quand les formes politiques balancent et assurent tous les droits, quand les lois donnent de la sûreté à tous les intérêts, que la justice est à la fois impartiale et vigilante, l'influence que les hommes qui gouvernent peuvent encore exercer n'est plus celle de législateurs ou d'administrateurs; elle doit prendre un caractère d'un ordre plus élevé.

La marche régulière et progressive des États conduit les peuples à l'idée qu'ils peuvent se gouverner eux-mêmes. Mais s'il est vrai qu'un peuple puisse se déclarer majeur quant à la direction de ses intérêts matériels, il restera cependant toujours mineur pour la partie morale de son existence ; c'est-à-dire qu'il ne cessera jamais d'être dépendant d'idées qui, comme telles, auront toujours la puissance de modifier ses opinions, sa conduite; et ces idées viennent d'en haut.

Le monde des idées n'a point de frontières, point de ligne de séparation; il a ses propres lois. Les lois, dans les pays qui se disent libres, ne

pouvant être que répressives, ne peuvent donc pas prendre ce genre d'influence qui précède l'action. Et cependant c'est à ce monde des idées qu'appartiennent les principes qui conservent et font durer les peuples, et c'est à ce monde qu'appartiennent aussi les relations internationales qui ne peuvent, d'après leur nature, jamais être soumises aux lois d'un pays quelconque.

Il en résulte que la politique extérieure d'un État ne peut jamais être conduite que par le gouvernement lui-même. Il en résulte aussi que cette politique ne sera blâmée par le pays que si elle compromet ses intérêts. Le peuple profitera de tous les avantages qu'elle lui rapportera sans s'enquérir des moyens employés pour les obtenir.

On voit que les hommes du gouvernement ont dans leurs mains les règles de la justice, et que, selon l'usage qu'elles en feront, ils donneront au pays des exemples de droit, de violence ou de duplicité.

L'histoire des peuples présente un phénomène digne de la plus attentive observation : *Les extrêmes se touchent.* Nous voyons ce vieil adage se vérifier par la figure du cercle dans lequel s'accomplissent les destinées humaines.

Le droit du plus fort est celui qui règne dans les commencements historiques d'un peuple ; c'est celui qui fonde l'empire du droit et qui prépare

son avenir. Quand les lois ont amené le plus haut degré de civilisation, on voit le droit naturel du plus fort disparaître en même temps que les droits tempérés par cette civilisation qu'il avait amenée. Tous disparaissent ensemble pour faire place à un autre droit naturel : celui du plus fin, du plus rusé. L'affaiblissement des caractères et des principes succède alors au règne héroïque de la force et à la sévérité des doctrines. Le désir du gain remplace la justice, l'egoïsme émousse le sens de l'équité. Les peuples ne veulent plus entendre parler des Aristides; ils sont trop justes : on les bannit. C'est alors qu'Alcibiade mettait à la voile pour aller conquérir la Sicile, et c'est dans des circonstances semblables que l'on commence à voir des expéditions en faveur des don Pacifico. Les marchands, pour être gouvernés, ne cherchent plus les plus justes, mais les plus habiles, les plus osés.

*Quand deux grands corps politiques, dont l'un commence et l'autre finit, en viennent aux prises, on voit que dans l'un des deux camps la justice n'est pas encore, et que dans l'autre elle n'y est plus.* C'est ainsi que se rapprochent les deux extrêmes.

Si l'Angleterre se trouve placée à l'extrémité de la fin, comment et par qui y a-t-elle été conduite? On ne peut en accuser ni ses philosophes ni ses

à l'exception de quelques noms ré-
ne quelquefois admirés, les savants
nglais sont restés plus longtemps
fidèles aux sages doctrines et
que ceux des autres pays.
s hommes politiques que l'Angle-
entraînée hors de la bonne voie. Ce
x qui ont suscité le culte idolâtre du veau
r, idole implacable, entourée de séductions, de piéges et d'embûches, dans le temple de laquelle tombent, immolés comme victimes, tous ceux qui veulent lui sacrifier sans la comprendre.

L'Angleterre, malgré la barrière de sa position insulaire, n'avait cependant jamais pu, dans aucun temps, se soustraire aux influences morales du continent. Elle conservait, il est vrai, sa physionomie distincte; les événements se pliaient chez elle aux différences de sa conformation; mais les idées qui, à différentes époques, ont mis l'Europe en mouvement et en ont changé la face, n'ont jamais manqué de soumettre l'Angleterre à des changements analogues. Sans faire mention des temps où son histoire se rattachait plus directement à celle du continent par les établissements qu'elle y avait possédés, ne la considérons que depuis l'époque où elle fut refoulée sur elle-même,

Au temps de Cromwell ne fut-elle pas emportée par le mouvement des réformateurs de l'Alle-

magne? Ne la vit-on pas plus tard, à l'époque des Stuarts, devenir frivole comme la France l'était alors? L'esprit du XVIII[e] siècle ne se montra-t-il pas en Angleterre tel qu'il était sur le continent? Elle conservait intacte la différence de ses formes politiques; mais on retrouvait dans les hautes classes la même urbanité des manières et la même élasticité des mœurs que l'on voyait en France. Cette élasticité ne descendit cependant pas jusqu'au peuple, qui conserva, au contraire, toutes les particularités d'un peuple insulaire; il les conserve même en parcourant depuis toutes les parties du globe; car le principe du droit maritime, qui donne au pavillon tous les droits du territoire, ne fut pas pour les Anglais une fiction. Le vaisseau anglais ne cesse jamais d'être l'Angleterre. Avec tous ses us et coutumes, avec tous ses préjugés comme avec toutes ses qualités, le vaisseau de l'État est le seul qui fit exception; ses pilotes le laissèrent aller à la dérive morale du temps. Trouvant l'ancien gouvernail de ce vaisseau trop court, trop étroit et cependant trop difficile, trop lourd à manier, se trouvant gêné par la résistance des vagues qui lui faisaient opposition, ils jetèrent ce gouvernail à la mer, et se lancèrent à l'aventure dans les plus vastes océans. Ils devaient, en effet, éviter les mers étroites; ils y eussent fait naufrage contre les bords escarpés du droit et de

la justice; les terres inconnues qu'ils allaient chercher ne leur présentaient pas ce danger.

Il serait impossible d'admettre qu'un fait aussi immense que celui de la domination de l'univers à laquelle est poussée l'Angleterre, n'eût pas amené une profonde modification dans ses principes et dans ses idées. La grande variété des connaissances acquises, le grand nombre d'idées étrangères qui se sont infiltrées dans son esprit, le spectacle si divers que lui présentaient tous les peuples du globe, les uns encore sauvages, les autres mourants, ou déjà morts des vices d'une civilisation trop vieillie, ont donné au peuple anglais d'autres inspirations que celles qu'il avait trouvées dans son ancien caractère. Ce caractère, d'une nature peu malléable, conservait encore, il est vrai, la rigidité de ses formes et de ses principes; mais il finit par prendre la ductilité de l'or avec lequel il s'est amalgamé. Il a fini par céder et par s'étendre sous le laminoir mécanique des intérêts du pays; il ne sait plus résister à cette pression. La transformation qu'elle a produite n'est-elle donc pas totale? Ne voyons-nous pas un peuple, autrefois agricole, longtemps fait au métier des armes, se vouer de préférence aux travaux de l'industrie, et tandis que le sol suffit à peine aux premiers besoins de la vie, n'est-ce pas l'atelier qui a créé la richesse publique? Un gouvernement d'origine

et longtemps de forme féodale s'est enfin converti lui-même en un vaste comptoir industriel. Canning, de célèbre mémoire, prouvait combien il avait le sentiment de cette transformation quand il disait : « Ce ne sont plus des traités de paix qu'il faut à l'Angleterre, mais des traités de commerce. »

Les résultats de cette situation nouvelle, amenée successivement par les hommes politiques de l'Angleterre, ont produit sur eux un effet dont il doit être d'autant plus utile de se rendre compte que beaucoup d'hommes à leur exemple se laissent entraîner, sans le savoir et sans le vouloir, par des calculs dont ils ne comprennent ni l'origine ni la portée.

Quand le sénat de Rome, qui était le siége de l'aristocratie, avait des raisons de craindre les attaques des tribuns du peuple, il ne manquait jamais de lancer la république dans une guerre étrangère; c'est avec les forces matérielles du parti plébéien que se faisait la guerre. Elle durait aussi longtemps qu'il le fallait pour assurer le triomphe de la république. L'aristocratie prenait pour elle la gloire et la puissance; elle partageait les dépouilles avec le peuple. Comme celui-ci ne s'enrichissait que par la guerre, il était toujours prêt à a faire. Son avidité le rendait complice du sénat qui ne faisait, dans le fond, toujours qu'une

guerre de conservation, tandis que le peuple, qui n'avait encore ni commerce ni industrie, faisait une guerre de butin. Le sénat, pour ne point déchoir de sa puissance, livrait le monde au pillage; il continuait ainsi à dominer Rome; il prenait, en même temps, la part du butin que lui donnait le proconsulat des nouvelles conquêtes.

L'Angleterre aussi a grandi par la guerre, mais par la guerre sur une autre échelle et dans un autre but. L'aristocratie anglaise a livré le monde aux spéculations du peuple; ce n'est pas le pillage qui le rendit riche, mais l'exploitation. Ce ne sont plus les fatigues de la guerre, mais celles de l'atelier qui rendent la nation anglaise puissante. Elle règne sur les nations, mais à la condition de les servir. Elle a pris le rôle de la *serva padrona.* L'Angleterre, la maîtresse, travaille nuit et jour pour les autres. Elle leur dit: « Jouissez de la vie tranquillement; faites le moins possible; je suis là pour satisfaire à tous vos besoins. » Mais servante quinteuse et d'humeur altière, elle dit aussi: « Je *veux* vous servir; tout ce que j'ai de charbon ne brûle que pour vous, tout ce que j'ai de fer n'est coulé et n'est mis en usage que pour vous; tous mes enfants, filles et garçons, ne sont occupés que de vous; mes vaisseaux ne sillonnent les mers que pour déposer à vos portes tous les meilleurs et les plus beaux produits de l'univers; mais

vous ne prendrez rien d'aucun autre ; je veux être votre fournisseur exclusif. »

Tel fut pendant longtemps le langage de l'Angleterre. Cependant, comme les droits exclusifs ne sont plus dans l'esprit des théories qui dominent aujourd'hui, c'est, au contraire, dans une loi d'égalité que l'Angleterre a fini par trouver tous les avantages que des droits exclusifs lui avaient donnés à une époque antérieure.

Le principe de l'égalité produit, en matière de commerce, les mêmes effets qu en toute autre matière. C'est le principe du plus fort, recouvert du voile d'une apparente justice. La théorie du libre échange n'est autre chose que l'exclusion forcée de tous ceux qui sont inférieurs en capitaux, en industrie et en moyens de transport. C'est ainsi que le principe d'égalité introduit dans l'ordre politique rive plus fortement les chaînes de tous les hommes inférieurs de fortune, d'intelligence et d'éducation. En perdant de vue le principe que les lois religieuses, politiques et civiles doivent avoir pour objet principal : la protection des plus faibles contre les plus forts, on a déposé un germe de guerre perpétuelle dans le sein de l'ordre social.

L'esprit d'hostilité qui se manifeste parmi les nations contre l'Angleterre a la même cause que celui des ouvriers anglais contre leurs chefs d'ate-

lier. Ils veulent être associés, dans une proportion plus équitable, aux bénéfices du capital, bénéfices qui sont produits par le travail de leurs mains. C'est ainsi que les peuples veulent, en résistant à la théorie du libre échange, s'associer aux bénéfices que leur donnerait l'industrie.

Cette politique commerciale vient d'être mise encore dans la plus parfaite évidence par les discussions les plus récentes du peuple anglais. Le tableau comparatif du bilan commercial de l'Angleterre avec la Russie, d'un côté, et avec la Turquie, de l'autre, a montré l'avantage qu'il y aurait d'être l'alliée de la Turquie, qui consomme sans produire, contre la Russie, qui est entrée avec succès dans la lice de l'industrie.

L'Angleterre se sent d'autant plus excitée à combattre l'ascendant de la Russie en Orient, qu'outre le motif de rivalité politique, elle croit devoir craindre que cet ascendant ne portât plus tard préjudice à son commerce. L'Angleterre a besoin du monopole du monde pour soutenir la position qu'elle a prise. Les hommes d'État anglais ont l'orgueil d'avoir soumis de vastes régions à leur obéissance, tandis que l'Angleterre en tire des profits qui ne lui sont contestés ni par la rivalité des forces ni par celle de l'industrie. Habitués comme ils le sont au bien-être facile que leur donne cette supériorité, la double résistance que

veut leur opposer l'Europe leur devient insupportable.

Ils ne supportent plus l'idée des anciennes rivalités politiques, et ne veulent pas laisser naître la rivalité de l'industrie.

Chaque mesure que prend l'Angleterre porte l'empreinte de cette double irritation qui, ne trouvant plus les barrières que lui aurait opposées le caractère de l'ancienne Angleterre, prend au contraire la vivacité de toutes les passions de l'époque. La nouvelle Angleterre veut se venger de toute résistance naturelle et légitime qu'on lui oppose comme d'un tort qui lui serait fait.

Venons à l'examen des moyens qu'elle emploie à cet effet. Cet examen nous fournira les preuves de ce que nous avons avancé.

L'affaire des réfugiés a donné, plus qu'aucune autre, l'occasion de reconnaître l'altération profonde qui s'est faite dans le caractère de l'Angleterre. Je ne veux certes pas dire qu'aucun gouvernement, pour parvenir à ses fins, ne se soit jamais servi que de moyens licites et avoués. La guerre des champs de bataille a été, jusqu'à présent, la seule qui soit soumise à des règles qui ne peuvent être violées sans déshonneur. La vie de l'homme blessé est sauve, on ne l'achève pas; l'homme désarmé est fait prisonnier, et l'équipage d'un vaisseau qui fait naufrage est respecté;

on n'empoisonne ni les armes ni les vivres; on ne fait pas à son ennemi des protestations d'amitié pour l'endormir et venir le surprendre; si l'on fait une trêve, le terme en est strictement observé. Il y a un droit public pour la guerre; c'est le droit de l'honneur et de l'humanité. Dès que la paix a été signée, les ennemis se tendent la main, ils redeviennent amis.

Mais ce droit de l'honneur n'existe plus en politique; l'ancien code des nations a été déchiré. La paix n'est qu'un masque sous lequel les hostilités politiques se poursuivent et se conduisent avec plus de facilité. Ce genre de guerre est d'autant plus déloyal que, le plus souvent, il ne se fait que d'un seul côté et contre des nations désarmées. C'est avec des paroles de philanthropie, c'est avec des programmes pleins de promesse de bonheur et d'amélioration, c'est avec la fausse lumière de théories fallacieuses que l'on soulève les peuples.

Les réfugiés ont été, de temps immémorial, les enfants perdus de pareilles entreprises. *Cet état de choses durera aussi longtemps que les hommes d'État auront deux consciences, dont l'une, celle de l'homme privé, ne s'affranchit d'aucune des lois de l'ordre et de la justice, tandis que l'autre, celle de l'homme public, n'a d'autre règle de conduite que celle de l'unité.* Toutes les violences,

toutes les injustices de l'histoire ont toujours été produites par ce vice moral qui n'impose à la conscience des hommes publics d'autre devoir que celui de ne faire, dans toutes les circonstances, que ce qui sera le plus avantageux pour l'État.

On agissait cependant ainsi sans faire hautement l'aveu de l'abandon de tous les principes. L'hypocrisie était une vertu qui restait encore à la politique ; mais elle devint importune; elle vient, comme telle, d'être sacrifiée au génie du mal.

Nous voyons l'Angleterre se mettre en première ligne dans cette nouvelle direction. La question des réfugiés lui a donné l'occasion de se dévoiler entièrement. Quand je dis l'Angleterre, je ne veux dire que les hommes d'État qui la gouvernent ; car leur opinion est bien loin d'être celle de tout le pays.

La liberté d'action qu'ils ont laissée aux réfugiés en Angleterre devait provoquer les représentations des gouvernements contre lesquels cette liberté d'action était ouvertement dirigée, représentations d'autant plus fondées que la tolérance de l'Angleterre était interprétée *par tout le monde* comme l'appui moral de leurs intrigues. Les ministres anglais répondirent que la conduite tenue par les réfugiés ne blessait *aucune loi anglaise ;* que le gouvernement anglais ne pouvait donc

prendre aucune des mesures répressives demandées par les gouvernements étrangers.

Cette réponse, qui n'était qu'une fin de non-recevoir, n'était nullement admissible ; car l'omnipotence parlementaire n'a jamais admis, et n'admettra jamais le principe, qu'une loi quelconque puisse être tenue pour immuable. Ainsi, le parlement avait le pouvoir de modifier, de changer les lois sur les réfugiés; il pouvait en faire la proposition. Mais, après avoir excité l'opinion publique en Angleterre dans le sens des révolutions, ou au moins dans le sens de leurs maximes, ce gouvernement pouvait-il sévir contre les hommes : auteurs, chefs ou soldats de ces révolutions, et qui avaient fini par en devenir les victimes ?

Si les faits seuls ne prouvaient pas qu'il y eût connivence d'action, la forme décidée, pour ainsi dire péremptoire, dans laquelle le ministère anglais soutint le droit d'asile, dans toute l'extension qu'il lui donnait, suffirait pour en fournir une preuve convaincante.

Mais laissons de côté tout esprit de chicane de législation politique. Prenons les choses plus simplement, selon les règles que les hommes se sont faites pour leurs relations sociales; car enfin les gouvernements, qui ont charge de conduire la société, doivent-ils, peuvent-ils rester en dehors, ou se

mettre au-dessus de ces règles ? Et ne serait-ce pas se faire gouvernement absolu que d'en agir ainsi ?

Il est permis à tout individu quelconque de choisir à son gré les personnes avec lesquelles il veut entretenir des rapports de société ; il peut recevoir chez lui des hommes de bonnes ou de mauvaises mœurs ; d'honnêtes gens ou des fripons ; des hommes religieux ou des impies ; mais l'usage qu'il fera de sa liberté lui donnera bonne ou mauvaise réputation.

Dans les pays où toutes les notions morales ne sont pas encore confondues, où la fusion du juste et de l'injuste n'est pas encore faite, aucun individu ne peut être assez puissant pour échapper à l'application du proverbe : « Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es. »

La vérité de ce proverbe est encore une des ancres de salut qui restent aux sociétés modernes. Il faut s'y rattacher d'autant plus fortement que le mouvement qui se fait tend chaque jour davantage à tout confondre. Là où il existe un vernis assez général de savoir-vivre, ou bien là où les actions individuelles n'ont pas assez de relief pour montrer les caractères, ce n'est plus que par l'habitude des affinités que l'on peut parvenir à les reconnaître.

Ce qui est vrai pour les individus l'est également pour les associations. Une société de commerce, qui admettrait comme actionnaires des banqueroutiers frauduleux, perdrait tout crédit. Un club, qui recevrait comme membres des individus de mauvaises mœurs affichées, de probité douteuse, des joueurs inexacts, se verrait abandonné par tous les hommes d'honneur qui ne veulent vivre qu'avec leurs pairs. Une armée qui souffrirait dans ses rangs des hommes lâches ou parjures, finirait par abaisser l'état de soldat au niveau d'un métier qui ne se fait que pour de l'argent.

Ce qui est vrai pour les individus, ce qui est vrai pour les associations, ne le serait-il pas pour les nations ?

Tout ce qui serait de nature à compromettre la réputation des hommes dans leurs différents rapports individuels ou collectifs, ne porterait-il aucune atteinte à la réputation d'un peuple ? Ne faudrait-il pas se tenir en garde contre une nation qui se complairait à recevoir chez elle et à protéger de toute sa puissance tous les hommes obligés de fuir leur patrie ? Toute entreprise, n'importe sous quelle forme elle soit faite, doit-elle être innocente dès qu'elle poursuit un but politique ? Doit-il être permis au premier venu de détrôner un prince pour lui substituer un autre prince, ou

pour mettre une république à la place d'un trône ? Et si une pareille entreprise ne peut jamais être justiciable d'un pays étranger, a-t-elle toutefois droit à de l'approbation, à de l'encouragement ? Et quelle que soit l'opinion que l'on puisse en avoir, doit-on rester indifférent sur le choix des moyens employés pour la servir ?

Tous les crimes ont pour objet de servir une passion ou un intérêt d'illégitime convoitise. Les crimes politiques seront-ils d'une autre nature, parce qu'ils ont un intérêt collectif ?

Honorer des vaincus comme des martyrs, n'est-ce pas donner la preuve qu'on désirait le triomphe de leur cause ? Leur donner refuge, c'est de l'humanité ; mais leur accorder protection, c'est être coupable comme eux.

Ou bien croit-on que les eaux de la Tamise, semblables à celles du Jourdain, possèdent la vertu de laver le corps de toutes ses impuretés et de purifier l'âme de toutes ses iniquités ? De même que les codes des nations éclairées déclarent libre tout esclave qui touche à son territoire, le sol de l'Angleterre aura-t-il la faculté de rendre tout coupable innocent ? Ou bien, le crime n'est-il crime que quand il porte dommage à l'Angleterre ? Mazzini, le républicain, coupable de meurtres et d'assassinats en Italie, qu'il y soit triumvir ou conspirateur caché, ne sera-t-il en

Angleterre qu'une victime honorable, digne de protection?

Aussi longtemps que l'Angleterre ne rendra pas sa législation politique conforme à l'esprit de celle du continent, deux opinions qui ne lui sont pas avantageuses continueront à y prévaloir.

Le parti révolutionnaire continuera toujours à regarder le sol de l'Angleterre comme le point d'appui du levier qui soulève les révolutions; tandis que, d'un autre côté, les gouvernements le tiendront toujours pour leur être ouvertement ou secrètement hostile.

L'ordre ne se rétablira pas, en Europe, aussi longtemps que les gouvernements ne se regarderont pas tous comme solidaire de la paix publique.

On se tromperait si l'on croyait que ce sont des hommes de liberté qui font des révolutions à mains armées. Toute soi-disant liberté conquise les armes à la main devient du despotisme; on ne fait alors, dans ce système, que changer la personne de l'absolutisme, sans en détruire le principe. Les hommes de véritable liberté, au contraire, cherchent à la fonder par les voies de la paix, de l'ordre et de la civilisation; il ne faut que savoir l'attendre comme un résultat que l'empire d'une législation éclairée ne manque jamais d'amener[1].

1. Nous avons dit ailleurs qu'en état de civilisation, la liberté n'est jamais un principe, mais une conséquence.

Mais si tel est l'effet que doit produire sur l'esprit du continent la politique du ministère anglais, cette politique ne sera-t-elle pas également dangereuse pour l'Angleterre elle-même ?

Le gouvernement anglais a pour principe de suivre le mouvement de l'opinion publique ; mais en se conformant à ce qu'elle exige, il paraît avoir complétement oublié cette part d'influence morale qu'un gouvernement, qu'il le veuille ou qu'il ne le veuille pas, ne peut jamais cesser d'exercer. Cette influence est celle de l'exemple. Parce que les quelques mille réfugiés qui se promènent dans les rues de Londres ne peuvent y exciter aucun désordre, parce qu'ils se perdent dans les flots d'une population dont à peine ils comprennent la langue, on les protége sans penser au mal que doit produire la contagion des idées pour la propagation desquelles suffisent quelques interprètes ?

Mais admettons que cette propagation n'ait pas lieu ; le fait de la protection restera-t-il sans influence sur le peuple anglais ? Ne doit-il pas nécessairement arriver des deux choses l'une ?

Ou le peuple croira à la sincérité du gouvernement qui protége parce qu'il approuve ; alors il adoptera les principes révolutionnaires des réfugiés et chaque Anglais croira bien faire s'il agit dans le même sens. N'en trouve-t-on pas une preuve dans la conduite que tiennent la plus

grande partie des agents anglais sur le continent? leur protection n'est-elle pas acquise à tous ceux qui veulent se faire réfugiés?

Ou bien le peuple anglais ne croit pas que le gouvernement professe les principes révolutionnaires; dans ce cas sa démoralisation n'en deviendrait que plus grande, parce qu'il en conclurait qu'il est permis d'employer tous les moyens pour servir ses intérêts. Il n'hésitera donc pas à faire pour ses intérêts privés ce que le gouvernement fait pour les affaires de l'État; ne cherchera-t-il pas à susciter des troubles partout où il les croirait utiles à ses spéculations?

Cette doctrine de traiter les intérêts aux dépens de la vérité et des principes, ne la retrouve-t-on pas dans le langage des discussions de la presse? Est-elle véridique? est-elle sincère? est-elle mesurée dans ses expressions? Les journalistes anglais, loin d'être sérieux comme doivent l'être des publicistes, ne sont, pour la plupart, que des pamphlétaires. Car, enfin, quel est le caractère du pamphlet? N'est-ce pas de vomir tous les jours les plus grossières injures, les plus perfides calomnies contre tous ses adversaires, qu'ils soient particuliers, princes ou gouvernements? c'est de ne trouver à ceux-ci que les vices de l'ambition ou les turpitudes de la faiblesse; c'est de les accuser de manquer d'intelligence, d'être encore à

demi-barbares, de n'avoir aucune idée d'une véritable civilisation, de ne faire la guerre que pour piller, ravager ou soumettre à leur joug des pays plus faibles qu'eux. Et de pareilles injures on peut impunément, en Angleterre, les jeter tous les jours à la face des souverains du continent; comme si tous les coups portés dans cette direction ne devaient pas retomber, avec tout le poids de leur énormité, sur toutes les couronnes en général, et sur celle de l'Angleterre elle-même! Là où la presse se pose en institutrice des peuples, demandons-lui si elle croit que la grossièreté du langage, que la crudité de l'expression soient les moyens de donner du tact et de l'urbanité? Un autre trait du caractère des pamphlétaires, c'est de ne sentir aucune des fautes que l'on commet soi-même, de ne jamais vouloir reconnaître aucun de ses torts. (Ainsi, par exemple, l'Angleterre accuse la Russie d'avoir rompu cette union des puissances qui avait su conserver une aussi longue paix à l'Europe, paix à laquelle le continent est redevable de toutes ses richesses, de tous ses progrès dans les arts, dans les sciences, l'industrie et le commerce. Ainsi l'Angleterre accuse l'Autriche d'avoir déserté le rang des puissances, soumise qu'elle est, par sa faiblesse, à la loi que lui dicte la Russie. Et l'Angleterre voudrait, par ce langage, faire oublier que c'est elle qui, depuis l'année 1820, n'a pas cessé

un seul jour de travailler à rompre l'accord des grandes puissances !) Et les faits, quand ils ne peuvent pas être niés, ne sont-ils pas toujours présentés ou altérés de manière à leur donner une couleur qui les dénature ? N'en résulte-t-il pas un autre exemple comment il faut apprendre à traiter la vérité elle-même selon son goût et sa convenance ?

Si la presse appartient au peuple, ne voit-on pas que ce genre d'immoralité dont le gouvernement lui a donné l'exemple a déjà pénétré dans son esprit ? Peut-on, dans une pareille situation morale, croire à l'ordre, à la paix, et, en définitive, à la durée d'institutions qui autorisent, qui exigent même l'emploi de pareils moyens ? Il faut bien en douter ; car, si la mauvaise foi produit quelquefois la richesse, elle ne donne jamais de constance à la fortune.

Les affaires d'Orient ont montré, d'un autre côté, que le droit d'asile a produit des effets qui ne laissent aucun doute sur la portée qu'on avait eu l'intention de lui donner. Les réfugiés de tous les pays, formés en légions régulières, ou volontaires isolés, ont tous été dirigés sur l'Orient. Quelques-uns, doués de connaissances militaires, peuvent être d'un secours effectif sur les champs de bataille ; mais tous, en se lançant dans cette vie d'aventures, avaient le sentiment de remplir

une mission politique; ils avaient pour but de faire triompher les principes révolutionnaires. Ils ne doutaient pas que l'Autriche, bon gré mal gré, finirait par être entraînée à la guerre; ils comptaient alors que les bannières qu'ils portaient feraient naître simultanément de nouvelles révoltes en Pologne, en Hongrie, en Italie, où d'autres émissaires préparaient les soulèvements.

Il est évident que tel était le genre de service que l'Occident de l'Europe attendait de leur part; car c'eût été vraiment une trop grande aberration d'esprit que d'espérer que de pareils hommes eussent pu être, pour l'empire ottoman, un secours de véritable restauration. Enfants du désordre, peuvent-ils porter ailleurs d'autres germes que ceux dont ils sont issus?

Cette question des réfugiés a eu sur les événements une influence dont l'importance n'a pas encore été appréciée.

A la fin de la guerre de Hongrie, les derniers débris de cette insurrection passèrent en Turquie; ils y furent suivis par tous les Polonais qui avaient pris part à cette guerre. Ils étaient nombreux. Les deux cours impériales demandèrent leur éloignement de la Turquie. A l'instigation du ministre d'Angleterre, le divan refusa; le gouvernement anglais appuya vivement la résistance de la Turquie. L'Autriche demanda au moins l'éloignement

des réfugiés de ses frontières. Cette demande fut accueillie. Mais si leur internement en Asie Mineure pouvait tranquilliser l'Autriche, il n'en était pas ainsi de la Russie; en éloignant les réfugiés polonais des frontières de la Russie en Europe, c'était les rapprocher de celles du Caucase, direction dans laquelle ils pouvaient lui devenir plus incommodes encore.

Dès ce moment, la Russie devint attentive aux excitations insidieusement hostiles qui se montraient chaque jour davantage à Constantinople. L'activité incessante que montrait lord Stratford Canning dans cette direction fut récompensée par son élévation à la pairie.

De son côté, un ministre de France, qui montra plus de mouvement que d'habileté politique, avait choisi les saints lieux pour mettre en Orient la France en rivalité avec la Russie. La Porte, qui avait écouté l'Angleterre, écouta la France; elle blessa la Russie par un firman de caractère subreptice.

Dès ce moment, la résolution de l'empereur Nicolas fut prise; il voulut, d'un seul coup, obtenir deux résultats.

Le premier, de prouver au sultan que l'empire ottoman ne possède, sous aucun rapport, les moyens de se poser, comme autrefois, en rival de l'empire de Russie; qu'il ne doit pas chercher

à sortir de la position, non pas d'assujettissement, mais d'infériorité politique, dans laquelle le mouvement naturel de l'histoire l'a placé.

Le second : de prouver à la France et à l'Angleterre que, si l'empire ottoman peut être susceptible de régénération, celle-ci ne pouvait avoir lieu que par l'isolement le plus complet de toute rivalité politique; qu'il faut, au contraire, le tranquilliser, et laisser agir, sans les troubler, les forces vitales qu'il possède encore.

Personne ne peut ni méconnaître, ni révoquer en doute la nature des embarras dans lesquels se trouve l'empire ottoman; le symptôme le plus alarmant de la maladie de ce corps politique n'est-il pas celui de lui voir demander des remèdes à tout le monde? Et les réfugiés qu'on lui donne comme remède ne seront-ils pas du poison pour lui? Ils ne pourraient l'aider qu'à se révolutionner. Or, ce n'est pas une révolution qu'il lui faut; car on ne pourrait calculer, ni la direction qu'elle prendrait, ni les suites qu'elle pourrait avoir.

La question est de savoir si le principe qui lui a donné l'existence n'est plus assez puissant pour la lui conserver. L'Angleterre a-t-elle cru qu'elle pourrait, par insufflation, lui faire aspirer quelque chose de la surabondance de sa vitalité? Ce genre d'opération n'a jamais rendu la vie à un mort;

ne se trompe-t-on pas à l'égard de l'empire turc? telle est la question.

Souvent une complète destruction morale précède la mort physique. Tel est toujours le cas des peuples; on les voit longtemps encore survivre matériellement à leur totale extinction morale.

Mais n'importe l'erreur de calcul; c'est de l'intention que nous avons à nous occuper. Il faut la définir en peu de mots.

« Les puissances de l'Occident veulent une Turquie indépendante, qui soit assez forte pour faire, à elle seule, digue à la Russie. Car on ne peut pas admettre qu'elles aient le projet de lui prêter un secours armé permanent. »

Il faut, en face de cette position, définir aussi quelle doit être la politique de l'Autriche.

Elle est simple malgré la complication des événements; elle est simple parce qu'elle repose sur des faits positifs.

L'Autriche ne doit pas contribuer à rendre la Turquie assez forte pour qu'elle soit, seule, en état de faire contre-poids à la puissance russe; car on ne pourrait lui garantir que l'empire turc ne tournât pas ses forces contre elle. Elle ne veut plus de l'empire des Amurath et des Soliman. »

Le lui demander, c'est être en vérité trop naïf; et, pour l'entraîner à se rendre coupable de ce qui serait une espèce de suicide politique,

la menacer de lui enlever des provinces et de révolutionner ses peuples, c'est être par trop.... nous ne trouvons pas le mot! Il nous suffit de dire, pour rendre une partie de notre pensée, qu'il ne faut que des enfants de la rue ponr incendier un palais, comme il ne faut que des comités et des émissaires pour incendier des provinces. Ce sont de ces drames nouveaux pour lesquels il faudrait un nouveau chantre du *Paradis perdu*.

« L'Autriche ne veut également pas d'un empire turc livré au principe révolutionnaire. »

L'événement qui a donné à cette dernière crise la physionomie particulière qu'elle a prise a été la guerre de Hongrie. Depuis longtemps les deux grandes puissances occidentales, mais particulièrement l'Angleterre, ne cessaient d'exciter la défiance de la Porte, et de lui dire de se tenir en garde contre les desseins des deux cours impériales.

Quand les deux armées autrichienne et russe, victorieuses de l'insurrection hongroise, se trouvèrent réunies aux frontières de la Turquie, une terreur secrète s'empara du Divan, il craignit, et on ne manqua pas de le confirmer dans cette crainte, que les deux cours voudraient sans doute profiter de cette circonstance pour réaliser leurs projets supposés; qu'il fallait donc que la Porte

se préparât à la résistance; que la première occasion de montrer cette résolution serait celle de la demande d'extradition, ou au moins de bannissement du territoire turc des nombreux débris des armées de l'insurrection qui venaient de passer les frontières, demande que l'Autriche et la Russie ne manquèrent pas de faire, et qu'il fallait repousser, parce que ce refus donnerait l'occasion de juger quelles pouvaient être les intentions ultérieures des deux cours impériales. Cela explique pourquoi l'Angleterre se mit si fort en avant dans cette question. La défiance qu'elle nourrissait depuis longtemps, mais surtout depuis la guerre de la Russie contre la Porte en 1828 et 1829, conduisit l'Angleterre beaucoup plus loin qu'elle ne le voulait peut-être elle-même; car elle ne tint plus aucun compte des règles de la justice; elle s'écarta même de toutes celles de la prudence politique.

En effet, l'Angleterre peut disposer d'elle-même comme elle l'entend; elle peut donc, à tort ou à raison, donner au droit d'asile chez elle l'extension qui lui convient; nous avons prouvé que la mesure de cette extension peut aussi blesser les règles du droit public, lorsque la liberté laissée aux réfugiés menace la sûreté d'autres États. Un État est, comme tout individu, libre de commettre une infraction des lois de justice et d'équité; il le fait

à ses risques et périls; c'est une manière d'exercer aussi le droit du plus fort. Mais l'Angleterre faisait-elle une chose sage en conseillant à la Porte de maintenir à tout risque le droit d'asile dans ses États tel que l'Angleterre peut, sans risque pour elle-même, le maintenir chez elle? Les événements ont parlé; ils ont jugé la question.

Les réfugiés sont arrivés en Turquie de tous les coins du monde; ils ont amené pour l'empire ottoman la crise dont il ne sortira pas à son avantage. Le gouvernement turc était-il assez fort pour supporter, sans danger, toutes les intrigues à la fois politiques et révolutionnaires dont ces réfugiés sont et resteront toujours les agents les plus actifs?

Si l'Angleterre ne reconnaît pas son imprudence, elle doit avouer qu'elle avait l'intention de soumettre les destinées chancelantes de la Turquie à l'expérience d'une révolution intérieure dans la supposition qu'il en sortirait des forces nouvelles capables de lutter contre l'empire de Russie.

Nous n'avons pas l'intention d'entrer ici plus avant dans l'examen des graves questions politiques qui surgissent en Orient. Nous avons seulement désiré montrer, à l'occasion du droit d'asile, quel désordre d'idées les occidentaux importent en Turquie.

L'origine, ou, si l'on veut, la cause incidentelle

de la crise a été la rivalité entre les catholiques et les Grecs dans les saints lieux.

Les Turcs n'avaient pas appris dans le passé à mesurer l'importance que cette rivalité devait avoir pour eux dans les nouvelles circonstances que le temps lui avait faites. Les Anglais, qui n'eurent également pas le pressentiment de cette importance, souriaient dès l'origine à cette querelle comme témoins indifférents. Ils avaient pris les réfugiés sous leur protection comme des instruments politiques. Depuis que les plus marquants d'entre eux sont devenus renégats, l'Angleterre chrétienne, d'indifférente qu'elle voulait être à la question religieuse, s'est trouvée entraînée par son indifférence même à protéger dans les réfugiés les adversaires les plus dangereux de sa propre foi; car, si tous ne sont pas renégats de fait, n'est-ce pas l'être moralement que de vouer tous ses services à la défense de l'islamisme?

En Turquie, la guerre contre les chrétiens restera toujours inséparable de l'idée religieuse. Les Turcs profiteront des services que leur rendent les chrétiens, moins en conservant envers eux ce sentiment de supériorité morale qui engendre à la fois cette haine et ce mépris dont ils trouvent le principe et le commandement dans le Coran. Un mahométan, en danger de se noyer dans une eau rapide et profonde, ne demandera pas à qui ap-

partient le bras qui vient à son secours; mais arrivé à terre, apprenant que c'était celui d'un chrétien, il admirera la puissance du prophète, qui sait employer les incrédules pour sauver les vrais croyants.

L'emploi des réfugiés ne peut pas rester en Orient l'objet d'une simple différence d'opinion politique. Ceux qui ont accordé leur protection à cette mesure y gagneront moins d'influence morale que ceux qui l'ont combattue. Ce point de vue de l'atmosphère orientale ne paraît pas avoir été pris en considération ; c'est une inconséquence de plus à ajouter au nombre de celles qui ont tant contribué à embrouiller les affaires de cette partie du monde. Le droit d'asile y prend un caractère bien différent de celui qu'on lui a donné en Europe.

---

# ÉPILOGUE.

Il ne serait pas facile de résumer, en forme d'épilogue, un écrit déjà trop restreint pour la nature des objets qui y sont traités. Être concis en écrivant sur d'aussi vastes conflagrations, est chose difficile. Et cependant, quand les télégraphes suffisent à peine à la rapide succession des événements, la plume doit aussi courir, dût-elle laisser derrière elle bien des arguments qui eussent contribué à montrer, d'une manière plus claire, les points de rapport et ceux de division.

Essayons de suppléer à ce qu'il y a d'incomplet dans ce travail, en traçant quelques lignes droites à travers tant de lignes courbes.

La Russie en disant, par son manifeste, qu'elle donnerait à la guerre que la Porte venait de lui déclarer le caractère d'une guerre de religion, doit avoir pour but la délivrance des chrétiens. Il serait impossible de rester à moitié chemin d'une

pareille entreprise sans compromettre davantage l'existence de ceux que l'on veut délivrer.

Mais la Russie déclare, en même temps, vouloir continuer à respecter l'intégrité et l'indépendance de l'empire ottoman.

Il y a donc contradiction, sinon dans la pensée, au moins dans les faits.

La délivrance des chrétiens détruirait l'empire ottoman. Si la guerre ne renverse pas l'empire, c'est que sa force de résistance, qu'elle soit la sienne propre, ou celle de ses alliés, aura été assez forte pour le maintenir debout : dans ce cas, la délivrance des chrétiens n'aurait pas lieu. Quelles que puissent être les clauses qui seraient insérées en leur faveur dans le traité de paix qui mettrait fin à la guerre, la race musulmane, fière de sa résistance, ne manquerait pas de se venger sur les chrétiens, pendant la paix, de tout le mal que lui aurait fait la guerre.

Ce serait de la part de la Russie, une erreur de calcul que de compter, pendant la guerre, sur les populations chrétiennes. Car la guerre rassemble, précisément dans les provinces qu'elles habitent, toutes les forces musulmanes; leur soulèvement est donc matériellement impossible. Les parties les plus éloignées du théâtre de la guerre ne faisant que des efforts qui resteraient isolés, seraient facilement soumises, ce qui veut dire en bonne

guerre de religion turque, qu'elles seraient mises à feu et à sang.

La Turquie a trouvé deux alliés qui font une guerre politique à la Russie ; cette guerre a pour objet, de leur part, d'empêcher le renversement de l'empire ottoman. Ces alliés, en raffermissant cet empire, raffermiront donc aussi la domination qu'il exerce sur les chrétiens, ses sujets. Ils se trouveront forcés, comme chrétiens, par le cri de leur conscience, de faire modifier les lois de l'empire.

Citons à cet égard ce que disait le *Times* du 14 décembre 1853 : « Nous devons à lord Redcliffe le témoignage qu'en faisant les plus grands efforts pour soutenir l'empire ottoman, il a plus que tout homme d'État, mis de l'ardeur à soutenir et à étendre les droits des populations chrétiennes de cet empire. Plus nous tenons à soutenir les droits de la Turquie contre la Russie, plus il est essentiel de ne pas perdre de vue les droits des chrétiens sujets de la Turquie. Il est impossible que le poids et l'influence de l'Angleterre soient jetés dans la balance du côté de l'oppresseur musulman et contre le rajah persécuté, ni qu'en renforçant la Turquie contre ses assaillants, nous oubliions de stipuler en faveur de ceux qui vivent sous son joug. »

Lord Palmerston, dans la séance du parlement

du 20 février, s'est prononcé d'une manière positive à cet égard, en assurant que non-seulement le ministère actuel, mais que déjà depuis longtemps le gouvernement anglais sollicitait le sultan d'accorder à tous ses sujets chrétiens une entière égalité de droits civils avec les musulmans.

Pendant que l'Angleterre, d'une part, pose en Turquie un problème impossible à résoudre ; elle en multiplie, d'autre part, les difficultés, puisqu'elle ajoute aux forces de la Russie qu'elle veut combattre, l'élan du fanatisme religieux du peuple russe qu'elle excite davantage en lui opposant le fanatisme musulman. Pour désarmer le fanatisme, véhicule excitateur de cette lutte, c'eût donc été avec des chrétiens seuls qu'il eût fallu combattre la Russie.

Tout le monde veut une chose juste et honorable en faveur des chrétiens de l'Orient. C'est, pour ainsi dire, la gloire de les délivrer qu'on se dispute ; mais l'esprit troublé par des craintes qu'une rivalité politique rend jalouses, ne sait plus trouver les moyens d'y parvenir.

On veut de l'équilibre, mais est-il possible entre des éléments contraires ? L'équilibre, résultat de la lutte entre le feu et l'eau, ne produit que des cendres et de la vapeur. L'islam ne peut jamais être un poids dans une balance chrétienne.

Nous avons cherché à prouver *que le principe*

*de tolérance en matière de religion est la seule base possible de paix entre les hommes*, mais la tolérance *des mœurs* est impossible. Deux hommes qui ont une croyance différente peuvent vivre à côté l'un de l'autre, dès que la haine n'est pas pour eux un commandement religieux; mais des mœurs dont chaque heure de la journée, chaque action de la vie, chaque loi civile ou criminelle démontrent l'incompatibilité absolue, n'admettent point de tolérance. L'ordre social musulman ne peut pas s'associer à l'ordre social chrétien, et chacun de ces deux ordres repose sur la religion. La réclusion des femmes et la polygamie ne sauraient pas se confondre avec les mœurs chrétiennes.

Le Caucase en fournit une des preuves les plus évidentes. Ce qui a rendu la domination des Russes si odieuse aux Circassiens, c'est l'obstacle infranchissable que le gouvernement russe a mis à la vente des filles circassiennes à Constantinople. Ce commerce en lui-même, lucratif pour le vendeur, donnait à tout le pays un autre avantage : la beauté de la race lui assurait la protection de tous les grands de l'empire, car c'est en Circassie que se pourvoyaient les harems.

Est-ce cet état de choses que l'on a l'intention de rétablir en faisant rentrer la Circassie sous la domination turque? Que de contradictions quand

on ne suit, sans principe, qu'une politique d'intérêt!

Mais un principe va se rétablir : les deux puissances occidentales vont signer avec la Porte une convention en vertu de laquelle l'émancipation des chrétiens doit devenir complète; dorénavant, mahométans et chrétiens seront, dans tout l'empire, placés sur la même ligne.

Si le gouvernement turc, fort exercé dans l'art d'éluder ses engagements, ne remplit pas celui-ci, les deux puissances seront donc placées dans la nécessité absolue de se réunir aux populations chrétiennes pour l'y contraindre. Toutefois, pour le premier moment le but principal des deux puissances serait atteint : elles enlèveraient à la Russie la base de sa prépondérance en Orient. Si la guerre continue, ce ne sera plus une guerre de religion; lutte d'influence, ce n'est plus qu'une guerre politique.

Une autre question se fait jour en Angleterre. L'esprit public se prononce; on dit : « Quand l'Angleterre se décide à faire la guerre à un empire tel que la Russie, elle ne peut déposer les armes qu'après avoir atteint un grand objet; elle ne fera la paix qu'après avoir mis la Russie dans l'impossibilité de violer les traités pour s'agrandir aux dépens de ses voisins. » Et pour mettre cette grande résolution à exécution, l'Angleterre, la

puissante Angleterre, envoie un corps de vingt mille hommes attaquer la puissance qu'elle appelle un colosse!

Pour que cette entreprise ne soit pas ridicule, l'Angleterre fait donc évidemment entrer dans ses calculs d'autres forces que celles qui vont être en présence. Le contingent de la France est dans la proportion de la supériorité de son armée de terre. On trouve toutefois que cela est insuffisant pour réduire la Russie au point où on la voudrait. On dit donc : « C'est une lutte d'intérêt européen; personne n'a le droit d'être neutre; les puissances allemandes doivent se déclarer. »

Or, qu'est-ce que l'Allemagne?

Les deux grandes puissances et les autres puissances de second et de troisième rang qui, dans leur ensemble, forment la Confédération germanique, peuvent mettre en campagne, en peu de temps et sans de grands efforts, près d'un million de soldats formés, parfaitement exercés, commandés par des chefs qui n'ont pas encore désappris la guerre. Mais ce grand corps politique, de constitution défensive et, par conséquent, pacifique n'a pas à se plaindre de la Russie ou, au moins, les plaintes qu'il peut avoir contre elle, dont la plus grave est l'ensablement du Danube, ne sont pas de nature à ce qu'il se précipite sur

l'empire, son voisin, avec toutes ses forces, avant que ce voisin lui ait déjà donné raison légitime de le faire. Ce n'est pas avec de pareilles masses qu'il faut faire une guerre d'éventualité.

Quand l'Europe s'est coalisée contre Napoléon, tout le monde — depuis le simple soldat jusqu'au général, depuis le simple paysan jusqu'à la cime la plus élevée de l'ordre social — savait pourquoi. Alors la voix de l'Angleterre était entendue, on la comprenait. Mais aujourd'hui, personne ne la comprend parce qu'il n'y a aucune proportion entre des intérêts que le temps seul a mis en cause, et les moyens que l'on veut employer pour les protéger.

Si l'Angleterre, après avoir travaillé elle-même pendant plusieurs années à grandir la Russie aux dépens de l'empire turc, pour la rendre plus forte contre Napoléon, sent aujourd'hui la nécessité de lui opposer une barrière, les moyens de le faire sont simples et naturels, et, loin de les chercher dans du désordre, il ne faut au contraire que de l'ordre pour y parvenir. *Que l'Angleterre cesse d'agiter l'Europe centrale par ses utopies politiques ; qu'elle ne cherche pas à établir sa prépondérance en Europe par l'affaiblissement des grands États ; qu'elle n'en revienne plus à ce projet de dissoudre l'empire d'Autriche en fractions, comme si cet empire n'était pas destiné, par sa position*

*géographique et par sa masse, à servir de digue contre le nord !*

Les Anglais ont une éducation trop classique pour ne pas savoir que les Romains ne firent la conquête du monde qu'à l'aide de la supériorité de leur civilisation et de leur intelligence ; ils observent assez l'histoire contemporaine pour ne pas savoir également que la Russie jusqu'à présent n'a conquis que des peuples qui étaient aussi inférieurs en lumières qu'en civilisation. Il ne faut pas même en excepter la Pologne (je viens au-devant de l'objection) ; car la noblesse polonaise, civilisée d'ancienne date, à l'égal des hautes classes des autres pays, était isolée dans sa propre patrie ; elle ne formait pas le peuple qui, dans son ensemble, était inférieur au peuple russe. Tous deux, il est vrai, étaient retardés dans une égale mesure ; mais le peuple russe avait le juste orgueil d'avoir triomphé de tous ses ennemis, tandis que le peuple polonais n'avait su vaincre ni les Turcs proprement dits, ni les Tartares de la Crimée, ni les Suédois, etc. Si, dans ce moment, la Russie voulait dépasser ses frontières occidentales, elle y trouverait la supériorité de l'intelligence, des lumières, et un million de soldats. Que l'Angleterre soit donc tranquille, le danger n'est pas là !

C'est en Orient qu'il existe, là où la Russie arrive aussi avec la supériorité de l'intelligence.

Mais alors, pourquoi l'Angleterre s'est-elle opposée au développement progressif dont elle avait mis le germe, de concert avec la Russie et la France, dans le nouvel État grec? Que veut-elle?

L'émancipation des chrétiens, dont elle fait une condition, détruira infailliblement l'empire ottoman. Que veut-elle donc mettre à sa place? Elle rend les Turcs impossibles; elle ne veut pas des Grecs; elle craint les Slaves pour leur affinité avec le peuple russe; elle proteste contre la conquête de Constantinople par la Russie; et, sous ce rapport, tout le monde lui donnera raison. Que veut-elle donc y mettre?

Réponse s'il vous plaît.

Comme il n'y a rien de clair dans toute cette politique, l'Allemagne, dans une pareille situation des choses, n'écoutera pas les voix de l'Occident. Neutre, par son caractère constitutif et par le sentiment de ses intérêts, elle ne cédera pas à ces excitations, toujours prête qu'elle sera à défendre son territoire et ses intérêts contre la Russie, si cette puissance venait à les menacer; toujours préparée, d'ailleurs, à reprendre ses anciennes alliances si de nouvelles vicissitudes politiques les lui conseillaient. Quant aux intérêts directs et particuliers de l'Autriche, ils ne seraient compromis que dès le moment où la Russie dé-

clarerait vouloir s'incorporer les principautés. Si cette annexion devait jamais se faire à la manière américaine, sans concert préalable, elle amènerait inévitablement la guerre entre les deux empires; jusqu'à présent, la Russie a dit et répète le contraire; c'est un gage, usurpé sans doute, mais le mot seul indique l'obligation de le rendre.

L'excitation de tout cet incompréhensible mouvement est partie de l'action intempestive de l'Angleterre à Constantinople. La France, mieux dirigée que l'Angleterre par la force de l'unité du pouvoir, a pris le dessus dans les voies de l'exécution ; elle a pris l'Angleterre à la remorque. Le monarque nouveau a eu la main plus forte et plus habile que le vieux parlement.

A côté de ce grand drame oriental, au jeu duquel beaucoup d'intrigues se mêlent à de grandes et généreuses pensées, se joue le petit drame constitutionnel anglais ; tout le monde en voit la représentation. En voici l'intrigue.

Les torys, *parti conservateur*, voulaient rentrer au pouvoir ; ils ont excité par leurs journaux l'opinion publique dans le sens de l'alliance turque et de la guerre contre la Russie ; ils espéraient que les whigs n'oseraient pas risquer l'entreprise et qu'ils parviendraient, par ce moyen, à les mettre dehors. Les whigs, pour conserver le pouvoir, ont fini par céder au mouvement de

l'opinion, ils ont accepté la guerre. Les torys, trop avancés, n'osent pas reculer; ces deux partis, d'accord sans le vouloir, entraînent toute l'Angleterre à une grande guerre. Pour couvrir ce jeu constitutionnel, l'Europe, de son côté, doit affronter tous les dangers et supporter tous les maux d'une guerre générale sans but précis, sans objet défini; la difficulté qu'on éprouve à en formuler la déclaration en donne la preuve. L'histoire recueillera ces faits comme un enseignement à donner aux nations sur l'art de les gouverner.

Nous protestons d'avance contre ceux qui signaleront les maux que causera cette guerre comme une punition que la Providence veut infliger aux hommes.

FIN.

Imprimerie de Ch. Lahure, rue de Vaugirard, 9.

